



PROCÈS VERBAL

du Conseil Communautaire

du 04 juin 2024 à 18h00

Le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération s'est réuni en salle du Conseil Communautaire, le 04 juin 2024 à 18 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président, suite à convocation du 29 mai 2024.

MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION
575 Avenue du Général Foch
40000 MONT DE MARSAN

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 56

Nombre de conseillers communautaires présents : 45

Nombre de votants : 54

Quorum : 28

Date de la convocation : 29/05/2024

Président : Charles DAYOT.

Membres titulaires présents :

Mme Danielle KUBLER, Mme Nathalie BOIARDI, M. Jean-Guy BACHE, M. Dominique CLAVÉ, M. Frédéric CARRERE, Mme Émilie LABEYRIE, Mme Catherine BERGALET, Mme Marie BARBUT (remplaçante de M. Jean-Paul ALYRE), M. Jean-Louis CHEVASSON, M. Claude COUMAT, M. Benoît AUGUIN, M. Charles DAYOT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, Mme Nathalie GASS, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Claudie BREQUE, M. Gilles CHAUVIN, M. Philippe DE MARNIX, M. Christophe HOURCADE, Mme Éliane DARTEYRON, M. Jean-Marie BATBY, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Frédéric DUTIN, Mme Véronique GLEYZE, M. Michel GARCIA, M. Philippe SAES, Mme Monia LABOULAIS, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, Mme Sandrine CASINI, M. Joël BONNET, Mme Delphine SALEMBIER, M. Bernard KRZYNSKI, Mme Ghislaine LALLAU, M. Jean-Marie BAYLE, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, M. Denis CAPDEVILLE, M. Bruno MINDE.

Sont excusés avec procuration :

M. Pierre MALLET donne pouvoir à Mme Danielle KUBLER,
M. Alain BACHE donne pouvoir à Mme Céline PIOT,
Mme Geneviève DARRIEUSSECQ donne pouvoir à M. Mathieu ARA,
Mme Janet DELETRE donne pouvoir à M. Dominique CLAVE,
Mme Marie-Pierre GAZO donne pouvoir à Mme Eliane DARTEYRON,
M. Jean-Jacques GOURDON donne pouvoir Mme Claudie BREQUE,
Mme Pascale HAURIE donne pouvoir à M. Jean-Marie BATBY,
Mme Françoise LATRABE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste SAVARY,
Mme Marie DENYS BACHO donne pouvoir à Mme Ghislaine LALLAU.

Sont excusés :

M. Hervé BAYARD,
Mme Catherine PICQUET.

Monsieur le Président : Notre Conseil Communautaire compte 29 délibérations. J'ai demandé à Véronique GLEYZE d'être secrétaire de séance.

Avant de rentrer dans les échanges, je voudrais que nous ayons une pensée très forte pour Jean-Pierre ALLAIS. La plupart d'entre vous étaient aux obsèques de notre

ami Jean-Pierre. C'est un Conseil qui a une symbolique toute particulière parce qu'il nous manque aujourd'hui un élu, un maire dévoué, un ami pour beaucoup d'entre nous, qui faisait l'unanimité, je crois, par son engagement, sa gentillesse, son humilité, sa joie de vivre aussi. Je voudrais vraiment que l'on ait une pensée plus que forte et très émue pour cet homme qui aura marqué par sa personnalité nos travaux, nos échanges, toujours pressé de rassembler, de rabibocher quand ce n'était pas apaisé et dans un intérêt collectif même s'il était très attaché à sa commune.

Je salue l'arrivée de Jean-Louis CHEVASSON ; je sais que ce sera dans le même esprit, et je voulais que l'ensemble de notre assemblée pense à lui et, par ton intermédiaire, fasse passer ce message de soutien vis-à-vis de ton équipe d'élus et de l'ensemble des habitants de cette commune.

Mme Véronique GLEYZE est nommée secrétaire de séance par le Conseil Communautaire conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

■ Ordre du jour de la séance :

- **Procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 (n°1)**

Monsieur le Président : Y a-t-il des points sur lesquels vous voulez attirer notre attention, qui auraient été mal retranscrits et qui méritent des remarques ?

M. MINDE : Bonjour tout le monde. J'étais présent lors du dernier Conseil et c'est Benoit PIARRINE qui est noté dans les présents. Si vous voulez bien corriger.

Monsieur le Président : On modifie cette coquille, avec mes excuses.

On considère que ce PV est adopté avec la modification du nom.

Adopté à l'unanimité

- **Compte rendu des décisions du Président (n°2)**

Monsieur le Président : Y a-t-il besoin d'explications complémentaires, de points à souligner ?

Mme BOIARDI : Merci Monsieur le Président. Concernant la décision 0069, il y a peut-être une erreur dans l'énoncé, le coût de gestion 2024 estimé à 7 612,50 TTC. Dans le plan de financement, on ne note pas le même montant. Je pense qu'il y a une erreur, mais ce n'est pas là l'objet de mon intervention.

Simplement, je souhaitais vous demander, Monsieur le Président, à être destinataire – je suis déjà destinataire puisque vous pensez à m'envoyer les demandes de subventions telles que celle-là et souvent, les subventions qui sont attribuées, mais être destinataire également de l'utilisation de ces subventions dans un souci de clarté et de communication vis-à-vis de nos administrés. Je vous en remercie.

Monsieur le Président : Pour le montant, on va regarder cet écart. Pour que je comprenne bien, c'est donc vous écrire pour l'utilisation de la subvention...

Mme BOIARDI : Il y a différentes subventions qui sont obtenues dans le courant de l'année. On vient de passer deux années blanches et on aimerait être informés de l'utilisation de ces subventions. C'était le cas autrefois quand il y avait différentes manifestations.

Monsieur le Président : C'est sur la partie 9 Fontaines. Cela me semble légitime.

Mme BEAUMONT : Juste une précision sur la décision 0034 concernant la construction d'un réservoir d'eau potable et la création de deux stations de surpression. Est-ce qu'on pourrait avoir des informations sur ce point ?

M. KRZYNSKI : Il s'agit là de la construction de deux stations de surpression de 500 m³ pour un montant d'environ 1 million d'euros qui serviront à alimenter Bretagne de Marsan avec de l'eau de la communauté d'Agglomération et surtout à pouvoir permettre la pression en cas de vidange du château d'eau de Lubet de la zone du grand Moun et de la clinique des Landes. C'est ce qui a fait l'objet de tous les travaux avenue de Saint-Sever et les travaux débiteront au pied du château d'eau en septembre-octobre.

M. MINDE : J'ai trois questions. La première porte sur la décision 0052 concernant l'AREC. On n'a pas bien compris qui transmettait des données, si c'était l'Agglo qui transmettait des données à l'AREC ou si c'était l'AREC qui rendait des données par rapport à ce qui avait été transmis à l'Agglo.

Mme GLEYZE : C'est l'AREC qui nous transmet les données, notamment au niveau du Plan Climat, elle nous a donné beaucoup de données.

M. MINDE : C'est pour la tenue du tableau de bord, c'est ça ?

Mme GLEYZE : Oui, notamment.

M. MINDE : Merci.

Sur les feux tricolores, 0068, on avait des questions. Combien de systèmes de feux sont-ils prévus et où ?

La deuxième, sur quel budget est-ce que c'est pris ?

La troisième, est-ce que c'est une mesure d'entretien, de remplacement ou est-ce que c'est dans un schéma directeur national, départemental, régional ? On ne sait pas.

Monsieur le Président : J'aurais tendance à dire qu'il est difficile de poser ce genre de questions.

M. MINDE : Ce sont vos décisions et on aimerait bien comprendre vos décisions.

Monsieur le Président : Je vais marquer une petite pause et je vais essayer de trouver la réponse avant la fin de la réunion.

M. MINDE : Vous m'enverrez un pigeon voyageur.

Monsieur le Président : Ou des signaux de fumée.

M. MINDE : C'est quand même 100 000 € de budget.

J'en ai une dernière à propos du festival Atout Cœurs. On se demandait s'il y avait eu l'année dernière une subvention. On était un petit peu surpris parce que d'habitude, dans les conventions, il y a une obligation pour l'association à qui on attribue une subvention de fournir un budget d'engagement de la subvention déjà reçue et là, ce n'est pas marqué. C'est anecdotique parce que le festival Atout Cœurs a tout lieu d'exister.

Monsieur le Président : Il me semble que dans les demandes de subventions j'ai vu un budget prévisionnel.

M. MINDE : Dans ce que l'on a, il y a un exemple de convention. Dans les engagements de l'association, il lui est juste demandé d'effectuer les animations pour lesquelles elle demande une subvention. L'association du festival demande une subvention pour tenir le festival.

Monsieur le Président : Je vérifie s'il n'y a pas une notion de seuil.

M. MINDE : Vous le demandez pour toutes les associations. Il n'y a pas de raison.

Monsieur le Président : On note ce point.

On considère que l'on a pris connaissance de ces décisions.

- Présentation du Plan d'action mutualisé 2024-2024 Ville-Agglo-CCAS-CIAS en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (n°3)

Monsieur le Président : C'est une information que nous allons partager. C'est quelque chose que vous avez pu connaître dans d'autres lieux. Il s'agit de présenter le Plan d'action mutualisé 2024-2027 en faveur de l'égalité professionnelle. Je ne vais pas vous lire l'intégralité de cette délibération, mais essayer d'en extraire les principaux points.

C'est un plan d'action qui est réglementé sur une durée de trois ans avec plusieurs points : évaluer, prévenir les écarts de rémunération, le cas échéant les traiter ; garantir l'accès identique, équitable entre femmes et hommes au corps, cadre d'emploi et grade ; favoriser l'articulation de l'activité professionnelle et de la vie personnelle et familiale ; prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence et le harcèlement moral.

Vous avez un rapport dans lequel il y a un certain nombre de choses. Je voudrais m'arrêter sur des points plutôt concrets, différents axes. Je ne vais pas tous les citer. J'en retiens quelques-uns comme le rééquilibrage en termes de régime indemnitaire pour une meilleure égalité femmes/hommes, même si on ne peut pas appliquer des mesures genrées là-dessus. On voit bien que certaines mesures qui sont prises, notamment sur les catégories C ont mécaniquement un impact de revalorisation. D'autres points comme la féminisation des équipements professionnels individuels. Je sais qu'un travail a été fait par notre équipe prévention pour que l'on puisse progresser en la matière. La réalisation d'études de postes et d'aménagement le cas échéant de postes, d'ergonomie de postes. La mise à jour du règlement. Il y a eu un questionnaire et on est en train de le retravailler pour mettre à jour le règlement de télétravail. Je fais un lien entre télétravail et équilibre vie professionnelle et privée, quoique l'on s'aperçoit parfois que le télétravail n'équilibre pas trop la vie

personnelle. Favoriser l'engagement familial des hommes et promouvoir le temps partiel de droit sur les postes à responsabilité. Etudier la faisabilité de la semaine à 4 jours. Ce sont des réflexions. Tout n'est pas applicable dans tous les domaines. Intégrer dans le livret de l'encadrant une sous-partie relative à l'égalité professionnelle. Je ne vais pas vous citer toutes les mesures. On a formé des personnels du pôle petite enfance pour travailler sur l'égalité filles-garçons, la mixité. On a fléchi des recrutements de nos services civiques pour des opérations liées à la citoyenneté, à l'égalité filles-garçons. On adhère aux systèmes de signalement mis en place par le Centre de Gestion sur les discriminations, les violences.

Voilà un certain nombre de mesures. Je voulais que vous puissiez en prendre connaissance et acte, mais en vous laissant la possibilité de vous exprimer s'il y a un point que vous voulez relever.

On considère que ce plan a été présenté.

Avant de démarrer les deux premières délibérations, je vais laisser la parole à ma voisine Cathy qui pourrait très bien ne pas siéger ce soir, mais qui a souhaité être là. Elle va vous dire un petit mot. Elle n'aura pas la possibilité de voter, mais je souhaitais qu'elle partage cette dernière séance du Conseil Communautaire avec nous et je lui laisse la parole.

Mme DEMÊMES : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Beaucoup d'entre vous le savent déjà, mais je tenais à vous l'annoncer moi-même, depuis mi-mai je ne suis plus VP ni conseillère communautaire. La décision ne fut pas simple à prendre, mais ne pouvant plus exercer mon mandat de façon acceptable pour des raisons de santé, j'ai présenté ma démission à Madame la Préfète qui l'a acceptée.

Mazerolles a donc un nouveau conseiller communautaire en la personne de mon premier adjoint Benoît AUGUIN ici présent. La presse étant également présente, je ne ferai pas d'autre déclaration que celle que je suis en train de faire.

Je remercie toutes les personnes, les partenaires que j'ai eu l'occasion de côtoyer durant ces années de fonction : les élus référents, les membres de la commission éducation avec qui j'ai travaillé. Nos échanges furent toujours cordiaux et respectueux. Les agents de toutes les Directions, quel que soit le poste qu'ils occupent sur le terrain ou dans les différents services, ont tous et toutes le sens du service public. Les choses auraient été bien plus compliquées pour moi sans eux à mes côtés.

Vous, les collègues élus, j'espère sincèrement que l'heure de la récréation a sonné et que la fin du mandat se fera de manière plus apaisée, que vous allez enfin travailler pour le territoire, pour cette Agglomération qui a grandement besoin de tout cela, en oubliant les querelles de personnes. Ceux qui réclamaient un pilote dans cette Direction de l'Éducation il y a quelques semaines doivent être satisfaits ce soir. J'espère sincèrement qu'il n'y aura pas trop de turbulences et que les choses perdureront dans un climat serein et apaisé, quelles que soient les décisions qui seront prises à l'avenir.

Je finirai par toi, Charles. Merci pour la confiance que tu m'as accordée depuis 2017. En 2020 avec cette délégation à l'Éducation, dans une période difficile, c'était un sacré défi que je devais relever pour le bien-être de nos agents et, bien sûr, de nos

enfants. Merci de m'avoir permis d'œuvrer pour cette Agglomération qui m'est si chère.

J'ai appris à te connaître, à travailler avec toi et malgré les coups que tu peux recevoir, tu te relèves toujours pour continuer ta mission auprès de ce territoire, sans vaciller. Merci pour tout, Charles. Très bonne continuation à tous et à toutes. On aura l'occasion sûrement de se revoir car je reste toujours maire de Mazerolles et je vous remercie toutes et tous.

(Applaudissements)

Monsieur le Président : Marquons une petite pause, pour vous dire combien je mesure le courage et la volonté de notre vice-présidente qui ne l'est plus à partir de ce soir, le courage d'une femme qui a su se faire respecter par nous, les élus, dans le contexte scolaire par les parents, les fédérations de parents d'élèves, le monde enseignant, les agents, son environnement, mais aussi une élue à l'écoute et à la recherche permanente d'une solution.

Je voudrais souligner aussi de manière très appuyée le travail qui a été fait, avec des actions de terrain, toujours à l'écoute. Je rappelle que Cathy a traversé dans son mandat des périodes où il y a eu pas mal de sujets importants. On va parler tout de suite du Covid puisque tu as été la vice-présidente scolaire « Covid ». On se rappelle les différents protocoles, les pavés de 70 pages qui changeaient régulièrement, les choses à mettre en œuvre, bien sûr avec les services, mais tu étais au four et au moulin pendant cette période-là, avec une vraie capacité d'adaptation, de réactivité permanente.

Je voudrais aussi parler de la Cathy DEMÊMES qui était en soutien des équipes, quand il a fallu défendre certains sujets, les ATSEM dans les petites sections, des choses de ce type parce que tu as le service public et les agents et chevillés au corps. Un travail transversal aussi, toujours capable et ouverte à travailler avec les collègues dans les autres délégations, chercher à apaiser, chercher aussi à redonner un peu de proximité dans une compétence qui était communautaire, mais tu t'attachais à ce que tout ne repose pas sur quelque chose de centralisé, mais à redonner un peu de place à tout le monde dans cette grosse compétence.

Cathy, ça a été les travaux de l'école de Gaillères, ça a été le PGET, ça a été certaines dématérialisations de processus pour éviter les doublons de saisies, etc., des réflexions sur les 4 jours, 4 jours et demi. Tout cela a généré beaucoup de travail. Il a fallu beaucoup de courage face à cette mutualisation voulue de tous à l'époque, mais qui a aussi des conséquences sur le fonctionnement, parfois sur le moral des troupes. Tu as pris le taureau par les cornes.

Je voulais souligner le courage que tu as eu de tenir tes positions, le courage aussi de lutter parfois pour rester dans le match malgré les aléas que peut amener la vie.

Je formule le vœu que ta décision courageuse te permette de recharger les batteries et de bien te recentrer sur ton village que tu aimes tant. Tu restes une maire active, engagée, dynamique, appréciée et tu seras encore en contact avec nous dans les instances liées aux maires. Je sais que tu travailles main dans la main avec Benoît AUGUIN que je salue et que nous accueillons avec plaisir.

Je voulais te remercier énormément pour cet engagement pour le territoire. On tourne une petite page, une grande page, mais tu restes en contact avec nous et je voudrais te rendre un hommage appuyé à la hauteur de ton courage et de ta volonté.

Merci beaucoup Cathy.

(Applaudissements)

On ne le fait pas souvent. Tu restes là.

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. Je voudrais intervenir rapidement au nom de Patricia et moi, pour saluer, chère Cathy, ton engagement, ton enthousiasme et ta ténacité. Nous le disons avec sincérité, bien que nous ayons eu ensemble des débats parfois âpres à l'égard de la compétence dont tu avais la charge et s'ils étaient âpres, c'est parce que nous avons en partage cet intérêt majeur pour l'émancipation, l'éducation de nos enfants, des élèves et des moyens qu'il fallait y allouer. Et tu as fait du mieux que tu pouvais et tout le monde le sait ici, avec des moyens, des capacités dont on disposait et qui sont minces. Chacun le sait aussi.

L'engagement peut parfois coûter et vraiment, ta capacité de résistance - tu parlais de celle du Président -, mais la tienne a je crois, pour chacun d'entre nous, forgé le respect.

Donc, nous voulons vraiment te saluer pour l'engagement long que tu as eu pour ce territoire, cette Agglomération que tu continueras dans ta commune de Mazerolles, que tu aimes tant, et nous t'y retrouverons avec plaisir.

Voilà, on voulait simplement te saluer et te dire notre affection et notre respect.

(Applaudissements)

Monsieur le Président : On est dans la séquence émotion. Donc, on va passer dans des séquences plus formelles avec les délibérations qui suivent, mais que je veux introduire par un propos assez simple parce que beaucoup de choses ont déjà été diffusées, dites, etc., et on a pu aussi échanger dans des instances de maires ou de bureau communautaire et même au-delà. Vous dire que, bien évidemment, les modifications qui arrivent et les départs qui arrivent, certains pas prévus, forcément, ou pas souhaités, m'ont poussé à proposer une réorganisation des choses en termes de délégation et de gouvernance, et je vais vous en faire part et vous allez comprendre, mais la plupart d'entre vous sont un petit peu informés puisqu'on a déjà échangé et vous allez comprendre la logique des deux délibérations qui suivent.

Donc, suite à la démission de Cathy du Conseil Communautaire, je le répète, qui avait été entérinée vers le mois de mai, je crois le 16 mai par la Préfète, Benoît AUGUIN siègera au Conseil Communautaire en tant que représentant de la commune. Est-ce que tout le monde connaît Benoît AUGUIN ? Tu es obligé de te lever.

Donc, souhaitez la bienvenue à Benoît. Je voudrais également vous dire que j'ai proposé à mon collègue Joël BONNET de Saint-Pierre-du-Mont, en étant premier Vice-Président, d'enrichir, d'élargir un peu ses délégations, avec deux délégations déjà fortes qui sont l'activité, l'attractivité, au-delà de l'activité économique, le tourisme, mais de pouvoir prendre des responsabilités, notamment sur la politique

RH, ce qu'il a accepté et je l'en remercie. Si tu souhaites dire un petit mot, tu en auras la possibilité bien évidemment.

Je suis parti du principe que je ne souhaitais pas aujourd'hui remplacer poste pour poste, d'abord parce que Cathy est irremplaçable, d'où la diminution du nombre de Vice-Présidents et donc, d'élargir, d'enrichir certaines délégations et je remercie Joël de l'avoir accepté.

Je remercie également Philippe SAES, notre maire de Saint Martin d'Oney, mais aussi Vice-Président qui, lui, avait jusqu'à présent les compétences liées aux coopérations intercommunales, intercommunautaires, le PETR, les contractualisations territoriales, l'aménagement du territoire et qui a accepté de prendre des missions, on le sait qui ne sont pas de tout repos, mais qui sont importantes, notamment du scolaire et du périscolaire.

Et je voudrais excuser l'absence de Jean-Paul ALYRE qui reste Vice-Président, mais qui, au-delà des sujets alimentaires, des sujets liés au gaspillage, au traitement des déchets et autres, va mener à bien et travailler sur le projet, notamment de l'unité de restauration et l'avenir de nos cuisines centrales notamment.

Donc, voilà globalement les retouches que j'ai souhaité apporter, mais qui ne vont pas sans l'acceptation des intéressés. Donc, je voulais publiquement remercier l'ensemble des intéressés, notamment Joël et Philippe, parce que je mesure pertinemment, même si on va enlever le Bus France Services à Philippe qui va atterrir, et je remercie Dominique CLAVE, dans l'escarcelle de Dominique CLAVE, je sais que l'enjeu est fort.

On est à un an et demi, deux ans du mandat à peine. Donc, on a besoin d'avancer tous ensemble et j'y vois aussi entre nous une volonté de travailler davantage ensemble. Donc, je ne peux que m'en réjouir.

Juste un point important parce que ce n'est pas un détail, Marina BANCON prendra en charge la délégation qu'avait aussi Jean-Pierre puisqu'on a des travaux et des enjeux sur la fourrière. C'est Marina qui a accepté de prendre ces sujets qui lui tiennent à cœur. Les deux délégations qui sont des délégations importantes, à la fois celle de Joël BONNET de Philippe SAES méritent, bien évidemment, de s'appuyer sur des conseillers délégués. Il y en a certains qui existaient, d'autres non.

Je remercie Ghislaine de continuer à travailler dans le domaine du scolaire ; elle sera aux côtés de Philippe SAES, et je remercie Jean-Jacques GOURDON de pouvoir monter d'un cran aux côtés de Ghislaine et de venir épauler Philippe qui aura beaucoup à faire. Vous connaissez les compétences de Jean-Jacques et son antériorité.

Et puis côté RH, là aussi des sujets importants avec pas mal de choses à poursuivre et de défis à relever. Là aussi, je te remercie Michel GARCIA et je remercie Christophe HOURCADE d'avoir accepté de pouvoir inclure dans vos délégations le coup de main nécessaire à donner à Joël BONNET.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Je ne sais pas si les intéressés, Marina, Philippe, Joël, vous souhaitez vous exprimer là-dessus ou s'il y avait des questions ou des précisions particulières, sachant que ce que je viens de vous raconter là va générer

les deux prochaines délibérations, dont certaines doivent se faire à bulletin secret. Pas de précisions particulières ?

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. Cette modification de la gouvernance pourrait, je crois, être symbolisée par une formule populaire qui dit ceci : bonnet blanc et blanc bonnet.

Depuis quatre ans, nous assistons à une espèce de spectacle, de théâtre de boulevard plus tragique que comique dans lequel chacun tient place et divise, fracture, pollue en permanence les débats et la vie de la collectivité. Quatre ans de divisions, de ruptures, de dénonciations au procureur, de vote de budget rejeté et même en point de départ, de vraies fausses - on n'a jamais trop su - candidatures opposées à la vôtre en 2020.

Et puis, tout cela pour quoi ? Pour finir par un petit partage de la gouvernance. Il y a peu, vous appeliez, les uns les autres, à la démission. Les frondeurs devaient démissionner, le Président devait démissionner. Il y a peu, vous invoquiez la défiance, la rupture consommée. Il n'était plus possible de travailler ensemble. Il y a peu, vous appeliez vos opposants à se regarder dans la glace. Rappelez-vous, c'était il n'y a pas si longtemps. Et désormais, par on ne sait quelle combinaison artificielle, vous formez un nouveau binôme, une nouvelle gouvernance partagée. Peut-être est-ce l'instinct de survie.

Vous, les élus, ne cessent de culpabiliser les électeurs en leur disant : « Allez voter » puisque vous savez que l'abstention progresse sans arrêt dans ce pays, et vous les élus, nous les élus, n'avons de cesse que de dire aux gens : « Vous devriez aller voter, remplissez votre contrat civique. Il est majeur que vous alliez définir, choisir vos représentants. » Mais quand on assiste à un tel spectacle ici depuis quatre ans, comment voulez-vous que les électeurs, les citoyens s'y retrouvent et surtout trouvent goût à la démocratie locale et à la représentation ?

Vos comportements nourrissent le rejet. Un mot encore quand même sur la première vice-présidence. Jusqu'à présent, elle était assumée par une maire d'un village et nous considérions que cette Agglomération avait cette particularité que d'allier, que d'unir le pôle urbain Mont de Marsan – Saint-Pierre-du-Mont et les villages et que donc, il fallait qu'à la tête de la gouvernance, les villages soient représentés. Tout cela s'éteint ce soir, on ne sait pour quelle raison. Et quand même, je le disais il y a quelques instants, la première vice-présidence est souvent confiée, comme le premier adjoint ou la première adjointe dans une commune, à la personne de confiance, à la personne loyale et je crois que Cathy incarnait ce sens-là, cette réalité-là depuis longtemps. Et désormais, vous confiez cette même vice-présidence à celui qui s'est présenté en 2020, à celui qui a appelé à la démission je ne sais combien de fois, à celui qui, par nombre d'articles de presse, n'a fait que déjuger l'action de l'Agglomération, expliquer qu'il y avait du harcèlement, etc.

Bref, vous en êtes aujourd'hui à vous réunir. C'est donc la promotion à la contestation, à la déloyauté et à la trahison.

Monsieur le Président : Est ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

M. DUTIN : Monsieur le Président, j'ai entendu avec intérêt ce que vient d'indiquer Julien PARIS et il fait extrêmement chaud dans cette salle, ce qui, juste après mon

intervention, me conduira à tomber la veste alors que d'autres, manifestement, la retournent.

Sur le fond, je m'étonne, mais je le pense foncièrement, je ne vais pas vous chanter l'opportuniste... Sur le fond, je m'étonne que la délégation de l'Education qui est une délégation forte, importante de notre collectivité, soit confiée à M. SAES dont les qualités ne sont pas remises en cause, mais qui était déjà pourvu d'une délégation et je regrette foncièrement que cette délégation, comme elle l'était jusqu'alors au profit de Mme DEMÊMES - j'ouvre la parenthèse et je la referme, chère Cathy, je n'ai pas voulu en rajouter tout à l'heure par rapport aux hommages qui étaient rendus, mais qu'il me soit permis de t'indiquer que, et je le pense foncièrement, tu honores ce qu'est un élu de terrain, de proximité, un maire tel qu'on le conçoit aujourd'hui dans sa fonction. –

Donc, je ferme la parenthèse et je reviens à mon propos pour justement m'étonner que cette délégation de l'Education, compte tenu des difficultés qui ont été soulignées, notamment au niveau du vote du budget, etc., des enjeux qui feront peut être l'objet de débats au sein même de notre assemblée communautaire par rapport à un certain nombre de compétences, et nous savons que nous aurons ce débat, eh bien, tout simplement que cette délégation soit en quelque sorte noyée et pas autonome. Voilà ce que je voulais vous indiquer.

Monsieur le Président : Est ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Je serais très laconique dans ma façon de déclarer les choses. Je redis dans cette assemblée que nous avons cette année une assemblée communautaire qui a voté un budget à la majorité. Nombreux sont les élus qui ont permis, directement ou indirectement, que le budget soit voté. Nombreux sont aussi les élus qui, malgré nos difficultés, malgré nos divergences, souhaitent que ce territoire au final avance. On est dans le dernier tiers de notre mandat et il est de ma responsabilité, mais aussi de tous les élus qui sont là, d'essayer de mettre le minimum d'huile sur le feu et d'essayer surtout de consolider ou de rétablir un climat qui permet de travailler dans la responsabilité et l'apaisement.

C'est dans cette volonté là que j'ai fait ces propositions et que je me réjouis qu'elles aient été acceptées. Je referme la parenthèse du scolaire puisque cela semble vous inquiéter. On a une équipe qui est solide au scolaire, avec des gens qui ont chacun leurs compétences, leur sensibilité : Ghislaine LALLAU, qui connaît bien ce sujet-là pour y avoir œuvré aux côtés de Cathy et Jean Jacques GOURDON dont la compétence n'est pas à remettre en question. Je sais pertinemment aussi la capacité de travail que peut avoir Philippe SAES sur certains sujets, l'organisation et je ne suis pas inquiet.

Mme BERGALET : On a parlé d'égalité hommes-femmes tout à l'heure. Où est l'égalité dans cette distribution ?

Monsieur le Président : Vous parlez au Président qui avait nommé une Vice-Présidente féminine.

Mme BERGALET : Il manque beaucoup de femmes là. Pouvez-vous m'expliquer un petit peu ?

Monsieur le Président : Globalement, on arrive à avoir un équilibre.

Mme BERGALET : Un équilibre, moi je ne le trouve pas, je suis désolée. Et le fait que ce ne soit pas quelqu'un d'une commune rurale me gêne beaucoup.

Monsieur le Président : Je ne vais pas parler à la place de Saint-Pierre-du-Mont, mais Saint-Pierre-du-Mont n'est pas non plus une métropole internationale. Je crois que c'est ce qu'on appelle la ville à la campagne ou le village. Donc, il y a un lien. J'essaie de ne pas opposer ruraux et urbains. Vous savez, vu de Paris ou de Bordeaux, quand on dit que Mont de Marsan est urbain, cela fait beaucoup rire. Donc, on est tous le rural de quelqu'un. Vous parlez à un fils de paysan.

Mme BERGALET : À chaque fois, vous nous le dites, fils de paysan... Moi, mes grands-parents étaient paysans aussi. On est dans une commune rurale. C'est un peu différent quand même que Mont de Marsan.

Oui, mais oui. J'ai connu. Très bien. Je comprends, vous avez le droit de vous exprimer. On n'a pas tout à fait les mêmes façons de gérer.

Monsieur le Président : Je n'ai simplement pas remplacé le poste vacant. Il n'y a pas de création de poste.

M. SAVARY : Merci Monsieur le Président. Je crois qu'il y a un sujet qui est assez intéressant qui a été évoqué. Il y a plusieurs sujets transversaux qui vont se mêler entre eux.

Je partage la réflexion de Frédéric. Il nous semble qu'une compétence aussi importante pour notre Agglomération que celle de l'Education, scolaire, périscolaire, cantine scolaire aurait pu, aurait dû rester une seule délégation aux mains d'une seule personne et ne pas être éclatée de cette façon-là ou ajoutée à une autre délégation parce qu'il nous semble, et on l'a bien vu, vous l'avez très justement dit lors du vote du BP, que l'éducation, ou en tout cas l'enjeu de l'éducation sur notre territoire est un enjeu très important pour les années à venir.

On sait la contrainte financière qui pèse sur notre budget. On sait le manque de moyens. On va tout à l'heure se prononcer sur une hausse de tarifs de cantine scolaire. Tout cela n'est pas neutre. Tout cela n'est pas indolore pour les familles du territoire.

Je rebondis aussi sur l'échange sur la question du rural-urbain. Forcément, depuis Paris on est tous des ploucs, sauf qu'ici entre nous, on est tous des gens intelligents. Donc, on va laisser les considérations parisiennes loin d'ici. Mais la question est importante parce que, et là je veux venir sur un sujet très précis, il y a la question du détricotage potentiel des compétences qui a été mise sur la table. Cette question-là est cruciale.

Je vous rappelle que nous, pour y voir plus clair, cela fait très longtemps que l'on demande qu'il y ait un budget annexe, sur le scolaire notamment, pour y voir beaucoup plus clair et pour savoir ce que pèse chaque poste de dépenses, pour voir comment est assumée cette compétence et avoir une traçabilité financière. Aujourd'hui, vous avez ouvert la porte, notamment lors du vote du budget, sur un possible détricotage des compétences. Il serait intéressant pour la peine, maintenant que l'on sait que de nouveaux élus vont se charger de la compétence scolaire, de connaître leur avis, leur vision, de pouvoir en débattre au fond ce soir ; ce n'est pas ce que l'on demande, mais quelle est votre vision des choses en réalité

puisqu'il y a, pour la peine, sur la vision rural-urbain, il y a un enjeu très important, notamment sur les moyens économiques des communes. Quels seront les moyens que ces dernières pourront mettre sur une reprise potentielle de compétences au niveau des communes de notre Agglomération parce qu'on sait très bien qu'il y a des disparités de moyens financiers entre ces communes.

Donc là, il y a un vrai sujet qu'il est intéressant de traiter au-delà des postures - moi, je parle du fond - de savoir quelles sont aujourd'hui les compétences qui pourraient aujourd'hui être remises dans les mains des communes, quels sont les moyens qui vont avec, quelles sont les visions que vous apportez sur cette compétence ? Merci.

Monsieur le Président : Je vais dire juste un petit mot. La plupart des personnes qui sont ici souhaitent et souhaitent que l'on se pose la question. D'accord ? Que l'on se pose la question de savoir, est-ce qu'on continue comme maintenant, est-ce qu'on démutualise un petit peu les bâtiments, est-ce qu'on démutualise la totalité, un peu, passionnément ? Si on continue comme maintenant, est-ce qu'on réorganise un peu les choses ? La plupart des élus qui sont là se posent la question. Pas seulement pour des raisons budgétaires. Il y a la raison budgétaire parce qu'on voit bien que mécaniquement, et les points d'indice et autres, et c'est très bien pour les agents, font qu'il y a un effet ciseaux, mais il y a aussi le rôle de l'élu de proximité, le rôle des maires dans ce qui est peut-être le plus important dans la commune, et urbains ou ruraux, nous sommes tous à la même enseigne. Donc, le repositionnement.

Pour ces raisons-là, une feuille de route a été donnée, avant même d'ailleurs qu'il y ait ces éléments puisqu'on en a parlé au niveau du budget, de façon à ce qu'on se donne les moyens d'avoir des éléments de décision qui sont en train d'arriver au niveau de nos services et de la Direction Générale des Services, de façon à ce que l'on puisse prendre cette décision à la fin de l'année, une décision de principe. Cela ne va pas s'enclencher le 1^{er} janvier 2025. Mais au moins qu'on se dise : on continue comme avant en réorganisant, on démutualise... Et je pense que dans cette – et je suis même certain que parmi les VP ou parmi les maires, on peut avoir des visions aujourd'hui ou des pronostics différents, sauf qu'on ne peut pas décider si on n'a pas les éléments factuels pour le faire parce que, vous avez eu raison de dire que cela a des impacts derrière.

Je ne sais pas si Philippe voudra dire un mot mais, on ne s'interdit rien. Moi, je ne m'interdis rien, sinon cela veut dire que c'est déjà décidé d'avance.

Moi, je veux avoir tous les chiffres et voir quel est l'impact pour les communes pour voir ce qui est possible ou pas. Mais on ne s'interdit rien, sinon on aurait pas lancé le chantier et cela fait partie des chantiers sur lesquels je sais que l'équipe en place va avancer avec de la clairvoyance, de la clarté et puis à un moment donné, on va décider.

M. SAES : Pour répondre à M. SAVARY et pour confirmer ce que vient de dire le Président, et pour vous rassurer, ce qui est écrit dans Sud-Ouest était très complet, mais pas tout à fait exact sur ce que j'ai dans la tête comme projet. Parce que, si en tant que Maire de Saint Martin d'Oney, j'ai la possibilité effectivement de reprendre la compétence dans ma commune, je suis bien conscient que ce n'est pas le cas de toutes les communes rurales notamment. Néanmoins, mon approche est simple. Toute politique publique doit être évaluée à un moment. Cela fait neuf ans que nous

avons pris cette compétence au niveau de l'Agglo et cela fait maintenant plusieurs années que l'on se repose la même question en discussions budgétaires auxquelles vous participez. Il est donc indispensable, au-delà de l'aspect financier qui va être important malgré tout, et tout en gardant à l'esprit qu'il faut garder un haut niveau de qualité scolaire, périscolaire pour les enfants, mais une qualité de travail pour les agents parce qu'on va sonder évidemment tous les agents concernés pour savoir si ce qu'ils ont vécu avec une compétence Agglo leur convient, quels sont les points forts, les points faibles. Tout cela va être mis en balance. Aujourd'hui, on est en train de compiler des données financières, certes, parce que c'étaient les plus compliquées à avoir, pour avoir une vision très claire et très précise de ce que cela représente pour chaque commune. Et la décision ne sera prise que collégalement et à l'issue de cette réflexion et de ces débats. Voilà.

Mme PIOT : Est-ce qu'on peut juste avoir le calendrier, à peu près, de quand est-ce qu'on aura le résultat et que l'on pourra débattre et décider ?

M. SAES : D'ici le milieu du mois de juin, puisque j'avais souhaité, en relation avec les agents, que cela se fasse avant les vacances d'été, au cours du mois de juin, il va y avoir une réunion qui va instaurer le comité de pilotage qui vous sera proposé, de manière à ce que les réunions de travail se fassent, pour la première avant fin juin et pour les autres, après les vacances d'été.

Délibération N° 2024/06-0086 (n°4)

Objet : Modification du nombre de vice-présidents.

Nomenclature Acte :

5.7 – Intercommunalité

Rapporteur : Charles DAYOT

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Madame Catherine DEMEMES, 1^{ème} vice-présidente, par courrier en date du 13 mai 2024, adressé à Madame la Préfète des Landes, a souhaité démissionner de sa fonction de vice-présidente et de son mandat de conseillère communautaire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission a été acceptée le 16 mai 2024 par Madame la Préfète des Landes.

Il est proposé de ne pas pourvoir au remplacement du poste vacant.

Il convient dès lors que l'assemblée délibérante se prononce sur la modification du nombre de vice-présidents.

M. PARIS : Monsieur le Président, avec Patricia, nous ne participerons pas au vote sur ce qui concerne l'exécutif et la gouvernance depuis le début du mandat. Donc, nous participons pas au vote des trois délibérations.

Monsieur le Président : Donc, à l'exception de Mme BEAUMONT et M. PARIS qui ne participent pas au vote, je vous propose de voter à main levée puisque ce n'est pas nominatif.

M. MINDE : Monsieur le Président, pour Marsan Citoyen, on ne participe pas aux désignations ni aux votes, comme d'habitude.

Monsieur le Président : D'accord. Donc, M. MINDE s'ajoute à Mme BEAUMONT et M. PARIS.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 45 voix pour, 6 voix contre (Mme Céline PIOT, Mme Françoise LATRABE, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Frédéric DUTIN, M. Alain BACHE, Mme Catherine BERGALET), 3 abstentions (Mme Patricia BEAUMONT, M. Julien PARIS, M. Bruno MINDE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-7-2,

Vu la délibération n°2020/07-0090 en date du 15 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents,

Vu les procès-verbaux des élections du président et des vice-présidents,

Considérant le courrier de démission en date du 13 mai 2024 de Madame Catherine DEMEMES, 1^{ème} vice-présidente,

Considérant que par courrier en date du 16 mai 2024, Madame la Préfète des Landes a accepté ladite démission,

Considérant par conséquent la vacance du poste de 1^{ème} vice-président,

Décide de ne pas pourvoir au remplacement du poste laissé vacant et de réduire le nombre de vice-présidents à 12,

Précise que les vice-présidents placés en suivant dans l'ordre du tableau avancent automatiquement d'un rang,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/06-0087 (n°5)

Objet : Modification de la composition du bureau communautaire.

Nomenclature Acte :
5.7 – Intercommunalité

Rapporteur : Charles DAYOT

Par délibérations n°2020/07-0091 du 15 juillet 2020 et n°2021/07-0124 du 6 juillet 2021, le Conseil Communautaire a fixé à 14, puis à 15 le nombre des autres membres du bureau communautaire.

Pour mémoire, le bureau communautaire est composé du Président, des vice-présidents et de 15 autres conseillers communautaires, en application des dispositions du règlement intérieur du conseil communautaire qui précise que, outre le président et les vice-présidents, le bureau communautaire comprend "*un ou plusieurs autres membres : ces derniers comprennent un représentant de chaque commune si celle-ci n'est pas représentée par un vice-président, afin que la représentativité de chaque commune soit respectée*".

Le bureau communautaire sera donc renforcé pour venir en appui des différents vice-présidents en charge de leurs délégations respectives.

Monsieur le Président : Je vous l'ai dit, il y a quelques modifications qui sont la possibilité de donner une délégation et d'intégrer le Bureau communautaire, à Jean-Jacques GOURDON d'un côté, à Christophe HOURCADE de l'autre et à Benoît AUGUIN qui est le nouveau représentant.

Cela veut dire qu'il faut augmenter et fixer à 17 membres le nombre de membres du Bureau communautaire. On peut le voter à main levée.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 45 voix pour, 6 voix contre (Mme Céline PIOT, Mme Françoise LATRABE, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Frédéric DUTIN, M. Alain BACHE, Mme Catherine BERGALET), 3 abstentions (Mme Patricia BEAUMONT, M. Julien PARIS, M. Bruno MINDE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/07-0091 en date du 15 juillet 2020 fixant le nombre des « autres membres » du bureau communautaire,

Vu la délibération n°2021/07-0124 en date du 6 juillet 2021 désignant un représentant de la commune de Benquet au bureau communautaire,

Vu les procès-verbaux des élections du président et des vice-présidents,

Décide d'augmenter le nombre des autres membres du bureau communautaire et de le fixer à 17,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président : On va procéder aux élections à bulletin secret. On va peut-être faire une petite interruption de 5 minutes. Je vais vous demander de pouvoir intégrer et voter pour les candidatures de Benoît AUGUIN, de Christophe HOURCADE et de Jean-Jacques GOURDON.

C'est un scrutin uninominal à bulletin secret pour chaque poste. Je vous remercie.

On marque une petite pause, une suspension de séance de 5 minutes.

Pendant que vous vous installez, j'ai besoin de 2 assesseurs. Puis-je demander à Bruno MINDE et à Marie BARBUT d'être assesseurs ?

La petite salle qui est fermée est notre isoloir. Cela veut dire que vous avez des enveloppes et des papiers dans cette salle. Nous avons trois élections.

La première concerne l'intégration de Benoît AUGUIN.

La deuxième, de Jean-Jacques GOURDON.

La troisième, de M. HOURCADE.

On va commencer par l'intégration de M. Benoît AUGUIN. Les gens sont appelés par ordre alphabétique, vont dans l'isoloir et quand la personne sort, la suivante rentre.

Il y avait 51 votants puisque 2 absents et 3 non-votants.

Il y a 7 bulletins blancs et 44 voix pour M. AUGUIN. Monsieur AUGUIN est élu et intègre le Bureau communautaire.

(Applaudissements)

Je vous propose de passer au vote qui concerne M. HOURCADE. Il s'agit de permettre à M. HOURCADE, dans le cadre de ses délégations, d'intégrer le bureau communautaire.

M. ARA : Excusez-moi, est-ce qu'il n'y a pas un moyen d'aller un peu plus vite, de mettre les bulletins sur la table, parce qu'on y passe beaucoup de temps et il y a des délibérations importantes après ? On le faisait déjà par le passé. Je sais que j'avais demandé à ce qu'il y ait des vrais isoloirs, mais là, ce n'est pas un scrutin qui a un enjeu. Si on avait les bulletins sur notre table, on écrirait les noms et ça irait plus vite. Il y a des débats importants après. Je pense à ceux qui nous écoutent et à tout le monde.

Monsieur le Président : Merci de cette remarque. On a un isoloir qui est la salle et on essaie d'être le plus conforme possible. On va essayer d'écrire le plus vite possible, mais les bulletins ne sont pas pré-imprimés. Pour accélérer un petit peu, on peut transformer la deuxième salle en isoloir. Cela nous fera deux isoloirs et cela permet de diminuer le temps par deux.

Même nombre de votants.

Nous avons 9 bulletins blancs et 42 voix pour intégrer Christophe HOURCADE au sein de notre Bureau communautaire.

(Applaudissements)

Dernière ligne droite, Jean-Jacques GOURDON.

On s'améliore de jour en jour, on a fait trois isolements, le troisième est dans la salle de pause, si vous en êtes d'accord.

On va remercier nos assesseurs, merci beaucoup.

On est toujours sur le même nombre de votants.

Nous avons 1 bulletin nul, 10 bulletins blancs et 40 pour Jean-Jacques GOURDON qui est donc élu et intègre le Bureau communautaire.

(Applaudissements)

Je vous remercie. Merci aussi aux équipes de la DAJ.

- Délibération N° 2024/06-0088 (n°6)

Objet : Actualisation des indemnités de fonctions du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau.

Nomenclature Acte :

5.7.14 - Indemnités aux élus intercommunaux

Rapporteur : Charles DAYOT

Par délibération n°2020070101 en date du 24 juillet 2020 modifiée par une délibération n°2021120243 en date du 13 décembre 2021, le conseil communautaire a fixé le taux des indemnités de fonction du président, des vice-présidents et autres membres du bureau disposant d'une délégation de fonctions.

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un dispositif d'indemnisation des élus locaux, au titre des activités exercées au service de l'intérêt général et de leurs administrés. Son article L.5211-12 stipule que les indemnités maximales votées par le conseil communautaire pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat, par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

L'article R.5214-1 dudit code fixe, pour les communautés d'agglomération dont la population est comprise entre 50 000 et 99 999 habitants, les taux maximum suivants :

- président : 110% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- vice-président : 44% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Par ailleurs, l'article L.5211-12 précité dispose que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant :

- l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président,
- les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de vice-président, correspondant, soit à 20 % maximum de l'effectif de l'organe délibérant calculé hors accord local sur la répartition des sièges, dans la limite de 15 vice-présidents, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si le nombre est inférieur.

Ainsi, pour Mont de Marsan Agglomération, l'enveloppe indemnitaire globale est calculée comme suit : indemnité maximale pour l'exercice des fonctions de président et indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de 11 vice-présidents (20% de l'effectif tel que fixé par la loi hors accord local sur la répartition des sièges), soit 594 %.

Enfin, il est possible d'allouer des indemnités de fonctions aux autres membres du bureau disposant d'une délégation de fonctions, dans la limite de l'enveloppe globale définie supra.

Le conseil communautaire, par délibérations n° 2024/06-0086 et 2024/06-0087 en date du 4 juin 2024, a décidé, d'une part, de réduire de nombre de vices-présidents pour le fixer à 12, et d'autre part, de modifier le nombre des « autres membres du bureau » pour le fixer à 17.

Ces modifications récentes nécessitent de repréciser le montant global des indemnités maximales versées aux vices-présidents et membres du bureau ayant reçu délégation.

Il est précisé que les taux d'indemnités versés au Président, aux vice-présidents et aux « autres membres du bureaux » ayant reçu délégation restent inchangés.

M. MINDE : Marsan Citoyen ne participe pas aux désignations, ni à l'attribution des indemnités.

M. PARIS : On l'avait dit également pour nous sur les trois délibérations.

Monsieur le Président : À l'exception de M. MINDE, Mme BEAUMONT et M. PARIS, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il y a 5 voix contre.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 46 voix pour, 5 voix contre (Mme Céline PIOT, Mme Françoise LATRABE, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Frédéric DUTIN, M. Alain BACHE), 3 abstentions (Mme Patricia BEAUMONT, M. Julien PARIS, M. Bruno MINDE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les procès-verbaux relatifs à l'élection du président, de 13 vice-présidents et des autres membres du bureau de la Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n°2020070101 en date du 24 juillet 2020 fixant le taux des indemnités du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau,

Vu la délibération n°2021120243 en date du 13 décembre 2021 actualisant lesdites indemnités,

Vu la délibération n° 2024/06-0086 en date du 4 juin 2024 portant le nombre de vices-présidents à 12,

Vu la délibération n° 2024/06-0087 en date du 4 juin 2024 portant le nombre des « autres membres du bureau » à 17,

Considérant qu'il est possible d'allouer des indemnités de fonctions aux autres membres du bureau disposant d'une délégation de fonctions,

Décide d'actualiser le tableau des indemnités versées aux différents bénéficiaires, comme précisé en annexe, représentant un montant global de 566,93 %,

Précise que les taux et montants des indemnités de fonction du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau disposant d'une délégation de fonctions restent inchangés et sont fixés comme suit :

- Président : 66,64 % de l'indice brut terminal de référence,
- 1^{er} vice-président : 43,12 % de l'indice brut terminal de référence,
- 2^{ème} au 12^{ème} vice-président: 32,34 % de l'indice brut terminal de référence,
- Conseillers communautaires délégués : 8,33% ou 5,88 % de l'indice brut terminal de référence, selon la nature des fonctions déléguées et de la charge de travail induite.

Précise que les indemnités de fonctions seront payées mensuellement et suivront automatiquement l'évolution de l'indice terminal de référence,

Précise que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonctions sont inscrits au budget communautaire,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération N° 2024/06-0089 (n°7)**

Objet : Soutien à l'implantation d'un campus associé Kedge Business School auprès de Campus Landes.

Nomenclature Acte :
8.1.4 – Dotation de fonctionnement

Rapporteur : Frédéric CARRERE

Parce que la formation notamment supérieure est facteur d'attractivité pour un territoire, Mont de Marsan Agglomération s'est largement investie depuis 2012 auprès des établissements d'enseignement supérieur implantés sur son territoire, pour favoriser le maintien et le développement d'un enseignement supérieur de qualité. Cela a notamment permis de développer les trois départements de l'IUT des Pays de l'Adour, les trois écoles au sein du Campus Landes ou encore plus récemment un Campus Connecté, labellisé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le territoire compte ainsi à ce jour près de 1 700 étudiants.

Fort de ce contexte, Mont de Marsan a souhaité se doter d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI), qui au regard des travaux menés tout au long de son processus d'élaboration depuis 2022, a vocation à soutenir l'écosystème d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation déjà implanté durablement sur le territoire. Il vise à la fois à renforcer l'existant, à développer de nouvelles orientations afin d'accroître le niveau de qualification générale de la population, à répondre aux besoins en compétences des entreprises locales et à soutenir le développement des filières stratégiques de l'Agglomération. Il constituera une feuille de route pour l'Agglomération en termes d'ambitions stratégiques et d'actions opérationnelles pour les 5 à 10 ans à venir. Il se veut un document de référence sur lequel l'Agglomération pourra s'appuyer pour dialoguer avec les acteurs de l'enseignement supérieur.

La SAS Campus Landes créée par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, est porteuse d'un campus pluridisciplinaire qui regroupe à Mont de Marsan trois écoles (école supérieure de management des Landes, école supérieure de design des Landes, école supérieure du numérique des Landes) et près de 350 étudiants. Pour compléter cette offre, elle envisage dès la rentrée de septembre 2024 l'ouverture d'un diplôme de Bachelor (Bac+3) Kedge Business School, qui forme les étudiants aux sciences de gestion à l'échelon international et pourra porter à terme les effectifs du Campus Landes à 500 étudiants.

Dans ce contexte commun d'intérêt général à développer l'enseignement supérieur sur le territoire, Campus Landes a sollicité auprès de Mont de Marsan Agglomération une participation financière à hauteur de 75 000 € par an pendant les 3 premières années pour soutenir l'implantation du campus associé Kedge Business School, soit une aide totale de 225 000 € sur 3 ans. Cette demande correspond à celle d'un fonds d'amorçage pour équilibrer les comptes des écoles de Campus Landes les premières années d'exploitation, dans la mesure où les coûts ne peuvent être totalement couverts par les frais de scolarité des premières promotions.

Au regard du contexte financier de Mont de Marsan Agglomération et de son budget 2024 affecté à l'enseignement supérieur, la commission développement économique et enseignement supérieur propose de s'engager sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 25 000 € pour 2024. Un projet de convention est rédigé dans ce sens.

Monsieur le Président : Y a-t-il débat, questions, prises de parole ?

Mme PIOT : Merci Monsieur le Président.

Lors de la dernière séance où nous avons eu à discuter de l'implantation de Kedge Business School sur le campus de Mont de Marsan, le Campus Landes et l'attribution de la subvention, certes elle était de 75 000 € et vous l'avez abaissée à 25 000, mais déjà, nous avons dit notre désapprobation qu'une collectivité, qui plus est en difficulté financière, mais indépendamment de ce problème-là, une collectivité qui donnerait une subvention malgré tout élevée, même si elle est réduite à 25 000 € pour un établissement privé, n'était pas dans notre ligne, dans notre optique et notre logique politique.

Nous, nous souhaitons plutôt développer le public, tout simplement. Alors déjà, nous votons contre, ou en tout cas, nous ne participons pas au vote pour les aides, les subventions pour les écoles privées confessionnelles. Là, il s'agit d'une école privée non confessionnelle, mais privée tout de même. Nous sommes dans une volonté de développer les services publics et donc l'éducation, l'enseignement public et 25 000 €, malgré tout, c'est une somme que nous pensons beaucoup plus utile pour restaurer, aider les écoles primaires qui, dans l'Agglomération et en tout cas à Mont de Marsan, ne sont pas toujours en très bon état.

Donc, pour ces raisons-là, nous voterons contre.

Je profite d'avoir la parole et d'avoir un sujet sur l'éducation pour, d'abord, vous dire que je suis surprise que dans la délibération, quand vous faites un peu l'état des universités présentes sur le territoire, vous parliez uniquement de l'université de Pau et des Pays de l'Adour. L'université de Bordeaux n'est pas citée, alors que l'université de Bordeaux est présente à travers l'INSPE, puisque l'INSPE (Institut National du Professorat Supérieur et de l'Education) est une composante de l'université de Bordeaux. C'est la même chose à la page 21 dans la présentation de Campus Landes, l'université de Bordeaux n'est pas citée.

Donc, puisqu'on veut montrer l'attractivité du territoire, autant être précis et montrer aussi que l'université de Bordeaux est présente.

Cela me donne l'occasion, même si ce n'est pas le sujet ici et j'espère qu'on en parlera la prochaine fois, mais c'est déjà l'occasion d'en parler un petit peu, j'ai, au nom des enseignants de l'INSPE, des formateurs et aussi en tant qu'élue, alerté le Président de l'Agglomération, qui lui-même a alerté le Président du Conseil Départemental. Je sais que j'ai l'écoute favorable, mais je préfère en parler à tout le monde.

Le site de l'INSPE des Landes est très menacé par la réforme actuelle de la formation initiale des futurs enseignants. Vous savez qu'aujourd'hui, pour l'instant, l'INSPE accueille des étudiants qui sont inscrits en master, le master MEEF (Master de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation et du professorat). Avec la

réforme qui va avoir lieu à la rentrée 2024, une réforme absolument pas négociée, une réforme qui a été imposée à la va-vite et sans prendre en compte la base, donc les formateurs du terrain - pour l'instant les étudiants passent le concours pour être professeur des écoles puisque nous, dans les Landes, nous n'avons que les futurs professeurs des écoles, à la fin, à l'issue du bac +5, à l'issue du master -, avec cette réforme, le concours va repasser comme c'était le cas auparavant, il y a quelques années, à la fin de la licence. Mais les INSPE vont continuer à accueillir, certes les étudiants pris en master parce qu'il faut, pour être titulaire, certes avoir le concours, donc le niveau licence et le concours, mais aussi les 2 années de master.

Néanmoins les INSPE désormais n'accueilleront que les lauréats du concours. Pour Bordeaux et Pau, cela posera moins de problèmes parce qu'ils ont beaucoup d'étudiants, mais pour les sites de Périgueux, Agen et Mont de Marsan, nous n'aurons plus que la moitié, voire peut-être encore moins que la moitié des effectifs étudiants.

Donc à terme, cela pose le problème de la pérennité du site sur le territoire.

Or, cette filière - devenir professeur des écoles - est d'abord une filière qui est aimée, appréciée par nos jeunes des Landes puisqu'on a de plus en plus de jeunes qui sont inscrits. On le voit très bien dans les journées portes ouvertes au mois de mars où on voit vraiment de plus en plus de jeunes et de jeunes vraiment issus des Landes qui viennent voir cette filière. D'autre part, avec les réformes actuelles, les classes populaires ont de moins en moins accès aux études supérieures, les études supérieures coûtent cher. Or l'INSPE, c'est le service public, cela ne coûte pas cher et on a 58% de boursiers qui sont inscrits en master 1.

Or, si la licence ne se fait qu'à Bordeaux et que nous n'ayons que les lauréats, non seulement le site de l'INSPE est en danger, mais cela impose à nos jeunes de partir loin, à Bordeaux, entre autres, et pour des jeunes qui sont boursiers, cela veut dire des frais de déplacement, de logement.

Donc, nous, le projet que nous avons, quand je dis *nous*, ce sont les professeurs, mais également les étudiants et les anciens étudiants qui nous soutiennent aussi, c'est d'avoir, de porter, de créer la nouvelle licence qui va s'appeler *licence à la préparation du professorat des écoles*. Pour l'instant, il n'y a que Bordeaux qui se positionne pour avoir cette licence et ce que nous aimerions, c'est que justement le site des Landes puisse créer cette licence.

Voilà. Je crois savoir que ce sera lors du prochain Conseil Communautaire que nous aurons à nous prononcer, puisque dans le cadre du Schéma Local de la Recherche, le SLESRI, nous allons, je pense, soit ajouter un avenant, soit faire une motion nous aussi.

On est vraiment dans la même optique que tout à l'heure, avec les professionnels de la Santé qui sont venus soutenir et montrer les difficultés de l'hôpital et du service public de la Santé. Là c'est pareil, je nous alerte, je vous alerte sur le service public et donc finalement, KEDGE nous paraît un peu déconnecté. Je pense qu'il y a surtout d'abord le service public à aider dans le sens où le service public est pour tous. KEDGE ne nous paraît pas, même au nom de l'attractivité du territoire, aller pour tous. L'INSPE, les écoles primaires, c'est vraiment l'éducation pour tout le monde. Je vous remercie.

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. Vous nous aviez expliqué lors du vote du budget, je crois, en début d'année que l'Agglomération, vous-même et le Vice-Président, n'aviez pris aucun engagement auprès de la CCI du Campus concernant le soutien de notre intercommunalité au financement de l'école privée de commerce Kedge, et nous voilà aujourd'hui avec une subvention de 25 000 € proposée pour assurer ce financement.

Lors de ce même budget d'austérité, cela a été dit à plusieurs reprises, il était demandé à tous de faire des choix, de réaliser le maximum d'économies possibles au détriment du service public rendu, au détriment du confort de travail des agents, bref, d'à peu près tout le monde.

Et là, on se retrouve avec une somme de 25 000 € qu'il serait tout à fait facile de dégager sur quelque chose qui n'était pas prévu, a priori puisqu'aucun engagement n'avait été pris, à moins qu'on nous avait menti, mais je ne peux pas le croire. Donc, cette somme imprévue est facilement libérable pour financer cette école privée. Cela a été dit par notre collègue Céline PIOT, si on regarde les écoles publiques de ce territoire, on se rend compte qu'il y aurait beaucoup à faire en la matière.

Donc évidemment, nous voterons contre cette proposition à trois égards. D'abord parce que nous avons un budget d'austérité et que cet argent-là serait mieux utilisé dans les écoles, je l'ai dit ; parce que nous considérons qu'il faut financer le service public de l'éducation et non pas le privé ; et parce que vous nous aviez expliqué qu'il n'y avait pas d'engagement alors qu'à priori il y en avait bien un, la preuve puisque vous nous aviez dit - c'est dans le procès-verbal - que l'on n'entendrait plus parler de cette subvention, qu'on la retirait de l'ordre du jour et qu'on verrait plus tard, mais enfin, qu'il n'y avait rien de précisé. Vous n'avez pas mis beaucoup de temps finalement à la représenter ?

Le service public est malmené et nous l'avons vu récemment d'ailleurs avec une décision triste, pour pas dire inadmissible sur le territoire, avec le déménagement du Pôle Espoirs qui était jusqu'alors au collège de Lubet Barbon et qui s'en va dans un établissement privé et confessionnel à Dax, un collège et lycée qui s'appelle Saint-Jacques de Compostelle, si je ne dis pas de bêtises.

Je suppose, Monsieur le Président, que vous n'étiez pas informé de ce choix puisqu'aucun interlocuteur ne l'était, ni le Conseil Départemental, ni le Dasen, ni personne, ni le maire de Saint-Pierre-du-Mont, j'en suis sûr, ni même la principale du collège n'étaient au courant de ce choix de la Ligue Régionale que nous dénonçons puisque la Ligue est financée par les impôts, par les contribuables. C'est une Ligue publique qui choisit délibérément et de façon tout à fait seule de transférer là aussi un pôle important pour le collège de Lubet Barbon puisqu'il réunit je crois, mais Mme LALLAU peut-être me corrigera, entre 25 et 30 élèves dans ce collège. J'avais 25 moi dans mes infos, donc 20 élèves de Lubet qui étaient sur le secteur, qui allaient ensuite à Despiau potentiellement puisqu'ils étaient déjà à l'internat. Donc, c'est autant d'élèves en moins sur notre territoire, autant d'élèves en moins dans le service public de l'Education Nationale.

Donc, ce sont toutes ces décisions-là qui malmènent notre service public et qu'il faut pourtant défendre. C'est ce que nous faisons. Donc, nous votons contre.

M. MINDE : Marsan Citoyen votera bien sûr contre cette délibération. On en a discuté longuement en commission. C'était, je pense, une délibération de présentation. On vous fait une proposition sur ces 25 000 €. Il y a d'autres endroits où les mettre. Si on les gardait dans le budget de l'enseignement supérieur, ces 25 000 € pourraient très bien concourir à aider tous ces étudiants qui ont du mal à financer leurs études et qui sont obligés de prendre un emploi et qui, fatalement, prenant un emploi, ratent leurs études. Donc, il y aurait moyen de trouver une porte de sortie à ce niveau-là.

De plus, Kedge, on ne les a pas invités à venir, ce sont eux qui ont demandé à venir. Qu'ils s'installent et on verra après. Et s'ils ont des résultats et qu'ils ont un besoin, on pourra éventuellement proposer une subvention.

Cette orientation des 25 000 € vers le malaise étudiant est une première piste. Il va y avoir des problèmes pour le financement du Campus connecté, si j'ai bien suivi à la commission. Donc, garder aussi quelques noisettes que l'écureuil ne mangera pas tout de suite, ce ne serait pas mal.

Il y a aussi des pistes de développement d'autres diplômes publics, si j'ai bien compris, notamment dans le tertiaire, il y avait un Master 2, je crois. Donc, cela va demander également d'aider l'IUT à monter tout cela. Les 25 000 €, il est peut-être dommage de les gaspiller maintenant. Voilà, c'est le point de vue de Marsan Citoyen.

M. JG BACHE : Je ne reviendrai pas sur ce qui vient d'être dit. C'est un maire rural qui s'exprime. Je pense que l'on pourrait mettre cet argent dans l'intérêt collectif et notamment dans les écoles.

Ma deuxième question, ma deuxième observation, on met 25 000 € cette année, mais c'est 25 000 € l'année prochaine et 25 000 € ... Non ? Je pose la question.

M. ARA : Merci. Je vais poser la même question que vous. En deux mots, Monsieur Paris, vous dites que ce n'était pas prévu. Il était écrit en toutes lettres dans le budget qui nous était présenté que c'était retiré du budget. Si c'était retiré, c'est donc que ça y était.

Sur la question de l'engagement ou pas, je vous invite à faire une recherche très simple. Vous allez sur Google, vous tapez Charles Dayot Kedge. Il y a une très belle photo et un texte extrêmement explicite datant d'il y a six mois sur l'engagement de l'Agglomération. Donc, la parole d'une collectivité, cela a de la valeur.

La question que je pose, effectivement, Kedge, enfin Campus Landes, demande 25 000 € sur trois ans. Aujourd'hui, on nous dit 25 000, mais quid de la suite, même pour eux ? Campus Landes, ce n'est pas le CAC 40. Ils se sont engagés à des choses sur la base d'un engagement de la collectivité. Qu'est-ce qu'on fait des autres 200 000 € qu'ils nous demandent sur trois ans ? Parce qu'avant de démarrer quelque chose, il faut savoir combien on va payer et combien ça coûte. Je le dis à chaque fois.

Monsieur le Président : Très bien, y a-t-il d'autres prises de parole ?

Je vais essayer de répondre à ce qui a été dit et je laisserai la parole à mon collègue Frédéric CARRERE pour aborder le sujet.

On va démarrer tout de suite par : avais-je pris un engagement formel pour verser 225 000 € à Kedge ? Non.

Suis-je favorable à ce que Kedge vienne sur le territoire ? Oui. Il ne vous a pas échappé que nous sommes 56 et que je suis 1 sur 56 et pour que cela passe, il faut que l'on soit 56/2+1 d'accord. Donc, j'y suis favorable et je vais vous expliquer pourquoi j'y suis favorable, mais dans une certaine mesure.

La première chose, sur Lubet Barbon, je pense que l'on est à peu près tous en phase sur ce qui s'est passé. Donc, il y a pas de sujet sur le basket.

Concernant Kedge, très clairement, c'est certes une école privée, mais qui est dans le giron d'un campus, qui est Campus Landes qui fait partie de la Chambre de Commerce qui est un établissement public économique à 100% d'intérêt général. On est bien dans l'intérêt général. D'accord ? On peut critiquer ce que l'on veut sur Kedge ou pas Kedge, mais c'est quand même une enseigne qui peut, si on amorce les choses, nous permettre de continuer à pouvoir permettre à des étudiants d'aller dans cette filière, qui est une filière d'excellence qui n'existe pas sur notre territoire, qui existe ailleurs et qui, je le rappelle, conduit certains des enfants du territoire à aller, non seulement payer les frais d'engagement de Kedge, mais en plus, à se payer un appartement à Bordeaux, à Bayonne ou ailleurs.

Vous l'avez d'ailleurs pour l'INSPE où je suis plutôt en phase avec vous sur certains points, on en a discuté. Vous dites, c'est dommage si la licence MEEF ne se fait pas chez nous et on va se battre pour qu'elle se fasse chez nous, on va essayer de voir si on peut mettre un avenant dans le SLESRI ; il faut qu'on se batte ensemble parce que sinon, les étudiants d'ici qui sont attirés par ces filières d'enseignement vont devoir payer des frais de déplacement et des frais d'hébergement.

Au moins, ceux qui iront à Kedge, et on espère que ça marche, n'auront pas à se payer un appartement à Bordeaux ou à Bayonne. C'est le premier point. Et puis ce n'est pas la première fois que la Région... Vous connaissez bien la Région, Julien Paris. C'est un organe que vous connaissez bien. La Région passe son temps à verser des fonds à des structures privées dans le développement économique. Ce n'est pas un vilain mot.

Sur le réfléchage pour aider les étudiants, on a aussi quand même un rôle qui se joue au niveau du bureau du BIJ et du Pôle Jeunesse avec Farid HEBA, avec les équipes pour, justement, avoir cette Maison des Etudiants, travailler avec les différents CROUS, avoir des partenariats également qui permettent d'être très vigilants, notamment sur les droits et l'aide que l'on peut apporter aux étudiants parce qu'on est très conscient que même ici, si les appartements sont un peu moins chers, la vie d'étudiant est parfois un peu difficile. C'est 1 700, 1 800 étudiants. Dont acte, on n'a pas mis l'INSPE, il aurait aussi fallu mettre l'IFSI. On aurait pu mettre le BTS de Cassaigne. Il y en a 12 ou 13 qui sont post bac. On les cite régulièrement parce qu'on en est fier et on essaie de de les protéger.

Il y en a qui disent qu'il ne faut pas donner, il y en a qui disent qu'il faut donner plus. Il faut que je réponde un peu à tout le monde. Il est évident que j'aurais aimé que l'on donne plus. Moi, c'est mon point de vue. D'ailleurs, ce point de vue n'engage que moi, je le dis même vis-à-vis de mon équipe. On est 56 et on peut avoir des sensibilités différentes, mais moi, pour ma part, si on avait eu plus, je pense que

j'aurais voulu que l'on puisse aller dans ce que demande, d'après leur modèle, le plan de développement de Campus Landes. On a donné et on donne en fonction de nos moyens.

A été retirée je crois, lors des échanges en commission, la clause de revoyure. Je l'ai enlevée parce que j'écoute un peu ce qui m'est dit, de façon à ce que l'on soit cette année, et puis on verra, à meilleure fortune, si on fait, si on ne fait pas. Moi, j'espère que cet amorçage, si petit soit-il et 25 000 €, pour certains ce n'est pas assez, pour d'autres c'est trop, vienne compléter peut-être ce que peut engager la CCI de façon à ce qu'il fasse qu'un jour, on n'ait plus à regretter du tout cela et que l'on se dise : tiens, on a été au début d'une aventure, on n'a peut-être pas 20 étudiants, mais 150, ce qui est le but.

Donc, ne pas les aider du tout était pour moi un mauvais signal. C'est mon avis. Vous dire que des noisettes, on en a gardées à peu près 100 000 € puisqu'on n'aide pas que Kedge. On est très vigilants sur le Campus connecté, vous avez raison de le souligner, et le Vice-Président CARRERE est un fervent défenseur de cela. Il nous met en garde constamment sur ce qui va se passer derrière. Cela a du succès. Là aussi, c'est dans une logique de permettre à des étudiants qui sont en réussite au bac, qui pourraient faire de grandes écoles, mais qui peuvent être barrés par des problématiques financières ou de géographie, de pouvoir ici toucher par Parcoursup des filières d'excellence.

Voilà les points que je voulais vous dire globalement. Je ne veux pas trop m'écarter du sujet Kedge, mais vous avez soulevé d'autres sujets.

Sur l'INSPE, que j'appelle l'école normale, il faut que l'on soit tous ensemble. On a appris cela récemment puisque vous nous l'avez appris récemment. Le SLESRI est lancé, mais je pense que l'on doit pouvoir faire un avenant et le mettre dans le socle de ce schéma SLESRI pour essayer de pousser pour se garder cette licence ici. Sans quoi en effet, on n'aura plus que le master et à force, peut-être que l'on n'aura plus grand chose.

Donc, on y est attaché, d'autant plus qu'on partage les locaux de l'INSPE pour le campus et que l'on a envie que ce site-là perdure.

En ce qui concerne le basket, en plus le lendemain d'un événement qui, me semble-t-il a permis quand même de mettre un coup de projecteur et de bien vivre ensemble autour des Arènes sur l'ensemble d'un territoire, il ne s'agit pas que de Mont de Marsan où on a peut-être battu un record d'affluence dans nos Arènes et d'ambiance, tout cela bon enfant. Quand on voit ce qui peut se passer ailleurs, on voit bien qu'ici il y a eu quand même des choses. Tout cela a été fait avec des moyens importants, le lendemain d'un événement où Boris DIAW qui est issu de cette filière d'excellence a fait briller un peu... Il ne jouera pas la Coupe des Landes l'année prochaine, je vous rassure, mais en tout cas il est issu de cette filière d'excellence et il est vrai que nous avons appris dans la presse - je l'ai appris dans la presse ; je prends un témoin Farid HEBA qui est sur tous les terrains de sport dans toutes les salles en ce moment - nous l'avons appris dans la presse.

Donc, on sort juste d'un événement où on avait un peu les mains dans le guidon. On va se poser. Je m'en suis entretenu avec un certain nombre de personnes, y compris très haut placées à la fédé. Je ne comprends pas cette décision. Je le dis et sur ce

coup-là, on est d'accord, je ne comprends pas cette décision et je ne vais même pas aller opposer public/privé contrairement à vous, ce n'est pas le sujet, mais pourquoi déplacer les choses en prétextant une unicité de lieu alors que là-bas ils ne l'auront pas au début. Pourquoi ? Pourquoi déplacer les choses alors que l'on voit bien que cette filière d'excellence a un centre, où il y a peut-être quelques travaux à faire du côté du centre de Formation, avec des salariés qui ont des compléments de salaire pour pouvoir entraîner ici, pourquoi tout d'un coup une décision qui me semble quand même un peu unilatérale, un peu négociée en sous-marin et je ne suis pas en train de faire l'opposition Dax/Mont de Marsan. Il me semble que c'est très cavalier.

On va se poser parce qu'on sort d'un événement où je n'ai pas trop eu le temps de voir cela. Je vais essayer de prendre appui sur l'ensemble des partenaires de tout cela. Je m'en suis entretenu avec la Région, avec certains éminents acteurs du basket landais que vous connaissez. Il me semble qu'il faut que l'on se groupe un peu et que l'on s'étonne de cela. Le mal est fait. Cela va enlever certains gamins qui étaient à Lubet Barbon. Je déplore comme vous d'avoir appris cela et je trouve que la méthode est cavalière. On aurait pu en discuter. Je l'ai appris comme vous dans le journal.

Sauf s'il y a des échanges là-dessus, revenons à Kedge. Je ne sais pas si Frédéric veut rajouter quelque chose. Encore une fois, la position sur Kedge qui est la mienne, c'est que si on avait pu, moi j'aurais été au-delà.

M. CARRERE : Pour précision, les 25 000 € sont une somme maximale que peut supporter notre budget au chapitre 65. Il faut avoir à l'esprit que cet argent qui offre une formation répond à une formation qui est attendue sur le territoire par les entreprises. Donc, quelque part, c'est de l'argent qui revient directement vers les entreprises qui utiliseront ces Bachelor pour développer leur économie et leurs services au niveau de leur industrie, de leur PME, leur PMI. Donc, cet argent n'est pas injecté au hasard.

Par contre, la somme est la somme maximale compte tenu que nous avons décidé qu'il n'y ait pas de condition de revoyure en commission d'enseignement supérieur, et développement économique d'ailleurs, le 27 mai dernier, tout simplement parce qu'on ne peut pas s'engager sur deux, trois années considérant que nous allons avoir également l'impact sur le Campus connecté à financer.

Donc, principe de précaution, on va essayer de garder des noisettes - pour reprendre le terme - pour continuer à développer notre Campus connecté, en espérant que l'on puisse répondre à toutes les demandes si effectivement notre budget se porte mieux. Aujourd'hui Campus connecté, c'est 43 élèves. On est au maximum. On a eu 38 candidatures cette année, on n'a pu retenir que 30 élèves ; on a 4 élèves en attente et cela veut dire que chaque année, on accueille +15 à 20 élèves. Cette année, nous avons +30 élèves, +14 de l'année dernière, donc 44 élèves.

Vous voyez que nous avons aussi des enjeux sur le territoire et nous devons garder nos petites noisettes pour ce que nous avons construit ensemble. Voilà. C'était en complément.

M. DUTIN : Finalement, Monsieur le Président, c'est comme d'habitude. On est de la même génération ; vous vous souvenez, « bonne nuit les petits ». Vous êtes le

marchand de sable : « Dormez bien ». C'est votre discours parce que votre discours n'a pas répondu aux questions essentielles qui étaient posées. Quels engagements aviez-vous pris ? Je me rappelle que j'avais été insistant à l'époque sur un autre sujet qui était le sujet de Pierre MALLET où on vous avait très clairement demandé : « Qu'est-ce que vous avez fait ? » Et puis, les yeux dans les yeux : « Non, je le conteste ». On sait ce qu'il en est advenu.

Donc aujourd'hui, effectivement, vous nous rejouez la même musique. C'est le même marchand de sable qui repasse, avec un discours qui est un discours qui ne va pas au fond des choses.

Ce que je constate, c'est qu'effectivement, à l'issue d'une présentation très complète - et on avait tous félicité Monsieur CARRERE de sa présentation du budget -, on nous expliquait par A + B que les solutions étaient : économie, économie, économie, économie, économie. Oui, mais la réalité, c'est qu'en dépit du marchand de sable, aujourd'hui on dégage 25 000 € qu'on a sortis d'un chapeau et on nous dit : « Il nous reste encore des noisettes. Il y a un certain nombre d'actions. Il y a un certain nombre d'acteurs du territoire qui aimeraient bien croquer dans la noisette de 25 000 € ».

On va tranquillement ronfler après votre passage de marchand de sable. Je ne crois pas une seule seconde - parce que cette convention est une convention sur une année - que les choses s'arrêteront là. Vous parlez d'amorçage. Nous nous retrouverons l'année prochaine et nous verrons ce qu'il en est, mais je ne crois pas une seule seconde à ces engagements. Personne n'est dupe. C'est votre choix. Quand vous indiquez que quand on s'adresse à vous, on s'adresse à 1 sur 56, non. Quand on s'adresse à Charles DAYOT, on s'adresse au Président de la Communauté d'Agglomération et on peut avoir espoir que lorsque le Président de la Communauté... ou alors, il ne dit rien. Il dit : « Ecoutez, je suis 1 sur 56 » et il ne dit rien. Il dit : « Je ne suis rien de plus que PIOT, que BANCON, etc. Je n'ai rien contre les noms que j'ai cités, Marina... Donc, lorsqu'on s'adresse au Président de la Communauté d'Agglomération, c'est que l'on estime que l'interlocuteur que l'on a choisi est un interlocuteur dont le poids de la parole et la façon dont ses politiques sont menées avec une majorité risquent d'avoir des échos.

Sur le basket, je sais bien qu'il s'agit de ménager toujours la chèvre et le chou, qu'il n'y a pas de sujet, mais si, il y a un sujet. Il faut appeler un chat, un chat. On est manifestement victime d'une décision unilatérale, d'une décision d'une brutalité absolue qui est sous-tendue par une espèce de tambouille qui est une tambouille sous-tendue par un certain nombre de personnalités qui ont fait ce qu'elles voulaient en imposant une espèce de diktat et qui se moquent éperdument de ce que peut penser un Dasen, de ce que peut penser un maire - je pense au maire de Saint-Pierre-du-Mont, de ce que peuvent penser des chefs d'établissement, de ce que peuvent penser des parents d'élèves qui avaient fait un choix pour des enfants dont on sait que ce sont des choix forts et importants et qui avaient choisi l'établissement de Saint-Pierre-du-Mont pour des raisons qui avaient été des raisons réfléchies et ce choix brutal nous est imposé.

Je pense qu'il faudra s'en souvenir lorsque la ligue de basket viendra demander des subventions aux collectivités. Je pense qu'il ne faut pas avoir la mémoire courte et savoir le rappeler à qui de droit parce qu'aujourd'hui, sous l'égide de certains

personnages, on se trouve dans une situation qui est une situation parfaitement insupportable et inadmissible.

Monsieur le Président : Est ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je vais vous faire une petite réponse courte sur le basket. Vous avez compris que j'étais sur la même longueur d'onde que globalement ce que l'on se dit là. Je n'utiliserai pas tout à fait les mêmes mots tant que je n'ai pas les preuves de ce que vous avancez, parce que le mot tambouille peut être mal interprété, mais cela n'engage que vous.

Je vais le redire une dernière fois, j'ai toujours été favorable à ce que nous accompagnions cette école. Donc, je ne renie pas ce que j'ai dit. J'y ai toujours été favorable et je l'ai dit, j'y suis favorable. Après, si les gens interprètent le mot favorable comme : « ça y est, c'est plié », c'est vrai en Corée du Nord, mais ici ce n'est pas la Corée du Nord.

Je défends ce dossier en espérant avoir une majorité sur ce dossier, tout simplement.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il sur cette délibération qui doit nous autoriser, je le rappelle, à verser cette subvention pour cette année, des voix contre ? 18 voix contre. 3 abstentions.

Je vous remercie. Donc, c'est voté à la majorité.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 33 voix pour, 18 voix contre (Mme Patricia BEAUMONT, M. Julien PARIS, M. Bruno MINDE, M. Denis CAPDEVILLE, M. Jean-Guy BACHE, Mme Nathalie BOIARDI, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, M. Michel GARCIA, Mme Catherine BERGALET, M. Claude COUMAT, M. Pierre MALLET, Mme Danielle KUBLER, Mme Monia LABOULAIS, M. Bruno ROUFFIAT), 3 abstentions (Mme Véronique GLEYZE, Mme Émilie LABEYRIE, Mme Nathalie GASS),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5216-5,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération et notamment sa compétence en matière d'actions en faveur du développement de l'enseignement supérieur,

Vu l'avis de la commission développement économique et enseignement supérieur en date du 27 mai 2024,

Considérant la demande de co-financement de Campus Landes pour l'amorçage de la formation de 75 000 € par pour les trois premières années universitaires (2024-2025-2026),

Considérant le contexte financier de Mont de Marsan Agglomération,

Approuve la proposition de s'engager sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 25 000 € pour 2024,

Autorise Monsieur le Président à verser la dite subvention afférente,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/06-0090 (n°8)

Objet : Programmation de l'appel à projets du contrat de ville – Attribution des subventions de projets au titre de l'année 2024.

Nomenclature Acte :

8.5 - Politique de la Ville – Habitat - Logement

Rapporteur : Éliane DARTEYRON

La Politique de la Ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, la Politique de la Ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'interventions spécifiques.

La déterritorialisation de l'action publique constitue l'essence même de la Politique de la Ville. Elle implique donc une intervention publique adaptée et ciblée sur ces quartiers. Elle s'inscrit dans un périmètre d'action identifié, appelé « géographie prioritaire ». L'identification des nouveaux quartiers prioritaires se fonde sur le critère unique de concentration de personnes à bas revenus, c'est-à-dire de populations ayant des ressources inférieures à 60 % d'un revenu médian de référence.

Elle concerne donc les quartiers du Peyrouat (Peyrouat et extensions Gouaillardet - Hélène Boucher – Cité du Rond) à Mont-de-Marsan et de La Moustey à Saint-Pierre-du-Mont. Les actions déposées dans le cadre de l'appel à projets « Politique de la Ville 2024 » ciblent prioritairement les habitants de ces quartiers.

Il s'agit, ici, d'une dynamique intercommunale, qui permet une logique d'innovation sociale. C'est la raison pour laquelle, Mont de Marsan Agglomération a lancé en novembre 2023 un appel à projets commun avec la Préfecture, permettant aux acteurs associatifs du territoire de s'inscrire, à travers les projets proposés dans les axes de développement économique et social du contrat de ville.

Conformément aux orientations fixées dans le contrat de ville 2024-2030 signé le 19 mars 2024, les projets retenus s'inscrivent dans l'une des thématiques suivantes et selon les priorités définies ci dessous :

- Développement économique, insertion , formation,

- Habitat et cadre de vie – Tranquillité publique
- Éducation, émancipation et cohésion sociale (culture, sports, loisirs, santé, parentalité)
- Citoyenneté et accès au droit

À partir des enjeux de territoire co-construits avec l'ensemble des partenaires, y compris les habitants (conseils citoyens), les porteurs associatifs ont pu ainsi soumettre les actions qui, selon eux, étaient à même de répondre aux problématiques relevées comme étant prioritaires.

L'appel à projets 2024 du contrat de ville s'est déroulé du 24 novembre 2023 au 21 janvier 2024. Une réunion partenariale d'instruction des dossiers s'est tenue le 12 février 2024. La consultation auprès des conseils citoyens a eu lieu le 13 février 2024. Un comité de pilotage s'est tenu le 19 mars 2024, en préfecture, pour statuer sur la programmation financière.

L'enveloppe financière du présent appel à projets est de 143 000 € correspondant à la contribution de Mont-de-Marsan Agglomération.

70 actions au titre de cet appel à projets ont été déposées .

Les critères retenus dans l'analyse technique ont été les suivants :

- . critère 1 : cohérence avec le contrat de ville
- . critère 2 : partenariats développés dans le cadre de l'action,
- . critère 3 : territoire concerné par l'action,
- . critère 4 : présence ou non de co-financement,
- . critère 5 : public touché par l'action.

Ils prennent également en compte les priorités transversales que sont l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention et la lutte contre les discriminations, la dimension intergénérationnelle et la lutte contre l'isolement des personnes âgées. La participation des habitants constitue également un axe majeur qui a été intégré au contrat de ville.

La répartition financière en fonction des thématiques du contrat de ville ci-dessous correspond aux actions retenues par Mont-de-Marsan Agglomération et donc subventionnées.

Le tableau ci-dessous indique les subventions allouées par projet dans le cadre de l'appel à Projets 2024 du Contrat de Ville , partie agglomération :

Pilier développement économique des quartiers, insertion , emploi, formation en apprentissage		
Acteurs	Actions	Subvention allouée
Compagnons bâtisseurs	Auto Réhabilitation Accompagnée de Logement (ARA) Accompagnement des ménages sur le quartier de la Moustey dans la réhabilitation et l'aménagement de leur logement.	7500
Stade montois Prépasport	Parcours de Remobilisation Éducatif Personnalisé Autour du Sport Parcours d'intégration sociale des jeunes par un accompagnement afin de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle. Public 18/25 ans.	14500
Association Quartier de la Moustey	Emploi et insertion – Cohésion sociale et parentalité – Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité – Accueil de Loisirs et espace jeunes – Accueil de stagiaires et jeunes en formation – Rénovation du quartier par des chantiers d'insertion – Projet Alphacadémie	37500
Association Bois et Services	Insertion, formation et accompagnement à l'emploi – Mobilité – Inclusion numérique – Atelier socio-linguistique – Atelier code de la route -	13 000
TOTAL		72500
Pilier éducation et parentalité		
Acteurs	Actions	Subvention allouée
Couleurs caraïbes	Harmonie éducative : fusionner l'artistique, la culture et la réussite scolaire	4500
TOTAL		4500

Pilier Cohésion sociale : Prévention / Lien social et bien vivre ensemble / Actions jeunesse / Sport / Culture		
Acteurs	Action	Subvention allouée
Association Esport	Initiation, tournoi, sensibilisation à un bon usage	2500
Café Music	Univers, cité de l'universalité et Ville Vie Vacances : pratiques artistiques et culturelles, sorties et rencontres	10 500
Dream Landes	Initiation et perfectionnement à la culture hip-hop	7 000
Les Amis du Mumo	Musée mobile avec une exposition de bande dessinée	1400
Le Merveilleux	Stages théâtraux intergénérationnels	1400
TOTAL		22800

Pilier Santé Sport		
Acteurs	Actions	Subvention allouée
PLANNING FAMILIAL	Animations de prévention et de sensibilisation	2000
Association Nouveaux Cycles	Lutte durable contre la précarité menstruelle	2000
Promotion Santé (Ireps)	Développement des compétences psychosociales	2 000
UFOLEP	UFOSTREET : sports, cultures urbaines et citoyenneté. Projet Tous en deux roues	4000
Stade montois	Tennis de table : initiation et pratique Rugby : Initiation, tournoi, projets culturels et prévention santé Handball : Initiation et pratique Haltérophilie et musculation : Initiation et pratique Animations sportives, ludiques, sociales et citoyennes	11000
ASAE	Boxe éducative – Self défense – Gala de boxe	2 800
Étoile sportive montoise	L'escrime dans les quartiers	600
TOTAL		24400

Pilier Citoyenneté - Accès au droit et valeurs républicaines		
Acteurs	Actions	Subvention allouée
INFODROITS	Permanence d'information et d'orientation juridique et actions de sensibilisation auprès des habitants.	5500
Ligue des Droits de l'Homme	Valeurs de la République et vivre ensemble	3500
MRAP	Développer le lien citoyen par l'accès aux droits et à la citoyenneté	1500
Par les temps qui courent	Qu'est-ce que vous foutez ? Implication des jeunes théâtre forum sur la crise climatique	2000
Club Micro Saint Pierre du Mont	Favoriser l'inclusion numérique des personnes en fragilité	800
Ligue de l'enseignement	Portage du projet du conseil citoyen – Structure porteuse du conseil citoyen	5500
TOTAL		18800

Au-delà de ces aides financières, Mont de Marsan Agglomération propose un accompagnement individuel et collectif des porteurs de projets afin notamment de créer des synergies autour des thèmes traités, des territoires et des publics concernés. Cette démarche de développement social des deux quartiers prioritaires de l'agglomération représente un enjeu majeur de convergence entre les pouvoirs publics et l'initiative locale citoyenne.

Ce partenariat fort se traduit par un soutien au quotidien et une mise en synergie des structures associatives, plus à même de faire émerger leurs propositions d'actions.

M. MINDE : Je ne peux pas prendre part au vote puisque je suis dans la gouvernance de plusieurs porteurs de projets.

Simplement pour vous dire que j'étais à la réunion Politique de la Ville et Contrat de ville. Les dossiers sont vraiment très pointus. C'est vraiment un gros travail. Les enveloppes sont respectées. Pour des porteurs de projets, c'est important. Il y a une grosse enveloppe de l'Agglo, il faut le rappeler : 143 000 €, 160 000 € de l'État. Donc, ce sont vraiment de gros engagements et pour les porteurs de projets, la contractualisation est vraiment un plus. Voilà. Donc, je ne peux pas voter, désolé.

Monsieur le Président : Je vous emboîte le pas. S'il y a des élus qui sont impliqués dans les gouvernances des différents Café Music, Stade Montois et autres partenaires, il faut qu'il pensent à ne pas voter. Merci Éliane de cette présentation. Si vous n'avez pas de remarques autres, on passe au vote à l'exception de M. MINDE qui ne prend pas part vote.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
M. Bruno MINDE ne prenant pas part au vote
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ,

Vu la loi n°2014-173 modifiée du 21 février 2014 de la programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2023.1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014.767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération,

Vu la délibération n°2024/03-0042 du Conseil Communautaire du 5 mars 2024 relative à l'adoption du Contrat de ville 2024-2030,

Vu l'appel à projets lancé par Mont de Marsan Agglomération au titre de l'année 2024,

Vu l'avis consultatif des conseils citoyens du 13 février 2024,

Vu le comité de pilotage du 19 mars 2024,

Vu l'avis de la commission « cohésion sociale » en date du 14 mai 2024,

Approuve le versement d'une subvention totale d'un montant de 143 000€ aux porteurs de projets retenus dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville 2024 » conformément à la répartition ci-dessus exposée,

Précise que les crédits sont prévus au budget,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président : Avant de passer la parole à Véronique GLEYZE, je pense à une chose. J'ai relu le compte-rendu de nos échanges et Éliane faisait allusion aux draisiennes. L'idée est bonne. Vous parliez d'insertion également. Dans ce type d'actions, pourquoi ne pas imaginer justement que telle ou telle structure d'insertion remette en état nos fameuses draisiennes ?

Mme DARTEYRON : C'était l'objet de mon intervention qui a dû être écoutée parce que plusieurs associations m'ont déjà contactée.

Délibération N° 2024/06-0091 (n°9)

Objet : Adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial de Mont de Marsan Agglomération.

Nomenclature Acte :
8.8 – Environnement

Rapporteur : Véronique GLEYZE

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est une démarche stratégique et opérationnelle, partagée entre les acteurs locaux, qui vise à maîtriser l'impact du territoire sur le changement climatique et à l'adapter aux conséquences de ce dernier.

Par délibération n° 2017/12-0242 du 5 décembre 2017, le Conseil Communautaire a engagé le lancement de l'élaboration du diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Par délibération n°2023/01-0011 du 26 janvier 2023, le Conseil Communautaire a engagé la suite de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial, par la définition de la stratégie territoriale et du programme d'actions, ainsi que la conduite de l'évaluation environnementale stratégique (EES) en parallèle de l'élaboration.

Au terme de ces phases d'études et d'une large concertation, le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial a été arrêté en conseil communautaire le 4 octobre 2023 (délibération n°2023/10-0176).

Il retient pour objectifs une baisse des consommations énergétiques de 34 % entre 2019 et 2030. La stratégie posée permet d'envisager une réduction de 46 % des émissions totales de gaz à effet de serre sur le territoire en 2030 par rapport à 2019 et de viser une production d'énergies renouvelables égale à 40 % de la consommation à l'horizon 2030.

Pour cela, le plan d'actions s'articule autour de 6 axes déclinés en 18 objectifs stratégiques et 44 fiches actions opérationnelles :

- Axe 1 : Réduire l'impact des déplacements en développant une mobilité plus durable

- Axe 2 : Accentuer la transition énergétique du territoire
- Axe 3 : Impulser un développement économique durable et responsable
- Axe 4 : Développer les filières locales et les consommations responsables
- Axe 5 : Aménager le territoire pour favoriser son adaptation au changement climatique
- Axe 6 : Sensibiliser et mobiliser le territoire

Une fois le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial arrêté, celui-ci a été soumis pour avis aux personnes publiques associées : le Préfet de Région, le Président de Région et l'Autorité Environnementale, ainsi qu'au Conseil de développement de l'Agglomération.

Le Préfet de Région a émis un avis le 6 décembre 2023. Le Président de Région n'a pas émis d'avis, il est donc réputé favorable. L'Autorité Environnementale a notifié le 9 janvier 2024 l'absence d'avis, il est donc réputé favorable. Le Conseil de développement de l'Agglomération a transmis un avis reçu le 31 janvier 2024.

Dans la poursuite des étapes réglementaires, le Plan Climat Air Énergie Territorial a ensuite fait l'objet d'une consultation du public du 1^{er} février au 1^{er} mars 2024. Le dossier a été mis à disposition sur le site internet www.montdemarsan-agglo.fr et une version papier était consultable dans chacune des mairies des 18 communes de l'agglomération accompagné d'un registre de consultation publique. Une adresse mail a été dédiée pour recevoir les avis électroniques.

Mont de Marsan Agglomération a rédigé un mémoire de réponse aux avis de l'État, du conseil de développement et du public. Le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial arrêté le 4 octobre 2023 a ainsi été complété pour tenir compte des avis formulés.

Le dispositif de suivi et d'évaluation, en terme d'instances de gouvernance et en terme d'outil de suivi, a été mis en place. Un bilan sera établi à mi-parcours, après 3 ans de mise en œuvre.

L'ensemble des étapes ayant été réalisé, le Plan Climat Air Energie Territorial 2024-2030 de Mont de Marsan Agglomération peut désormais être approuvé définitivement.

À l'issue de l'approbation, l'article L.2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les EPCI, lorsqu'ils ont adopté le Plan Climat Air Énergie Territorial mentionné à l'article L. 229-26 du Code de l'Environnement, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial et avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire.

Le dossier complet du Plan Climat Air Énergie Territorial et l'Évaluation Environnementale Stratégique, ainsi que les avis et le mémoire de réponse aux avis, ont été adressés aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président : Merci Véronique. Est-ce que vous voulez prendre la parole sur ce sujet ? On est dans la continuité.

M. MINDE : Pour Marsan Citoyen qui défend depuis le début une démocratie participative, il nous apparaît que la démarche participative ne correspond pas à nos attentes.

En effet, sur les ateliers citoyens, nous étions présents. Si vous regardez les feuilles d'émargement, ce sont 75% de gens de Marsan Citoyen. Donc, les citoyens ne s'en sont pas emparés. On pense qu'il y a au départ une mauvaise appropriation par le citoyen de ces questions, mais parce qu'il y avait une mauvaise communication, selon nous.

Sur le document lui-même, ce qui nous est apparu un petit peu dommage, c'est que des acteurs prioritaires du territoire - je prends par exemple Les Amis de la terre - qui ont des avis importants et concertés, Les Amis de la terre ou Mont2roues ne soient intervenus qu'après la rédaction du document. Le Conseil de Développement n'a pu émettre un avis qu'après la rédaction du document.

Donc, nous ne voterons pas ce PCAET pour ces raisons-là, pour une raison de méthode, mais il y a aussi beaucoup d'éléments manquants. Pour nous, il y a énormément de trous dans la raquette dans le PCAET et ce que l'on constate, c'est que tout est renvoyé à la clause de revoyure de mi PCAET, ce qui est bien dommage puisque l'on aurait pu prévoir une revoyure des priorités pour voir l'évolution. C'était quelque chose d'important. On va attendre trois ans pour voir l'évolution de ce PCAET.

Un dernier point sur les indicateurs qui sont dans le document, les indicateurs de qualité, je vais prendre un exemple. On parle de déplacements doux, de déplacements à vélo. On ne parle que des kilomètres créés de pistes cyclables. Les interconnexions, on n'y pense pas, des choses comme ça, des choses simples. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce document. Merci.

M. J.G BACHE : Moi, par contre, je voterai avec enthousiasme le plan climat. Par contre, j'ai une interrogation sur l'action 2.1 : *favoriser le solaire thermique et photovoltaïque*. Dans la description de l'action, on dit : *Le potentiel de développement de la filière solaire est important sur le territoire. Il est nécessaire de structurer le déploiement de cette filière afin de répondre aux objectifs de production d'énergie renouvelable du territoire à l'horizon 2050, en privilégiant les zones artificialisées, friches, bâtiments existants, parkings, et en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers*. Or, je crois que sur l'Agglomération, il existe des projets à l'heure actuelle de photovoltaïque sur des prairies, sur des forêts et donc, je pose la question de la cohérence de ces projets avec le plan.

Mme GLEYZE : Il y a des projets qui ne sont qu'au stade de projet et qui sont déjà lancés depuis bien avant le PCAET. Bien entendu, on fera très attention aux consignes qui sont données par rapport à cela.

Je vais vous dire franchement que je trouve que les citoyens ne se sont pas assez emparés de cette problématique. J'étais moi-même sur les ateliers citoyens où on a eu peu de monde. Il y a quand même eu une enquête en ligne où les gens ont pas mal répondu, mais c'est un regret que j'ai moi aussi. Il y a eu des ateliers avec les professionnels, avec les élus. À un moment donné, il faut aussi que l'on mette un projet en place et que l'on avance. Certes, il y aura au bout de trois ans un bilan, mais il y aura également un bilan tous les ans.

Il peut y avoir des évolutions. S'il y a des appels à projet, si on sait qu'il peut y avoir des aides, ils pourront être passés avant. C'est évolutif. On a mis certaines priorités, mais cela peut évoluer en fonction des perspectives et des subventions ou des appels à projets que l'on pourrait avoir, mais je regrette comme vous que les citoyens ne se soient pas suffisamment emparés de ce sujet.

Mme BEAUMONT : Monsieur le Président, je partage l'avis de Bruno concernant la sollicitation du Conseil de Développement. Je pense qu'il aurait été bon de l'associer en amont et non pas de demander un avis une fois que les actions étaient établies dans le PCAET, parce qu'ils ont quand même fourni un travail conséquent. Ils avaient déjà abordé certains points concernant, par exemple, la mobilité en commission de développement durable.

Donc, il aurait été bien, je pense, de les associer et c'est aussi un remerciement de leur engagement et du travail qu'ils fournissent parce que je crois qu'ils sont nombreux et ils s'impliquent vraiment pour amener leurs idées pour faire évoluer notre territoire.

Je vais commencer par remercier les services parce qu'il y a quand même un gros travail. Je l'avais déjà fait la dernière fois, mais il y a un gros travail qui est fait. Il y a de nombreuses actions qui sont menées, mais il manque quand même des éléments, à notre avis, importants et qui sont essentiels pour vraiment montrer la volonté politique de mettre en action ce PCAET.

Par exemple, il manque des informations sur les moyens qui seront alloués. Il y a quelques actions avec des moyens humains qui sont mentionnés, mais très peu par rapport à toutes les actions qui sont fléchées dans ce PCAET. Les moyens financiers. On connaît les financeurs potentiels, mais sur les moyens qui seront mis par l'Agglo, cela manque de visibilité.

On parle de rénovation thermique avec une planification, mais quels seront les moyens qui seront alloués sur cette période ? Ce n'est pas clair. Je sais qu'il y a un plan pluriannuel d'investissements qui est en cours de réflexion, mais il n'aurait pas été mal de rajouter ces éléments-là parce que quand on parle de rénovation thermique des bâtiments, en effet, on peut avoir l'impression que dans un premier temps, ça coûte de l'argent, mais ça permet aussi d'en économiser beaucoup sur les fluides.

Un autre point au niveau des calendriers. Il y a deux tranches qui sont fléchées, 2024-2027, 2027-2030 pour les actions de second plan. Je suis surprise du plan vélo qui est un axe majoritaire. La mise en œuvre d'un schéma directeur est marquée en axe n°1 et en fait, il n'est pas fléché sur 2024. On le retrouve sur la deuxième partie du PCAET et cela me paraît manquer de cohérence avec l'axe prioritaire qui est fléché.

Toutefois, il y a un PCAET, il y a un document qui est mis en place. Donc, on ne votera pas contre, bien évidemment, ce PCAET, mais à ce stade, on va s'abstenir parce que cela manque de visibilité sur la vraie volonté politique de mettre en œuvre ce PCAET par un fléchage plus clair que ce qui nous est proposé ce soir.

Monsieur le Président : Très bien. Je ne sais pas s'il y a des remarques par rapport à ce qui était dit.

Mme GLEYZE : Juste pour dire que c'est quand même très transversal. Ce sont tous les services de l'Agglo qui sont concernés. Sur la rénovation énergétique, cela va être le pôle technique avec les bâtiments. C'est dans tous les services. Il y aura quand même une comptabilité analytique à la fin de l'année et tous les projets qui sont PCAET seront fléchés et on saura aussi en fin d'année combien on a mis, mais c'est vrai qu'il est difficile d'évaluer et on préfère être prudents et ne pas être le marchand de sable, promettre monts et merveilles, être prudents mais avancer quand même. Voilà. C'est peut-être trop prudent, peut-être pas assez ambitieux, mais on va déjà essayer de tenir les objectifs, ce qui ne sera pas mal.

Mme BOURDIEU : Merci Monsieur le Président. Simplement pour répondre à Patricia BEAUMONT. Donc, le lancement de l'élaboration du diagnostic du PCAET a démarré fin 2017. Le Codev a été mis en place en 2022. Le Codev a quand même joué son rôle. Je remercie vraiment tous les membres du Codev qui se sont impliqués et qui se sont réunis en atelier, qui ont quand même donné un avis sur ce PCAET et qui se sont sentis impliqués. Et donc, je crois que l'on ne peut pas reprocher au Codev ou aux services et à nous de pas avoir tenu compte... En fait, ils ont analysé ce qui a été proposé et en fait, les retours sont bons.

Monsieur le Président : Majoritairement quand même, on était plutôt sur des avis favorables.

Si vous permettez, on est sur une feuille de route. Parfois, on peut reprocher de ne pas avoir de vision. Là, on a une vision. Ensuite, on peut avoir une vision, si on n'a pas de moyens, cette vision-là fait flop. On est d'accord.

Sur une feuille de route, il y a des documents qui sont stratégiques. J'entends parfois des reproches disant que l'on n'a pas de stratégie à long terme. Là, on écrit quelque chose comme jadis des documents ont pu être écrits dans cet EPCI. Au final, il y a quand même des moyens qui sont mis au fur et à mesure. On a des progrès à faire en analytique, c'est-à-dire qu'il faut que l'on arrive à appuyer sur un bouton pour que tout ce qui est investi sur du vert rentre dans le bon compteur et que l'on puisse dire : voilà ce que l'on a mis.

Quand on rénove le Café Music, c'est pour faire de la musique, mais cela va être beaucoup moins énergivore qu'avant, beaucoup respectueux de l'environnement. Quand on rénove l'école de l'Argenté, on fait quelque chose pour le scolaire, mais on fait du double ou du triple vitrage, on essaie d'améliorer l'empreinte.

Ensuite, même si c'est au niveau de la Ville, mais cela peut être partagé- je prends à témoin Chantal PLANCHENAULT -, quand on travaille pour renouveler 80% des vieilles lampes à mercure, je considère que c'est de l'argent qui est un peu vert. Peut-être que quand on rentre dans l'analytique, il faut marquer le fait que ce soit fléché là-dessus et vous allez voir des montants qui sont significatifs.

Quand on travaille avec Bernard KRUYNSKI et les équipes de notre régie sur des sujets d'eau, de réutilisation, cela reste des sujets où on est sur l'environnement.

Sur le vélo, je ne vais pas dire que l'on n'a jamais fait autant pour le vélo parce que ce serait présomptueux et je n'ai pas envie de m'opposer au passé, mais on a fait beaucoup pour le vélo : l'aide au vélo, le vélodrome, embaucher quelqu'un qui est dans les écoles... On peut faire plus. Sur les interconnexions, je suis d'accord avec vous, mais on y travaille au maximum : la plaine des sports, l'Ilot Laulom en déplacements doux, l'avenue Henri Farbos où on va enfin avoir quelque chose de digne du vélo. Je suis d'accord avec vous, on ne fait jamais assez et je comprends la frustration que vous avez de ne pas voir des chiffres dans des cases, mais les chiffres y sont au final et y seront demain avec nos moyens parce que c'est très transverse. Il nous fallait avoir cette feuille de route un peu détaillée de façon à avoir un document socle qui est trans-mandat et qui nous projette.

Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il ne faut pas attendre trois ou quatre ans pour faire un bilan. C'est pour cela qu'il y a des points d'étape. Quant à la communication pour attirer les gens, honnêtement, des 4x3, du Facebook, du machin, etc., à un moment donné il n'y a plus que les signaux de fumée... On a tout fait. Je ne sais pas. Tout le monde est très concerné par cela et on s'aperçoit qu'il y a souvent une excuse pour ne pas être là. Je reconnais que certains d'entre vous étaient omniprésents.

M. ARA : Sur ce document, simplement un mot. Effectivement noter le travail qui semble assez considérable, réalisé par les services et les élus. Regretter que ce vote n'arrive qu'aujourd'hui, six ans et demi après le lancement. C'est long. Vous allez me dire qu'il y avait le Covid. Certes, mais enfin c'est très long.

J'allais dire un peu la même chose, on a un recueil d'intentions louables, mais on n'a pas un chiffre dans le document. On a des petits euros : 1, 2 ou 3, sur les avis Google. Vous avez 1€, ça va. 2 ou 3, réfléchissez avant d'y aller, c'est plus cher, mais à part ça, il n'y a pas de somme. Finalement qu'est-ce qui différencie un PCAET, le nôtre, de notre territoire ? Si on les reprend, ils disent à peu près tous la même chose. Ce sont les moyens que l'on y met. Sans moyens, il n'y a que des intentions. Moi, j'ai peur que l'on en soit un peu là. Vous parliez de rénovation de bâtiments. Effectivement, le Café Music, l'école de l'Argenté, oui, mais sur le budget de cette année, il n'y a rien. Pour les écoles, il est écrit en toutes lettres que c'est uniquement de l'urgence. Il n'y a pas de travaux sur nos bâtiments, ni cette année ni les années d'après. On a un vrai problème de visibilité de ces actions-là.

Je vais vous poser une autre question, puisqu'on est sur de la planification. Vous allez me dire que vous ne pouvez pas y répondre. Est ce qu'on aura un projet de territoire un jour dans cette collectivité ? Vous savez qu'il y a une procédure en cours, certes, mais vous nous aviez dit que le travail continuait. Est ce qu'on en aura un, un jour, oui ou non ? Quand ?

Deuxièmement, sans revenir sur les débats qui ont eu lieu la semaine dernière et ceux qui y étaient, je pense, ont appris des choses, on a payé 140 000 € pour un document qui n'existe pas. Est ce qu'on va le finaliser ? Se faire rembourser ? Qu'est-ce qu'on fait ?

Ensuite, mais j'en parlerai peut-être différemment, ce qui s'est passé pose un problème de ressources humaines assez majeur entre les cadres de cette collectivité et j'aimerais savoir comment on va pouvoir continuer à les laisser travailler ensemble avec ce qui s'est dit à l'audience, mais c'est un sujet que l'on abordera ailleurs.

En tout cas, sur le projet territoire, est-ce qu'on en aura un, oui ou non ? Est-ce qu'on demande le remboursement ?

Monsieur le Président : Il me semble que l'on était sur le PCAET. À chaque chose suffit sa peine. On verra en temps et en heure. Ne soyez pas impatient. Sur le PCAET, sur les questions de fond du PCAET, y a-t-il d'autres remarques ?

Mme BEAUMONT : S'il y a approbation du PCAET ce soir et je ne doute pas qu'il y aura approbation, donc l'Agglo sera coordinateur de la transition énergétique. Je remets encore une pièce. Sur le groupe de travail sur la transition énergétique, la dernière fois qu'on en a parlé au DOB, je crois que vous vous étiez engagé à mettre en place un groupe de travail. quatre mois plus tard, il n'y a toujours pas ce groupe de travail. Est-ce que vous avez l'intention de le mettre en place ou pas ?

Monsieur le Président : On parlait surtout des nouvelles énergies, notamment du photovoltaïque. C'était cela dont on parlait.

Mme BEAUMONT : Oui, transition énergétique. Donc, c'est la sobriété, c'est la réduction de consommation et c'est la production.

Monsieur le Président : J'ai demandé en effet à ce que cela se fasse et vous y siégerez si vous êtes volontaire, sachant que je ne veux pas refaire l'histoire des ZAENR et de tout ce qui se fait déjà. C'est pour emboîter le pas de ce qui se fait déjà parce que je veux aussi « ménager nos services » et qu'ils ne réécrivent pas plusieurs fois des choses déjà écrites. Mais j'entends le fait qu'il y a la volonté d'un groupe d'élus qui pourrait regarder cela de près. Si cela va dans le sens d'améliorer les choses, oui. Si c'est pour refaire ce qui a déjà été écrit, cela peut poser problème, notamment à nos services dont le temps est compté.

M. J.G BACHE : Concernant le diagnostic, les effets de la base n'étaient pas pris en compte. Est-ce qu'aujourd'hui on a une entrée sur la base pour essayer de travailler avec eux ou pas, ou est-ce qu'ils font un travail à l'intérieur de la base eux-mêmes ?

Monsieur le Président : Vous avez la question et vous avez la réponse. Il s'agit d'adopter le PCAET.

Merci, c'est voté à la majorité.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 45 voix pour, 1 voix contre (M. Bruno MINDE), 8 abstentions (Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Françoise LATRABE, M. Frédéric DUTIN, M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT, Mme Émilie LABEYRIE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2224-34,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.123-19, L.229-26 et R 229-54,

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Énergie Territorial,

Vu la délibération n°2017/12-0242 en date du 5 décembre 2017 relative au lancement de l'élaboration du diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial,

Vu la délibération n°2023/01-0011 en date du 26 janvier 2023 relative à l'engagement de la stratégie territoriale et du programme d'actions, et à la conduite de l'évaluation environnementale stratégique,

Vu la délibération n°2023/10-0177 en date du 4 octobre 2023 relative à l'arrêt du projet de PCAET,

Vu le dossier du Plan Climat Air Énergie Territorial comportant le diagnostic, la stratégie Territoriale, le plan d'actions et l'évaluation environnementale stratégique,

Vu l'avis de la commission « aménagement du territoire et développement durable » en date du 22 mai 2024,

Approuve tel qu'ils sont présentés, la stratégie territoriale et le programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial,

Adopte le Plan Climat Air Énergie Territorial de l'Agglomération de Mont de Marsan tel qu'annexé à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2024/06-0092 (n°10)

Objet : Sites des 9 Fontaines - Conclusion d'un bail emphytéotique administratif.

Nomenclature Acte :

3.3.5 – Autres

Rapporteur : Véronique GLEYZE

En 2010, Mont de Marsan Agglomération, dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », a entrepris la démarche de valorisation de son identité territoriale : patrimoine architectural et historique et la préservation des espaces agricoles et naturels remarquables.

C'est dans cet esprit que le 1^{er} site « Parc Naturel Urbain » a été réalisé : le site des 9 Fontaines.

Ancienne exploitation agricole de 20ha, où s'exerçait une polyculture, le site rassemble une grande diversité de paysages, de milieux naturels et d'espèces.

Il comprend :

- L'airial Larousse : ferme d'habitation rénovée,
- Une grange bergerie,
- Un bâtiment (grange aménagée) comprenant deux meublés de Tourisme : classés 3 étoiles, un espace d'accueil, espace comprenant une salle de réunion, des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), un laboratoire et un dortoir pour les pèlerins (6 places)
- Les milieux naturels : comprenant des étangs, des pelouses et prairies.

Ce site a été mis à disposition de la Communauté d'Agglomération par la commune de Bostens par un procès-verbal en date du 3 septembre 2012, en application des articles L.1321-1, L.1321-2 et L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les modalités de mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences.

Le précédent occupant du site ayant quitté les lieux en début d'année 2023, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 17 février 2023 afin de trouver un exploitant qui aura pour mission de gérer l'intégralité du site (hormis le dortoir des pèlerins) et plus précisément de :

- gérer l'activité de son choix dans le respect du caractère naturel et agricole du site,
- gérer et valoriser les deux meublés de tourisme en maintenant le classement 3 étoiles et en alimentant *a minima* le site internet dédié,
- accueillir les visiteurs et leur proposer des activités afin de favoriser l'attractivité touristique du site (hormis les visites scolaires dans le cadre d'activité pédagogique dont l'animation est prévue par ailleurs),
- entretenir les prairies de pâturage sur le site par des modes de gestion douce, en conformité avec le plan de gestion en cours, coordonné par Mont de Marsan Agglomération et le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Les parcelles concernées sont les parcelles portant les numéros 118, 119, 123, 124, 516, 633, 635, 637 et 639 (plan ci-joint).

L'entretien naturel du site, en dehors des prairies de pâture (végétation, élagage d'arbres, mobilier, chemins d'accès, ...), restera à la charge de la commune de Bostens et de Mont de Marsan Agglomération.

À l'issue de cet appel à candidature, trois candidats ont manifesté leur intérêt et ont été reçus par une commission composée des élus référents du dossier et de techniciens pour présenter leur projet pour la gestion du site.

Lors de sa réunion du 13 juin 2023, le bureau communautaire a pris connaissance de l'analyse des offres et a retenu la candidature de M. Nicolas ARROUGE et Mme Anaïs KRAUSCH.

Afin de permettre aux preneurs d'assurer la gestion douce et l'attractivité touristique du site tout en pérennisant les investissements nécessaires à leurs activités, il a été convenu entre les parties de conclure un bail emphytéotique administratif (BEA) pour une durée de 18 ans.

Cet outil contractuel peut être utilisé par les collectivités territoriales et leurs établissements pour la réalisation d'une opération d'intérêt général (gestion douce du site dans le respect du plan de gestion, attractivité touristique, valorisation dans le cadre du Parc Naturel Urbain) relevant de leur compétence (compétences politique locale du tourisme, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie et gestion du paysage).

Le site ayant été inoccupé pendant plusieurs mois, un certain nombre d'interventions est rendu nécessaire afin de permettre aux nouveaux occupants de bénéficier du site dans des conditions normales : nettoyage des parcelles après le départ de l'ancien locataire et une période passée sans occupant, petits travaux de remise en état des immeubles (fuites ayant généré des dégâts des eaux, huisseries à remettre en état...), une liste de ces travaux à la charge de Mont de Marsan Agglomération sera annexée au futur bail.

Le montant du loyer, tenant compte de la superficie des parcelles mises à disposition, de l'ensemble des bâtiments et de leur état lors de l'entrée dans les lieux a été fixé à 750 € mensuels, révisables dans les conditions fixées par le bail (révision au vu de l'indice du coût de la construction) . Ce montant respecte la valeur locative arbitrée par France Domaine dans son avis du 27 novembre 2023 joint à la présente délibération.

Il est par ailleurs précisé que l'article L. 1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. (...) », ce qui signifie, par opposition, qu'elle ne bénéficie d'aucun pouvoir de disposition.

Par ailleurs, les baux emphytéotiques confèrent au preneur des droits réels et ne peuvent être conclus que par des personnes ayant le pouvoir d'aliéner le bien, faculté dont Mont de Marsan Agglomération ne dispose pas seule à l'égard des biens précités.

Le pouvoir d'aliéner étant conservé, dans le cadre des mises à dispositions de biens en cas de transfert de compétences, par la collectivité propriétaire, l'accord préalable de la commune de Bostens à la conclusion du bail emphytéotique envisagé a été sollicité et le conseil municipal, réuni le 19 mars 2024, a émis un avis favorable.

Monsieur le Président : Merci. Je vais vous passer la parole parce que vous êtes quand même légèrement concernée.

Mme BOIARDI : Merci Monsieur le Président. Donc effectivement, la commune de Bostens a délibéré favorablement, a donné un accord préalable au bail qui nous est présenté ce soir, le BEA, le bail emphytéotique administratif, vous l'avez noté également, pas à l'unanimité, mais à la majorité puisque ce document a suscité de nombreuses questions au sein de notre Conseil Municipal. Beaucoup d'échanges avec les services et quelques rendez-vous manqués également.

Ce document doit être le plus adapté possible dans une optique de protection de la collectivité, également des nouveaux locataires occupants, autant que faire se peut bien évidemment.

Donc certes, même s'il n'est pas totalement satisfaisant, je l'avoue, peut-être permettra-t-il de repartir sur des bonnes bases, même si la tâche qui reste à accomplir est conséquente, comme vous le savez Monsieur le Président, notamment au vu des travaux qui restent nécessaires à effectuer et pour lesquels, je vous le rappelle, certains sont très urgents. Mais nul doute qu'effectivement, nous pourrons en prendre la mesure et en discuter demain à l'occasion de l'inauguration de la réouverture du site des 9 Fontaines et la dégustation de fromage à la bergerie d'Anaïs et Nicolas, mais dont je laisserai Véronique parler plus tard. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Y a-t-il d'autres prises de parole complémentaires ?

Mme BEAUMONT : Merci Monsieur le Président. Je voudrais une précision concernant la répartition des rôles entre l'Agglo et Bostens puisque dans la libération, on parle des entretiens naturels du site qui restent à la charge de la commune de Bostens et de Mont de Marsan. Donc comment sont faits les travaux ? Est-ce que c'est l'Agglo qui intervient ? Est-ce que c'est la mairie, les agents de la mairie de Bostens qui interviennent et c'est remboursé par l'Agglo puisque, si je ne me trompe, cela fait partie du parc naturel urbain ?

Je voudrais avoir une information pour commencer sur les frais de fonctionnement et qui en a la charge.

Mme GLEYZE : Les deux interviennent. Il y a une convention qui est passée entre Mont de Marsan Agglomération et la commune Bostens, comme avec les autres sites du PNU. Certaines choses sont donc faites par la commune de Bostens et d'autres par l'Agglomération. C'est une convention qui justifie tout cela.

Mme BEAUMONT : Il n'y a pas un remboursement des frais de la commune pour la mise à disposition des agents. D'accord. C'est la Convention qui règle cela. Très bien.

J'ai regardé un petit peu les documents et en effet, Nathalie, tu parles d'importants travaux à prévoir qui sont à la charge de Mont de Marsan et je vais juste lister quelques points qui me paraissent être quand même d'importants travaux. Dans la maison d'habitation, il est mentionné dans les documents des travaux relatifs à une baignoire qui s'affaisse, des travaux d'isolation, changement de porte d'entrée, de gouttière. Au niveau des gîtes, des travaux dans les deux salles de bain. Pareil pour un affaissement anormal du sol. Vous mentionnez dans le document des grosses

opérations à prévoir. Dans la grange, il y a des travaux au niveau du laboratoire, la pose d'un plancher pour un accès, des travaux de plomberie, de sécurisation du puits.

Ce sont quand même des travaux qui me semblent être conséquents. On n'a aucune idée du montant. On connaît tous les difficultés financières. Est-ce qu'un chiffrage a été fait pour la réalisation de tous ces travaux et est-ce qu'il y a une date ? Est-ce qu'un engagement a été pris pour une réalisation, une date de réalisation de ces travaux ? Parce que quand on parle du laboratoire ou de la maison d'habitation, en tout cas le laboratoire, c'est quelque chose qui est nécessaire à l'activité de ces futurs repreneurs.

Mme GLEYZE : Un certain nombre de ces travaux qui sont listés ont été réalisés, notamment la baignoire sur les gîtes, etc. Ce sont les services de Mont de Marsan Agglomération qui sont intervenus. C'est fait.

Il reste encore des travaux assez importants sur le laboratoire. Je sais que les services, la semaine dernière sont allés sur place pour établir un chiffrage et on va proposer une solution alternative pour qu'ils puissent continuer à travailler en attendant. Il est normal que l'on donne un outil pour travailler.

Mme BEAUMONT : Ce sont des travaux qui, quand ils le peuvent, sont réalisés en interne.

Mme GLEYZE : Quand ils le peuvent, ils sont réalisés en interne, mais il y a également des entreprises extérieures. Il y a certaines choses que les services ne peuvent pas faire. Malheureusement, on a découvert tout cela au fur et à mesure. Cela ne nous avait jamais été signalé.

Mme BEAUMONT : Est-ce qu'il y a un engagement de réalisation qui a été pris ? Quelle est la date butoir pour la réalisation des travaux ?

Mme GLEYZE : Dans le courant de l'année. Ils le savent. On a vu tout cela avec Nicolas et Anaïs. Quand ils signeront le bail, ils savent que les travaux seront faits.

Mme BEAUMONT : Il y aura un engagement pour leur réalisation. Très bien.

Je voulais aborder un point qui est le point qui me semble essentiel dans cette délibération. C'est la proposition d'un bail emphytéotique administratif. L'activité agricole est gérée par le code rural avec des baux d'une période de 9 ans, 18 ans ou 25 ans et ces baux permettent aux exploitants de faire des investissements sur l'exploitation.

Les loyers sont encadrés par un arrêté préfectoral qui est renouvelé chaque année et qui est pris par la Préfète et qui fixe des loyers au niveau des terres, au niveau des maisons d'habitation et des différents bâtiments.

Donc, l'agriculteur qui est sur l'exploitation paie ses loyers, son fermage pour les terres et l'entretien des bâtiments est à la charge du propriétaire, comme toute location de bien immobilier qu'un propriétaire louerait.

Dans ce bail emphytéotique, c'est marqué dans les documents, le preneur devra pendant toute la durée du bail conserver en bon état d'entretien les constructions édifiées et effectuer à ses frais et sous sa responsabilité les réparations de toute

nature ainsi que le remplacement de tout élément de la construction au fur à mesure que cela se révélera nécessaire.

Cela veut dire que l'entretien des bâtiments - si je ne comprends pas, rectifiez-moi, sera à la charge du preneur. Déjà, cela nous pose un petit souci, un gros souci d'ailleurs.

Monsieur le Président : De combien est le loyer ?

Mme BEAUMONT : 750 €. Au niveau Impôts et taxes, c'est l'emphytéote. Donc, c'est le locataire qui devra s'acquitter des Impôts et taxes alors que généralement, les taxes foncières sont à la charge des propriétaires sur le bâti et le non bâti. Dans la note récapitulative de la procédure, vous mentionnez que la collectivité territoriale bailleuse dispose du pouvoir de modifier unilatéralement le contrat et peut décider à tout moment de sa résiliation pour cause d'intérêt général. Cela veut dire que vous pouvez à tout moment, avec un préavis de 3 mois, dire aux exploitants qu'ils doivent partir pour intérêt général. Cela nous pose quand même souci.

On est dans une période où le monde agricole est en difficulté, en tout cas beaucoup de petits éleveurs. Lors des vœux, Monsieur le Président, vous avez soutenu le monde agricole. Tout à l'heure, vous disiez aussi que c'était un milieu que vous connaissiez et là, la proposition d'un bail emphytéotique nous paraît aller à contresens des propos que vous avez pu tenir.

Je ne sais pas si les futurs preneurs ont connaissance de ces documents, des engagements et que les frais d'entretien seront à leur charge pour toute la partie immobilière.

Mme GLEYZE : C'est bien pour cela qu'il faut que tous les travaux soient faits pour qu'on leur donne des bâtiments en bon état. Ce n'est pas pour qu'ils aient le toit à refaire dans trois ans. On en a discuté avec eux parce que c'est quelque chose qui leur faisait un petit peu peur. C'est bien pour cela qu'il faut que les bâtiments soient impeccables. Après, ce sera vraiment du petit entretien. Après, on peut toujours en discuter.

Quant à les mettre dehors, on est très contents de les avoir installés, ça a l'air de très bien fonctionner, tout se passe bien et ce n'est pas pour les mettre dehors pour un oui ou pour un non. D'un autre côté, on sait ce qu'il nous est arrivé. Donc, on peut aussi se prémunir, mais ce n'est pas fait pour. On espère qu'ils restent 18 ans et que tout se passe très bien.

Monsieur le Président : Jadis, cela a été fait beaucoup plus simplement, mais on a été au-devant de sujets qui ont posé problème pour tout le monde. On ne va pas refaire le passé. Cela se fait en toute transparence avec les exploitants que l'on essaie d'accompagner au maximum. À chaque fois que l'on peut les mettre en avant, on le fait. Ils ont complètement connaissance de tout cela. Je pense que ce type de travail qui a été fait d'ailleurs par notre Direction des affaires juridiques, Mathilde CHAUSSECOURTE, et par les services, peut-être que l'on aurait bien aimé se pencher sur la chose la fois précédente. Cela aurait permis à tout le monde d'être plus serein.

Mme BEAUMONT : On pourrait peut-être mentionner au niveau entretien et réparations que tout frais dépassant un certain montant sera à la charge de l'Agglomération et non pas des preneurs.

Monsieur le Président : Ne vous inquiétez pas, si c'est prohibitif, ils n'auront pas les moyens de le faire et il faudra que l'on discute de tout cela. Et on n'a pas l'intention de les virer du jour au lendemain parce qu'on s'en est vu pour trouver une solution de remplacement.

Merci en tout cas de ces remarques.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 47 voix pour, 2 voix contre (M. Julien PARIS, Mme Patricia BEAUMONT), 5 abstentions (Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Françoise LATRABE, M. Frédéric DUTIN),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération et notamment les compétences « politique locale du tourisme », « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » et « gestion du paysage »,

Vu l'avis de la commission « aménagement du territoire et développement durable » en date du 24 janvier 2024,

Vu le projet de bail emphytéotique administratif joint en annexe,

Considérant la nécessité d'assurer l'attractivité touristique du site des 9 fontaines tout en en préservant la faune et la flore par des modes de gestion douce et respectueux de cet espace naturel remarquable,

Considérant le projet porté par M.Nicolas ARROUGE et Mme Anaïs KRAUSCH et son adéquation avec les attendus de Mont de Marsan Agglomération pour le site,

Considérant l'avis favorable du conseil municipal de Bostens en date du 19 mars 2024,

Approuve la mise à disposition, au profit de M.Nicolas ARROUGE et Mme KRAUSCH, par bail emphytéotique administratif, des parcelles numéros 118, 119, 123, 124, 516, 633, 635, 637 et 639 situées sur le site des 9 Fontaines, aux conditions susvisées.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir à la signature du bail emphytéotique administratif dont le projet est joint en annexe et de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2024/06-0093 (n°11)

Objet : Attribution d'une aide à l'achat pour un vélo à assistance électrique ou un vélo musculaire sans assistance.

Nomenclature Acte :

7.5.4 - Autres

Rapporteur : Marie-Christine BOURDIEU

La loi d'orientation des mobilités a pour ambition d'améliorer la mobilité au quotidien et prévoit dans son titre 2, des mesures permettant d'apporter à tous et partout des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

Mont de Marsan Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), et à ce titre, elle est compétente pour organiser la mobilité, sous ses différentes formes, et choisit les services et solutions les plus adaptées à son territoire.

L'AOM est ainsi compétente sur son ressort territorial pour concourir au développement des mobilités actives, et verser notamment des aides personnelles à la mobilité.

Compte tenu de ses compétences, il est proposé au Conseil Communautaire de poursuivre la mise en place une aide pour l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique et d'instaurer une aide pour l'achat d'un vélo musculaire sans assistance en 2024. L'objectif du dispositif est de favoriser les déplacements doux, réduire la pollution de l'air et inciter les habitants à utiliser un moyen de déplacement alternatif à la voiture.

La subvention proposée s'élève à 250 € TTC pour les vélos à assistance électrique et à 100 € pour les vélos musculaires sans assistance. Une seule prime par foyer fiscal pourra être attribuée et sera destinée aux habitants majeurs du territoire de Mont de Marsan Agglomération afin de procéder à l'acquisition d'un vélo chez un revendeur de cycle du territoire. Les primes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire allouée à l'opération.

Les modalités et dispositions relatives à la mise à œuvre de cette aide sont proposées dans le règlement joint à la présente délibération.

Monsieur le Président : Merci Marie-Christine BOURDIEU. Avez-vous des remarques ?

M. MINDE : On a bien lu la délibération. Vous voudrez bien corriger le règlement. Dans le règlement, article 1, article 2, il n'est fait mention que de vélo électrique et dans la demande d'attribution d'une aide, c'est pareil dans le titre. C'était la première observation.

La deuxième, cette opération de subvention d'achat de vélo neuf nous dérange un petit peu. Cela ne veut pas dire que l'on va voter contre. Je vous rassure, on va voter pour. On aurait bien aimé voir la possibilité d'un ticket octroyé par l'Agglo, par exemple, pour les familles qui sont à petit budget et qui ne peuvent pas acheter de vélo neuf pour qu'elles puissent se fournir en vélo dans les recycleries de l'Agglo et notamment chez nos amis Mont2Roues et à l'atelier vélo et symboliser ce ticket d'achat et qu'il reste un petit quelque chose à charge, mais très faible.

Etant acteurs de politiques de la ville sur le vélo, on s'aperçoit que l'on forme des enfants à se déplacer en vélo ; on remet des gens en selle en vélo, mais ils n'ont pas de vélo et ils ne pourront jamais acheter de vélo neuf pour la plupart, malgré l'aide.

C'était une idée, une proposition que l'on vous faisait en plus. Merci.

Mme BOURDIEU : Chez les revendeurs, on peut acheter des vélos d'occasion. Ce n'est pas précisé pour les vélos neufs, mais chez des revendeurs du territoire. Pas à la recyclerie. Il y a des revendeurs sur le territoire qui vendent des vélos d'occasions.

M. MINDE : Dans l'idée, c'est qu'il y ait un reste à charge qui soit très faible. J'imagine que quand c'est à Décathlon ou quand on va acheter un vélo dans un dépôt-vente, la somme est très importante. Mont2Roues et l'AQM proposent des vélos à très faible coût. On pourrait identifier les familles - les maires des communes sont tout à fait à même de le faire et les services de l'Agglo également - pour aider ces familles à avoir des moyens de déplacement doux. Merci.

Mme BOURDIEU : Il y a des communes qui ont voté l'aide à l'achat de vélos et l'Etat octroie aussi une aide complémentaire qui peut être cumulée avec cette aide pour l'achat de vélos à assistance électrique. Si, si, je connaissais l'ancien Président de Mont2Roues qui l'avait fait, qui avait cumulé les deux aides.

Monsieur le Président : J'entends la proposition. Je ne veux pas tout mettre sur la partie insertion, politique de la ville, etc., mais il y a un sujet qui est transverse. Pourquoi pas, puisqu'on a deux associations qui sont capables de faire cela, le regarder la prochaine fois. J'ai entendu le principe.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu l'avis de la commission « aménagement du territoire et développement durable » en date du 22 mai 2024,

Approuve le renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique,

Approuve le règlement d'attribution d'une aide à l'achat d'un Vélo, joint en annexe,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2024/06-0094 (n°12)

Objet : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens pour 2021 et 2023 entre l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération et Mont de Marsan Agglomération.

Nomenclature Acte :
7.6.3 – Contributions Budgétaires

Rapporteur : Joël BONNET

Par délibération en date du 22 février 2021, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération (OTCA) pour la période 2021-2023.

La réorganisation des services intervenue en début d'année 2024 a notamment abouti à la mise en place d'un d'un Pôle Attractivité et Rayonnement territorial au sein de l'Agglomération et de la Ville de Mont de Marsan.

Ainsi, l'année 2024 sera marquée par la définition des nouveaux objectifs de ce Pôle Attractivité, qui par voie de conséquence, impactera les objectifs, et donc les moyens, de l'OTCA dans les années à venir.

Dès lors, afin de permettre de re-définir les contours et le contenu de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens à conclure entre Mont de Marsan Agglomération et l'OTCA, il est proposé de prolonger la convention 2021-2023 pour l'année 2024 dans le cadre d'un avenant dont le projet figure en annexe.

Monsieur le Président : Est-ce que vous avez des questions ?

M. MINDE : J'ai une question parce que j'ai bien lu la délibération et il est question de pouvoir s'occuper de nouveaux projets et donc, toujours dans la thématique vélo, on a une magnifique voie cyclable qui traverse une grande partie de l'agglomération, la Scandibérique, et on a noté qu'entre Gabarret et Tartas – on est pile au milieu - il n'y a pas de camping. Je pense que cela doit relever de l'OTCA.

M. BONNET : Si vous reprenez la convention qui avait été faite en 2021 jusqu'en 2023, cela fait partie des éléments qui ont été soulevés et qui font partie des préoccupations de l'OTCA pour les années à venir.

M. MINDE : On avait un camping à Mont de Marsan et malheureusement, on ne peut même pas octroyer un petit morceau de ce camping pour les vélos-campeurs.

M. BONNET : C'est devenu une aire de camping-cars.

Monsieur le Président : D'autres remarques ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Tourisme, notamment l'article L. 133-10-1 et suivants, L. 134-5, L. 134-6, R. 133-1 et suivants et R. 134-12 et suivants,

Vu la circulaire du 29 décembre 2009 relative à la mise en œuvre des dispositions réglementaires portant application de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération,

Vu les statuts de l'OTCA de Mont de Marsan Agglomération,

Vu la convention convention d'objectifs et de moyens pour 2021 et 2023 conclue entre l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération et Mont de Marsan Agglomération,

Vu le projet d'avenant joint à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission « développement économique, tourisme et enseignement supérieur » en date du 27 mai 2024,

Considérant la délibération du Comité Directeur de l'OTCA de Mont de Marsan Agglomération en date du 26 mars 2024,

Considérant la nécessité de re-définir les contours et le contenu de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'OTCA pour les années à venir,

Approuve le projet d'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre l'OTCA de Mont de Marsan Agglomération et Mont de Marsan Agglomération pour la période 2021-2023 ci-annexé,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/06-0095 (n°13)

**Objet : Candidature appel à projet régional « Landes Intérieures » :
Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques (ACTT).**

Nomenclature Acte :

9.2.2 – Tourisme

Rapporteur : Joël BONNET

Sous l'impulsion de la Région Nouvelle Aquitaine et la mise en œuvre des appels à projet Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques (NOTT), Mont de Marsan Agglomération, les Communautés de Communes du Pays Grenadois, de Chalosse Tursan depuis 2015 et de Coteaux et Vallées des Luys depuis 2020, se sont coordonnées pour mener à bien de nombreux projets à vocation touristique.

Aujourd'hui, les 3 Offices de Tourisme NOTT, qui fédèrent 4 intercommunalités, ont atteint les objectifs fixés en 2015, à savoir créer et travailler à l'échelle d'un territoire touristique pertinent avec une volonté de devenir une destination à part entière, communément appelée : Landes Intérieures.

Fort du travail engagé il y a maintenant plusieurs années, d'autres offices de tourisme se sont rapprochés du collectif initial Landes Intérieures, afin de travailler ensemble de manière plus efficace et durable sur notre destination touristique commune. Il s'agit des Offices de Tourisme affiliés aux Communautés de Communes du Pays Tarusate, de Terres de Chalosse et d'Aire-sur-l'Adour.

Convaincu que tous ces EPCI partagent des valeurs touristiques communes et que collectivement ils arriveront à faire émerger une image de marque de destination touristique, le collectif Landes Intérieures est candidat au nouvel appel à projet régional « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques »_ACTT.

Par ce maintien de collaboration, les Offices de tourisme s'accordent à développer des actions répondant à deux axes majeurs :

- Mettre de la cohérence dans la destination Landes Intérieures,
- Développer l'économie locale et l'accessibilité des Landes Intérieures.

Monsieur le Président : Merci. Avez-vous des remarques sur cette délibération ou sur cette candidature ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la validation par le Conseil Régional d'Aquitaine en octobre 2015 de la candidature des « Landes Intérieures » à l'appel à projet régional pour la structuration touristique des territoires,

Vu la validation par le Conseil Régional d'Aquitaine en novembre 2019 de la candidature des « Landes Intérieures » à l'appel à projet régional NOTT,

Vu la délibération n°2019-12-0302 du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2019 renouvelant le partenariat entre les différentes collectivités membres du collectif Landes Intérieures,

Vu la candidature « Landes Intérieures » à l'appel à projet régional ACTT,

Vu l'avis de la commission « développement économique, tourisme et enseignement supérieur » en date du 27 mai 2024,

Considérant le nouveau règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine 2023/2026,

Considérant le nouveau périmètre des Landes Intérieures, qui vient s'aligner sur le territoire de cohésion territoriale du PETR Adour Chalosse Marsan,

Considérant la nécessité de travailler à l'échelle d'une destination touristique pertinente, plus particulièrement à l'échelle de l'Est du département des Landes, au niveau de la professionnalisation des acteurs, du développement de l'offre touristique, de la modernisation des lieux d'accueil et de la mutualisation des moyens,

Considérant l'appel à projet régional NOTT arrivé à son échéance au 31 décembre 2023,

Approuve la candidature Landes Intérieures à l'appel à projet régional ACTT, telle que présentée en annexe n°1 de la présente délibération,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/06-0096 (n°14)

Objet : Convention de mise à disposition à Mont de Marsan Agglomération de terrains appartenant au Centre Communal d'Action Social de Saint Pierre du Mont.

Nomenclature Acte :

3.5.3 – convention d'occupation

Rapporteur : Bernard KRUYNSKI

La Communauté d'Agglomération MONT-DE-MARSAN Agglomération exerce, selon ses statuts, la compétence « tourisme » et a décidé, dans ce cadre, de l'aménagement de la zone sise à Saint-Pierre-du-Mont appelée « zone de Menasse ».

Une convention initiale de mise à disposition de 35 parcelles totalisant 27ha 17a 91ca a été établie le 31 décembre 2003, comprenant notamment les parcelles AN 21, AN 24, AN 255 et AO 70, à l'exception des logements des gardiens.

Un document d'arpentage a été réalisé en 2020 et les parcelles AN 21, AN 24 et AN 255 ont fait l'objet d'une division.

Il convient donc de retirer de la convention initiale de mise à disposition les parcelles AN 21, AN 24 et AN 255 pour les substituer par les parcelles résultant de ces divisions parcellaires, à savoir AN 704, 706 et 712.

De plus, la parcelle AO 70 incluse dans la convention initiale empiète sur les terrains de sports communaux qui ne sont pas mis à disposition. Il convient donc de retirer de la convention initiale de mise à disposition une partie de la parcelle AO 70, soit 22a 35ca, correspondant à l'emprise de cette parcelle sur les terrains de sport communaux.

Enfin, le 7 janvier 2021, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Saint-Pierre-du-Mont a acquis des consorts LAVIEC la parcelle AO 66, d'une contenance de 01ha 25a 00ca, contiguë des parcelles mises à disposition.

Il convient donc d'intégrer la parcelle AO 66 dans la convention de mise à disposition.

Au vues de ces modifications, il convient d'établir un avenant à la convention de mise à disposition de la communauté d'agglomération de terrains appartenant au CCAS du 31 décembre 2003.

Monsieur le Président : Merci Bernard. Avez-vous des questions ?

Mme BEAUMONT : Juste pour une explication de vote. Cela va être rapide.

Avec Julien, nous voterons contre parce que dans cette convention, une des parcelles qui est mentionnée est propriété du CCAS par rapport à une donation qui a été faite il y a de nombreuses années et la propriétaire avait donné au bureau de bienfaisance à condition que les biens issus de l'exploitation des différentes métairies - elle avait donné 75 hectares à l'époque, avec 3 métairies - reviennent aux pauvres de la commune. Cela avait fait l'objet de différents engagements du maire de l'époque pour respecter les volontés de la donatrice. C'était même monté jusqu'au Président de la République à l'époque pour autoriser ce legs au bureau de bienfaisance à l'époque.

Le fait de retirer la parcelle de la convention va permettre – c'est le but final de Saint-Pierre – de vendre une parcelle qui est issue de cette donation à un propriétaire privé qui ne respecte pas la volonté, le côté social du legs.

Donc, nous voterons contre. C'est un sujet sur lequel on a eu quelques discussions à Saint-Pierre à ce propos. Nous avons d'autres propositions à faire plutôt que de vendre à un propriétaire privé pour une maison d'habitation. Il y a d'autres choses à vocation sociale qui auraient pu être faites sur cette maison.

Donc, nous voterons contre.

M. KRUYNSKI : On est dans l'anticipation puisqu'on doit en parler jeudi soir en Conseil Municipal. La vente est réalisée par le CCAS avec l'accord de la commune,

de la municipalité, et les fruits de la vente vont revenir au CCAS, donc à une œuvre de bienfaisance, à des pauvres s'il y a encore des pauvres aujourd'hui.

M. BONNET : Simplement pour ajouter à cela que nous sommes en train de parler d'un legs qui a eu lieu en 1908 avec un décès en 1928. Je l'ai évoqué, mais je ne vais pas rentrer dans le détail. Entre-temps, dans le document il est dit que ces métairies n'existent plus puisqu'elles ont été aménagées différemment. D'autre part, en 1965, ces parcelles avaient été vendues à l'Etat et au Département dans l'optique d'y faire un lycée agricole qui ne s'est pas fait, qui a été annulé en 1978. Qui plus est, la maison en question est une maison qui a été construite par la collectivité et non pas un bien qui appartenait au legs. Ce n'était que la parcelle qui faisait partie du legs et le bien qui a été construit, a été construit par le CCAS par le biais de la commune. Nous l'évoquerons de façon à ce que tout le monde ait l'information la plus complète possible et non pas qu'un aperçu.

M. PARIS : Est-ce que vous pouvez rappeler le prix de cession de cette maison et sa surface ?

M. BONNET : Nous l'évoquerons jeudi soir. Je veux parler de la partie du legs. Le prix est fixé par les Domaines. Je vous le rappelle.

M. PARIS : Non. Vous n'avez pas mis le prix des Domaines.

M. BONNET : Il est supérieur au prix des Domaines qui a été fixé en 2019.

Monsieur le Président : Je propose de passer au vote.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 44 voix pour, 3 voix contre (Mme Patricia BEAUMONT, M. Julien PARIS, M. Jean-Guy BACHE), 7 abstentions (Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Françoise LATRABE, M. Frédéric DUTIN, Mme Monia LABOULAIS, M. Bruno MINDE),

Vu la convention de mise à disposition de terrains appartenant au CCAS du 31 Décembre 2023,

Vu le bornage réalisé par le Cabinet de géomètre BEMOGE,

Vu les termes du projet d'avenant n°1 de la convention de mise à disposition de Mont de Marsan Agglomération de terrains appartenant au Centre Intercommunal d'action Social de Saint Pierre du Mont,

Vu l'avis de la commission « aménagement du territoire et développement durable » du 22 mai 2024,

Considérant que l'avenant n°1 de ladite convention sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Social de Saint Pierre du Mont,

Considérant que les parcelles ci dessous doivent être retirées de la convention,

Section	N° plan	Lieu-dit	contenance
AN	21	Bastarrot	49a 50ca
AN	24 b	Bastarrot	16a 80ca
AN	255	Beau Soleil	34a 59ca
AO	70	Petit Cosse	39a 85ca
Total			1ha 40ca 74a

Considérant que les parcelles ci-dessous doivent être ajoutées à la convention

Section	N° plan	Lieu-dit	contenance
AN	704	Bastarrot	46a 52ca
AN	712	Bastarrot	26a 31ca
AO	66	Petit Cosse	1ha 25a 00ca
AO	70 b	Petit Cosse	17a 50ca
Total			2ha 15ca 33a

Décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention du 31 décembre 2003 annexé à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération, comprenant la convention cadre et ses avenants financiers sur la durée de la convention cadre.

Délibération N° 2024/06-0097 (n°15)

Objet : Grands projets – GPSO – Approbation de la convention particulière de financement au titre de l'année 2024.

Nomenclature Acte :

8.7 – Transports

Rapporteur : Charles DAYOT

Pour rappel, la SGPSO est un établissement public local à caractère industriel et commercial qui est destiné à contribuer au financement du GPSO et à gérer la participation financière attendue de la part des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales à ce projet.

La SGPSO intervient ainsi sur le périmètre géographique Bordeaux-Toulouse-Dax, qui comprend un ensemble cohérent formé de lignes ferroviaires à grande vitesse, des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB) et au Nord de Toulouse (AFNT), dont la réalisation représente un coût total prévisionnel de 14 milliards d'euros courants (40% État, 40% Collectivités territoriales, et 20% Union Européenne).

Monsieur le Président : Je vous laisse intervenir si vous avez des questions ou des remarques.

M. J.G BACHE : Je me pose la question de savoir, Monsieur le Président, si vous êtes rancunier parce que dans les financeurs, je ne trouve pas le Grand Dax. Est-ce que c'est parce qu'ils sont venus nous battre ici que vous ne les avez pas indiqués ?

Plus sérieusement, tout à l'heure j'avais dit que je votais avec enthousiasme le PCAET et l'axe 1, c'est réduire l'impact des déplacements en développant une mobilité plus durable.

Les besoins de déplacements sont réduits par le télétravail grâce au développement d'espaces de coworking et la poursuite de l'aménagement numérique du territoire. Les collectivités sont exemplaires en termes de déplacements professionnels en travaillant sur les modes actifs et les besoins de se déplacer et les optimisations internes : visioconférence, amélioration des outils informatiques.

Quel est l'intérêt général de cette LGV ? Qui parmi nous prendra cette ligne et combien de contribuables de l'Agglomération financeront et n'utiliseront jamais cette ligne ?

Il y a quelques jours, le vendredi 29 mars à Mont de Marsan, j'ai assisté à une conférence de M. Julien MILANESI qui est un chercheur en sciences humaines - il est landais d'origine puisqu'il habitait Bostens - et qui a mis à plat des idées véhiculées par les grandes infrastructures de transports notamment.

Est-ce que Mont de Marsan est enclavé ? Est-ce que Mont de Marsan sera désenclavé par l'arrivée de la LGV ? L'enclavement, c'est un endroit où on ne peut pas accéder. Or aujourd'hui, pour venir à Mont de Marsan, nous avons une multitude de routes et nous avons surtout une ligne de chemin de fer.

Également, se posait la question du gain de temps. C'est toujours relatif. Quand on gagne un quart d'heure ou même une demi-heure pour aller de Mont de Marsan à Bordeaux, on ne désenclave rien, on gagne un quart d'heure, mais ce quart d'heure, est-ce qu'on ne va pas le perdre en allant en voiture prendre le train à Lucbardez ? Pourquoi gagner un quart d'heure est-il si important ? C'est une forme d'imaginaire, celui de la vitesse.

Et la conclusion de cette conférence, ce qui est intéressant avec la vitesse, personne ne peut vous expliquer pourquoi aller vite, c'est mieux !!!

Il y a 20 ans ou 30 ans, les infrastructures ne faisaient pas débat et tout le monde les considérait d'intérêt général. Aujourd'hui, faire toujours plus, aller toujours plus vite avec tous les impacts que l'on connaît sur le monde, sur le climat et sur nous-mêmes.

Donc, je ne vois pas l'intérêt collectif de cette LGV et vous comprendrez, et vous connaissez ma position, que je voterai contre ce financement.

Mme PIOT : Merci. Vous connaissez également ma position contre la LGV et le financement de cette LGV, le projet GPSO plus large.

Je ne vais pas reprendre ce qu'a dit Jean-Guy, je suis d'accord avec lui, mais je vais quand même préciser quatre points importants.

Le rôle d'une LGV n'est pas de desservir des territoires, contrairement à ce qu'on croit, c'est de relier les grandes métropoles entre elles. Et souvent, quand une LGV arrive dans un secteur où il y a une ou plusieurs villes moyennes, c'est notre situation, et bien la desserte ferroviaire diminue. La politique du tout TGV et du tout LGV maintenant a siphonné les finances du ferroviaire. C'est un fait, c'est une réalité. Et je suis partisane plutôt du train de proximité et la LGV n'en est pas un.

Le deuxième point est plutôt financier. Ce sont les collectivités territoriales qui sont tout de même les gros financeurs et on pourrait dire aussi les dindons de la farce puisqu'elles seront contraintes de financer la part européenne si celle-ci n'est pas concrétisée, et sur la partie Bordeaux-Dax, c'est l'État qui ne finance pas. Déjà que nos finances sont très contraintes, encore une fois, on a quelque chose qui vient alourdir et l'intérêt général, en effet, n'est pas du tout avéré.

Toujours sur le plan financier, ce qui est encore plus terrible et encore plus cynique, c'est cette fameuse taxe spéciale d'équipement qui est une taxe supplémentaire, une taxe additionnelle à la taxe foncière. Déjà que celle-ci a augmenté à l'Agglo, on a une nouvelle taxe.

C'est vraiment le cynisme puisqu'on pourrait presque dire que ce sont ceux qui vont être expropriés par la LGV qui vont financer eux-mêmes la création de la LGV et à l'heure où le pouvoir d'achat ne cesse de baisser, Monsieur Kruzynski, vous dites qu'il n'y a plus beaucoup de pauvres ou plus de pauvres, et bien si, y en a encore beaucoup et justement, le pouvoir d'achat baisse beaucoup et cette taxe, elle, augmente encore un peu plus le fait que le pouvoir d'achat baisse.

Et enfin, nous parlons de PCAET, nous parlons de développement durable. Oui bien sûr, le train permet le développement durable, mais le train pour tous, pas la LGV qui ne servira pas à l'intérêt général. Ce sont quand même, pour construire une LGV, plus de 6 000 hectares qui vont être supprimés pour l'ensemble du Grand Projet Sud-Ouest. Donc, je ne sais pas trop où est l'intérêt dans le développement durable et Jean-Guy l'a dit, ce n'est pas le cas pour Bordeaux, pour Toulouse qui auront leur gare LGV dans le centre-ville, mais pour Agen ou pour Mont de Marsan, la gare LGV ne sera pas à Mont de Marsan ou à Agen. Donc, non seulement le temps sera reperdu, le fameux temps gagné sera reperdu, mais il y aura encore un peu plus de voitures sur les routes, donc de la pollution en plus.

Donc, vous savez très bien que je suis contre et je le réaffirme ce soir.

M. MINDE : Marsan Citoyen était contre la LGV. Nous avons aussi assisté avec M. Jean Guy BACHE à la conférence. On était déjà contre avant et cela nous a un petit peu renforcés dans l'idée.

De plus, j'ai vécu à Tours pendant quelques années, une dizaine d'années. J'ai vu arriver le TGV à l'époque, une époque où on prenait facilement le train. On pouvait prendre le train sans le réserver. Quand le TGV est arrivé, il fallait réserver. C'était la première des choses. Et on a vu des quartiers entiers de la ville de Tours se gentrifier puisqu'on a eu une grosse majorité de gens qui avaient les moyens qui se sont exportés de la métropole parisienne pour venir habiter dans une grosse ville à côté, la ville de Tours, et avec le TGV il était facile d'aller travailler à Paris. Donc, il y a aussi cet effet induit qui est la gentrification. Je ne voudrais pas revenir sur ce qui a déjà été dit.

Donc nous, de toute façon, nous voterons contre ce grand projet GPSO. Nous estimons que nous n'en avons pas besoin et qu'il aurait été plus important d'améliorer les trajets du quotidien. Merci.

M. ARA : Monsieur le Président, je vais peut-être attendre que vous parliez des réunions et des dates puisque suivant ce que vous allez nous dire, mon intervention peut changer puisque pour l'instant, il n'y a pas de dates. Vous nous dites que vous allez nous faire le compte-rendu de réunions et de dates qui ont été annoncées. Il faut peut-être que vous le disiez avant que l'on intervienne parce que cela peut nous intéresser et impacter notre intervention.

M. MERLET-BONNAN : Bonsoir à tous. Moi, contrairement à d'autres, je suis favorable à la GPSO. C'est ce que je vous dis depuis plusieurs années maintenant.

Par contre, je suis très inquiet, comme je vous l'ai dit l'année dernière. Pour l'instant, nous ne payons que pour la Bordeaux-Toulouse, malheureusement, et pour reprendre les propos de Monsieur DAYOT tout à l'heure, nous n'avons toujours pas d'engagement formel. Pour moi, un engagement formel, c'est un écrit de l'État et l'État pour l'instant, Mme PIOT l'a soulevé tout à l'heure, ne payait que la Bordeaux-Toulouse et pas la Bordeaux-Dax.

L'année dernière, nous avons soulevé ce point-là et également nous avons demandé de rajouter à la délibération une garantie. Cette garantie aujourd'hui n'est pas dans cette délibération de 2024. J'avais demandé, notamment, que soit rajouté : « La contribution ne sera versée que dans l'hypothèse où la branche Bordeaux-Dax sera effectivement réalisée et de manière concomitante à la Bordeaux-Toulouse. » Ce rajout en fait, c'est pour nous protéger et notamment également, pour protéger les finances de l'Agglomération.

Donc Monsieur Dayot, aujourd'hui avons-nous un engagement formel de l'État pour la Bordeaux-Dax ? Merci.

Monsieur le Président : Je pense que l'on va avoir ce genre d'échanges chaque année puisque chaque année on aura cette convention. Je ne suis pas trop surpris de ce que vous dites.

D'abord, je vais vous dire qu'aujourd'hui, ce qui m'anime, ce n'est pas de remettre en question ou pas GPSO, etc. Que vous le vouliez ou non, c'est quelque chose que nous avons voté. Cela s'inscrit dans une volonté d'un territoire avec d'autres collectivités. On voit bien d'ailleurs que c'est un peu trans-partisan puisque chacun dans nos équipes respectives ou nos sensibilités respectives pouvons avoir des avis différents. Donc, on a une sensibilité qui est un peu différente, peut-être aussi par les usages que l'on a pu avoir pour aller à Bordeaux travailler, ou des gamins étudiants ou des choses de ce type. Donc, il est assez facile parfois de critiquer cette amélioration quand on n'en a pas forcément eu l'usage avant.

Je ne vais pas refaire à chaque fois le débat pour ou contre. Il y aura sûrement d'autres manifestations, d'autres débats. Je peux vous inviter à des présentations d'experts ou d'intervenants qui diront peut-être des choses complètement différentes de celui qui a été certainement très qualifié pour vous en parler.

Donc, je ne vais pas refaire le débat pour ou contre. Je crois que l'on a déjà eu ce débat-là. Vous pourrez redire la même chose à chaque fois. Vous avez compris que j'étais assez motivé pour aller au bout de ce dossier.

Ce que je vais vous dire, c'est que l'avion, pour aller à Madrid ou ailleurs, ce n'est pas le transport de l'avenir. Je pense que le train l'est davantage. Cela ne s'arrête pas dans les gares et il n'y aura plus le transport du quotidien que j'apprécie aussi. Vous l'aurez encore. Je pense que le Vice-Président de la Région que vous connaissez bien y est attaché. Il est très motivé sur ce dossier-là et on sera tous groupés pour qu'il y ait toujours des TER, etc., dans une phase où il y a une ouverture des marchés et où on ne sera pas que sur la SNCF.

Le sujet n'est plus là. Le sujet est de ne pas mettre plus de temps pour aller de Saint-Pierre-du-Mont à Lucbardez que pour aller de Lucbardez à Bordeaux. Le sujet est là. Ce travail-là se fait au niveau de la commission gare, au niveau de la dernière commission que nous avons eue et dans laquelle certains d'entre vous étaient présents à la préfecture le 25 avril, avec Monsieur le Maire de Lucbardez, Madame la Maire de Pouydesseaux, Monsieur le Maire de Saint-Avit – j'en oublie peut-être certains -, un certain nombre de services et des gens de la Région. À la demande de certains Vice-Présidents, qui est légitime, on va essayer de transposer cela à l'échelle de notre Agglomération pour être force de propositions.

Pour moi, le sujet n'est plus, est-ce que GPSO va se faire ou pas. On est lancé et il faut que cela se fasse. Vous n'aurez jamais un Etat qui vous dira « je m'engage à ». De toute façon, il peut très bien le faire et puis, quand cela va changer, il peut changer d'avis. Il me semble que quand on a signé en 2009 une convention, et je suis très content que Mme DARRIEUSSECQ l'ait signée en 2009, cher Mathieu, on s'est aperçu qu'il y avait des promesses qui n'étaient peut-être pas tenues, qui n'allaient pas au bout. Pourtant, c'était marqué noir sur blanc. Heureusement, M. CASTEX est arrivé, il a remis ça sur le truc et on a tous signé avec un certain nombre de collectivités qui sont tellement engagées... Je me souviens de débats disant : Ségolène ROYAL n'a pas suivi, le Conseil Départemental n'a pas suivi, etc. Cela aurait pu faire capoter le projet.

Je n'ai pas envie de faire capoter le projet. Ce n'est pas 540 000 € à l'échelle des millions d'euros qui sont mis par des collectivités qui mettent une pression dix fois plus importante que nous, petit EPCI pouvons mettre...

Je pense qu'il faut aller au bout. Je ne reviendrai pas sur le oui ou non. Par contre, il y a des sujets de délais. Je crois que c'est Pierre MERLET-BONNAN qui dit : « On paye d'abord Toulouse et en quelque sorte, on ne le verra jamais chez nous. » C'est un peu ce qui est dit. Non, parce qu'il faut bien se dire que c'est aussi un financement qui est porté par l'Europe et que même s'il y a le sujet en deuxième phase de Dax-Espagne, il va falloir le faire. C'est un sujet qui est porté par l'Europe.

On en est à pousser pour que cela se fasse en 2034. Il y a un projet de vœu qui est fait en ce moment par le conseil de surveillance de GPSO qui est envoyé au Premier Ministre pour essayer d'appuyer et de se prononcer en faveur d'une mise en service de la branche Dax fin 2034 au plus tard, c'est-à-dire concomitamment parce qu'il y a plein d'arguments qui montrent qu'il n'y a aucun intérêt à faire d'abord Toulouse, à s'arrêter et à repartir sur le reste, pour des sujets de logistique de chantier, pour des sujets de continuité, pour des sujets de financement.

Vous voudriez un tampon d'Emmanuel MACRON qui marque : « Je vous assure qu'il y aura 27 trains le matin à 9h15... » Cela ne marchera pas comme cela. Il faut s'engager avec des collectivités qui sont dix fois plus grosses que les nôtres et qui s'engagent là-dessus pour que l'on aille au bout. Il va falloir l'intégrer.

Vous avez le droit de faire valoir vos arguments, mais on a déjà eu ce débat pour ou contre. Maintenant, mettons beaucoup de pression pour tenir des délais les plus courts possibles. Cela se fait au plus haut niveau et travaillons ensemble pour faire en sorte que la gare de Lucbardez ne soit pas aussi éloignée que cela parce qu'on a un vrai sujet de jonction entre ici et Lucbardez.

J'ai écrit récemment à la Direction de la SNCF qui s'occupe de cela et notamment des infrastructures pour étudier une jonction par la voie actuelle pour en faire demain une ligne de bus à haute qualité de service, une navette qui ne serait pas prise dans les embouteillages, notamment aux heures de pointe sur le barreau du SDIS, etc.

Les sujets sont là. C'est d'essayer de mettre tout le monde autour de la table pour capter également des financements pour éviter de dénaturer le village de Lucbardez et que l'on puisse passer harmonieusement et que l'on puisse rejoindre la gare actuelle, enfin le centre-ville le plus rapidement possible.

Ce sont ces sujets-là qui nous animent aujourd'hui. On m'a fait remarquer à juste titre qu'il ne fallait pas que cela reste au niveau des commissions - j'en préside une au niveau des gares - et des collectivités, que cela ne reste pas non plus au niveau de la préfecture, mais que l'on ait dans nos travaux à nous quelque chose, que ce ne soit pas seulement moi qui vienne vous faire les comptes-rendus. C'est quelque chose que l'on est en train de mettre en place. Jean-Marc THEATE est en train de lancer les choses pour que l'on ait ce groupe de travail qui puisse permettre, avec les élus qui s'occupent de l'attractivité, avec les maires concernés, avec la partie aménagement du territoire, avec la finance, de remonter des propositions et que l'on puisse être cohérents par rapport à l'implantation de cette gare aujourd'hui.

Il y a des choses que l'on demande : une étude de fréquentation à mener sur 2025 pour commencer à s'avancer sur la fréquentation de cette gare. On nous parle de 1,5 million de voyageurs à l'année. C'est une gare dite moyenne. Les prévisions du nombre d'arrêts à la gare nouvelle. Travailler sur cet axe de jonction entre la gare de Lucbardez et Mont de Marsan par une navette propre qui pourrait emprunter un circuit qui ne soit pas dans les bouchons.

Ce sont toutes ces choses-là qui nous préoccupent aujourd'hui. Je m'excuse de ne pas vous faire plaisir en refaisant le débat pour ou contre la LGV. Pour moi, ce débat est tranché. Maintenant, c'est la phase suivante et devancer les choses. On ne finance pas que Bordeaux-Toulouse. On finance 327 km, dont Bordeaux-Toulouse, avec des EPCI qui cotisent plus ou moins, avec des Départements qui cotisent plus ou moins en fonction de leur population, en fonction de l'intérêt qu'ils ont. On est en train de parler de Mont de Marsan où il n'y a rien. On peut très bien dire, tout va bien, il n'y a besoin de rien. Je vais à la palombière à vélo, tout va bien. Il y a peut-être autre chose que cela. Il y a peut-être un peu de développement économique, peut-être un peu d'étudiants qui peuvent aller à Bordeaux. Il y a peut-être des travailleurs qui ne prendront plus la voiture, mais le train, et ce ne sont pas que des

cadres supérieurs, Monsieur Minde. Je peux vous en présenter beaucoup. On aime ou pas la concurrence, mais il y aura de la concurrence.

Je ne refais pas le débat. Vous avez raison d'en remettre une couche à chaque fois. C'est normal, je le respecte, mais pour moi, on avance. La pression est mise pour que cela aille à 2034, 2035 – je parle de Mont de Marsan-Dax. Moi, j'ai envie de le voir, j'ai envie de pouvoir en bénéficier. Je n'ai pas envie d'attendre que l'on ait le 50^{ème} tampon, parce que les engagements sont là. J'ai envie que l'on avance là-dessus. Il y a des rendez-vous de l'histoire qu'il ne faut pas manquer, à mon sens.

Qu'est-ce que vous attendez de moi, Monsieur Ara, au niveau explications ? Dites-moi.

M. ARA : Je vous remercie. J'attendais de voir ce que vous alliez dire puisque vous deviez annoncer des choses. C'est tout. Je vous remercie.

C'est un sujet qui est important. Et là, sans refaire le débat de GPSO qui est légitime et important, on vote ce soir le financement 2024. Oui, c'est un sujet qui est très important. On va accueillir une nouvelle gare. Il n'y a que 3 gares nouvelles sur GPSO : Montauban, Agen et nous. Il y avait une réunion du Comité des gares le jeudi 23 où le seul absent était Mont de Marsan Agglomération, vous Monsieur le Président. Vous étiez à Dax justement, avec d'autres priorités sûrement.

C'est là où il faut être pour défendre le territoire parce qu'il y aura des besoins. Il y aura des besoins et pour demain et pour aujourd'hui. J'ai lu l'article de Sud-Ouest du jour. Vous voyez Monsieur Dutin, moi aussi je lis Sud-Ouest qui nous parle des investissements de SNCF Réseau en 2024 en Nouvelle-Aquitaine. Rien pour Mont de Marsan, rien en 2023, rien en 2022, rien. On a aujourd'hui un TER qui est très fréquenté, que je prends, qui met 1 heure 40. On n'a aucune amélioration prévue à court ou moyen terme. Aucune. 1 heure 40. A quoi sert le temps ? Pour quelqu'un qui travaille ou qui étudie, cela change beaucoup de choses de passer de 1 heure 10 comme il y a 10 ou 15 ans à 1 heure 40. En tout cas, pour moi ça change. Peut-être que je suis un garçon trop pressé, mais on est nombreux dans ce cas.

Donc, rien de prévu sur le quotidien pendant encore quelques années. Et puis l'année dernière, on a voté. C'était une délibération où, comme l'a dit M. MERLET-BONNAN, on a fait rajouter une phrase précise, que la contribution ne serait versée que dans l'hypothèse où la branche Bordeaux-Dax se ferait de manière concomitante.

Où est-ce que cela en est ? Vous nous avez dit la dernière fois que ce ne serait pas le cas, que ce ne serait pas concomitant, que ce serait l'un après l'autre. Aujourd'hui, vous nous dites, oui mais on a demandé 2034. On peut demander 2034, 2030 même.

La réalité, c'est qu'aujourd'hui ce n'est pas concomitant et qu'on paye quand même 540 000 € par an alors qu'on avait dit qu'on ne le ferait pas.

Troisième point, j'ai relevé la dernière fois l'inégalité majeure que l'on subit. Est-ce qu'un seul élu ici présent – je sais qu'il est tard et que « bonne nuit les petits » passe, mais quand même – Est-ce que quelqu'un ici trouve normal que l'on paye 10 millions d'euros de plus que Dax ? Est-ce que quelqu'un ici trouve normal que l'on paye par habitant plus de deux fois plus que les gens d'Agen ? Est-ce que quelqu'un

trouve cela normal et est-ce que quelqu'un va me dire : « Ce n'est pas grave, il faut le voter » ? Au nom de quoi payerait-on deux fois plus par habitant que Dax et Agen ? Parce qu'on n'a pas fait ce travail de négociation. Faisons-le maintenant. On dit : « Ecoutez, ça suffit ». On a signé les premiers. Les autres ne l'ont pas fait. 10 millions d'euros, c'est 275 000 € par an pendant 40 ans. Je veux bien qu'on dialogue tous ensemble sur 25 000 € pour Kedge sur 3 ans, mais là 275 000 € par an pendant 40 ans de trop par rapport à ce que payent les autres. Et ça va. Il faut voter pour voir.

Moi, je suis désolé, je trouve que c'est injuste, qu'on n'a pas le droit de prendre cette responsabilité-là et qu'il faut dire que ce n'est pas possible. On va nous dire : « Mais demain, pour la liaison vers les bases... » On verra cela.

Aujourd'hui, on paye deux fois trop cher. On a dit que l'on paierait pour la LGV à Dax en 2037 - c'est ce qu'on a voté Messieurs-dames - et qu'on ne paierait que si c'était concomitant. 2037, vous me permettrez d'en douter, ce n'est pas concomitant et on paye deux fois plus que les autres. Pourquoi ? Et surtout, est ce qu'on va expliquer aux Montois : « Il était tard, on l'a voté quand même » ? Moi pas.

Monsieur le Président : Très bien. Sur ce point, c'est à chaque fois le même discours. C'est à chaque fois le même discours. C'est par habitant. Par habitant en effet, on paye légèrement plus que Dax. Dax, si vous cumulez avec MACS, ce n'est pas très loin de chez nous. Je rappelle que Dax ne voulait pas y aller. Dax y est allé parce que MACS a montré les dents et tout d'un coup, Dax y va. C'est vrai que l'avantage pour Dax, et il n'y a pas de souci avec Dax – n'est pas tout à fait le même que celui de Mont de Marsan. Nous, on n'a vraiment rien. L'avantage n'est pas tout à fait le même. Vous avez des EPCI plus éloignés qui vont payer 90 € par habitant. C'est le cas de Castres. Vous avez Bordeaux, Toulouse qui ont payer 530 € ou 500 et quelque par habitant. J'ai le même tableau que vous, ce n'est pas le sujet.

Après, je vais vous dire un truc peut-être plus direct. Vous avez une délégation qui est la délégation aux grands projets pour laquelle vous touchez une indemnité qui serait d'ailleurs de nature à pouvoir justement nous permettre dans l'intérêt général... parce que s'il y a bien une chose dont je suis certain, c'est que vous voulez cette LGV comme moi ; vous avez fait des trajets dans votre carrière, etc. Donc, je pense que là-dessus on se rejoint. Vous avez une délégation pour laquelle vous êtes indemnisé depuis deux ou trois ans. Cette délégation, très clairement est justement pour nous aider à accompagner ce grand projet, et on va se dire les choses, pour peut-être collectivement profiter de votre expérience, de votre réseau, de votre carnet d'adresses pour pouvoir nous aider peut-être dans des négociations.

Ici, publiquement, je vous fais deux propositions. Je vous fais la proposition qu'ensemble on puisse justement aller, puisque je pense que vous avez certainement des talents de négociateur et un carnet d'adresses qui n'est pas le mien, que l'on puisse aller ensemble négocier cela. C'est la première proposition.

La deuxième proposition, c'est que la motion et le projet de vœu que nous allons écrire conjointement avec les 25 collectivités – je n'ai pas tout à fait le nombre hein, Carole DELGA et Alain ROUSSET en tête, mais bien d'autres, le Président du Département, etc., que vous la portiez aussi et que vous nous aidiez à la porter, celle qui demande à ce que l'on puisse, non pas être à 2037, mais à 2034 et que ce soit le plus resserré possible.

Je pense que vous avez envie que ce territoire avance. Vous avez envie de la LGV. Vous êtes Conseiller-délégué avec une délégation sur ce sujet-là et je vous invite à ce qu'on puisse l'exercer ensemble et je pense que ce serait un signal fort que de pouvoir nous y aider puisque peut-être qu'en effet il y a une marge de négociation et que vous allez pouvoir nous aider à faire un pas dans ce sens-là. Vous voyez, je suis plutôt constructif.

M. ARA : Je vous en remercie Monsieur le Président, mais on a déjà fait cela la dernière fois et à l'arrivée, pour les raisons que j'ai déjà évoquées, vous avez cassé la négociation en la remettant parce qu'il ne fallait pas avant les départementales. Moi, je veux bien réessayer, mais ne me dites pas que c'est de ma faute à moi si vous, vous avez signé pour payer deux fois plus que Dax et Agen. C'est exceptionnel. Mais oui, allons ensemble négocier avec grand plaisir. Vous savez, quand il a fallu aider le Campus connecté, quand il a fallu étaler la Bordeaux- Tours sur 20 ans, j'ai été là et je serai là demain.

Maintenant, il y a une chose, c'est qu'au bout d'un moment, il faut commencer par dire : les conditions ne sont plus réunies, j'arrête de payer. Quand, comme la dernière fois, vous dites : « Mathieu va négocier », mais pas en sous-main, « je négocie en direct en écrivant je paye, je paye », moi je ne peux plus négocier du tout. Donc, il faut de la confiance pour négocier ensemble. Vous l'avez fait en lettre personnelle au Premier Ministre et à SNCF Réseau. J'ai les courriers. Comment voulez-vous que je négocie si vous dites derrière « je vais payer » ? Cela n'a pas de sens.

Moi, oui pour le territoire, mais je vous le redis, vous êtes exceptionnel, mais n'essayez pas de faire croire que c'est de ma faute si on paye deux fois plus que Dax et deux fois plus qu'Agen. Aucun habitant du territoire, par un tour de passe-passe ne peut comprendre et n'accepte de voter cela. C'est impossible. C'est inexplicable.

Monsieur le Président : Je vous propose d'exercer votre délégation. Je suis sûr que vous allez accepter cette proposition.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. MERLET-BONNAN : Merci Monsieur le Président. Il y a deux choses que l'on a oubliées. La première chose, c'est l'esprit de solidarité. Je crois qu'on en avait parlé en décembre 2021 quand on avait présenté la première fois le GPSO. Aujourd'hui, on va payer 540 000 € par an pendant 40 ans, mais il y aura l'esprit de solidarité qui va s'appliquer après. Cela veut dire que c'est 540 000 € à minima aujourd'hui.

Ma deuxième question, c'est combien va coûter la gare à Lucbardez ? Dans les 540 000 €, il n'y a pas la gare.

Monsieur le Président : La gare est dans la DUP dans GPSO. Notre souci, ce n'est pas la gare. D'abord, ne vous attendez pas à la gare Montparnasse.

M. MERLET-BONNAN : Excusez-moi de vous reprendre, mais dans le tout premier projet de GPSO, la gare était comprise dedans. Depuis, la gare a disparu dans le dernier projet de GPSO.

Monsieur le Président : La gare est dedans, bien évidemment.

M. MERLET-BONNAN : Non, non.

Monsieur le Président : Je pense qu'il faut que je communique un peu mieux parce que manifestement, toutes les informations ne sont pas passées. Le souci, c'est plutôt la jonction. Dans la DUP, il y a une jonction qui va prendre le sud de Lucbardez et il nous manque des kilomètres. C'est là où il faut que l'on appuie sur la négociation. C'est à ce niveau-là qu'il faut avancer, mais la gare est prévue.

Là où on n'est pas tout à fait d'accord et à la dernière réunion on a pu en faire part, c'est que SNCF Gares et Connexions nous parle d'une gare qui nous semble être sous-dimensionnée en disant, il y aura des possibilités d'évolution quant aux m² et nous, on dit non, il ne faut pas qu'elle soit sous-dimensionnée parce que ce sont des choses qui peuvent attirer des gens qui sont entre Pau et ici qui vont venir prendre le train-là. Ce ne sont pas uniquement les Montois qui vont prendre le train. On est sur ces sujets-là.

Est-ce que vous avez d'autres remarques ?

M. MERLET-BONNAN : Je reviens là-dessus, est-ce que vous rajoutez la clause ou pas du tout ?

Monsieur le Président : Je crois que j'ai été clair avec vous.

M. MERLET-BONNAN : Non, ce n'est pas clair. C'est pour cela que je vous pose la question. Est-ce que vous rajoutez cette clause pour nous protéger ?

Monsieur le Président : C'est cette délibération que je vous propose de voter et cette délibération s'inscrit dans ce que l'on a voté et dans tous les engagements qui sont pris par toutes les collectivités. On est sur le même type d'engagement qu'ont pris la Région, le Conseil Départemental qui versent des millions d'euros bien supérieurs à nous.

M. MERLET-BONNAN : Je parle d'abord de Mont de Marsan Agglo. C'est pour protéger Mont de Marsan Agglo. Si cette clause n'y est pas, je voterai contre.

Monsieur le Président : Je l'entends.

Sur cette délibération, qui vote contre ? On a M. ARA avec une procuration de Mme DARRIEUSSECQ, Mme BERGALET, M. DARRIEUTORT, Mme DARTEYRON, M. MERLET-BONNAN, M. MINDE, Mme PIOT et M. BACHE. Qui s'abstient ? Mme BOIARDI, M. GARCIA, M. COUMAT, Mme LABOULAIS, Mme KUBLER avec procuration de M. MALLET.

Est-ce qu'on pourra me ressortir les délibérations de l'époque de la signature de la convention SEA ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 38 voix pour, 10 voix contre (M. Jean-Guy BACHE, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Bruno MINDE, Mme Céline PIOT, M. Mathieu ARA, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Catherine BERGALET, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, Mme Éliane DARTEYRON, Mme Marie-Pierre GAZO), 6 abstentions (Mme Monia LABOULAIS, M. Claude COUMAT, M. Pierre MALLET, Mme Danielle KUBLER, M. Michel GARCIA, Mme Nathalie BOIARDI),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, notamment son article 4,

Vu l'ordonnance n°2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest,

Vu le décret n°2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la SGPSO,

Vu la délibération n°2021/12-0280 de la Communauté d'Agglomération de Mont de Marsan du 13 décembre 2021, approuvant le plan de financement de GPSO et la participation financière de Mont de Marsan Agglomération sous certaines réserves,

Vu le projet de convention particulière de financement au titre de l'année 2024, présenté par SGPSO, entre Mont de Marsan Agglomération et la SGPSO joint au présent projet de délibération,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 28 mai 2024,

Considérant que l'article 5 (III) de l'ordonnance du 2 mars 2022 prévoit que « des conventions particulières de financement entre l'établissement public « Société du Grand Projet du Sud-Ouest », les collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales mentionnés au I de l'article 3, ainsi que d'autres collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou collectivités publiques mentionnés au II de l'article 3, précisent les taux et les conditions de la participation de chaque collectivité territoriale, groupement de collectivités territoriales et collectivité publique. »,

Considérant que la participation financière de chaque collectivité est répartie en 40 versements annuels correspondant au montant inscrit pour chaque collectivité dans la 4^{ème} colonne du tableau consolidé de l'article 3 du plan de financement au 18 février 2022,

Considérant la délibération n°2024-02 du Conseil de Surveillance du 29 janvier 2024, approuvant les conventions particulières de financement au titre de l'année 2024,

Considérant que dans ce cadre, l'objet des présentes conventions particulières de financement est le versement au titre de l'année 2024 de 100% du quarantième prévu au plan de financement du 18 février 2022, par sept (7) collectivités territoriales membres du Conseil de Surveillance, selon la répartition suivante :

- Région Nouvelle-Aquitaine 27 330 000 €

- Région Occitanie 22 310 000 €
- Conseil départemental de la Haute-Garonne 13 360 000 €
- Toulouse Métropole 10 930 000 €
- Conseil départemental des Landes 2 470 000 €
- Communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan 540 000 €
- Communauté de communes de Marenne-Adour-Côte-Sud 250 000 €

Considérant que les conventions particulières de financement au titre de l'année 2024 concernant les autres collectivités territoriales membres du Conseil de Surveillance seront adoptées ultérieurement,

Approuve le projet de convention particulière de financement au titre de l'année 2024 entre la SGPSO et MONT DE MARSAN AGGLOMERATION joint en annexe,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention particulière de financement au titre de l'année 2024 entre SGPSO et Mont de Marsan Agglomération.

Délibération N° 2024/06-0098 (n°16)

Objet : Modification du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain avec la société Transdev du Marsan – Avenant n°6.

Nomenclature Acte :

8.7 -Transports

Rapporteur : Marie-Christine BOURDIEU

Par délibération n°2018100172 en date du 16 octobre 2018, Mont de Marsan Agglomération a délégué l'exploitation de son réseau de transport urbain à la société Transdev du Marsan pour une durée de 7 ans, et ce à compter du 1^{er} janvier 2019.

Outre les lignes de transport urbain tous publics, le réseau attribué à Transdev comprend des lignes de transport scolaire dont l'organisation est coordonnée avec les lignes scolaires régionales en raison des correspondances établies entre chaque réseau. Comme suite à la modification de la desserte scolaire régionale sur la ville de Mont de Marsan, les lignes 21A et 21C ne sont plus nécessaires. La suppression de ces deux lignes engendre une diminution des charges de 5 545 € par année.

L'INSEE a supprimé au 31 décembre 2022 l'indice n°010599842 permettant le calcul de la formule d'indexation. Comme préconisé par l'INSEE cet indice est remplacé par la série n°010762008 pour le calcul de l'indexation 2024.

Le réseau de transport spécifique aux fêtes de la Madeleine organisé par Mont-de-Marsan Agglomération est arrivé à saturation en soirée sur les lignes périurbaines,

ne permettant pas de prendre en charge l'ensemble des passagers présents aux arrêts.

Par conséquent, il est proposé de doubler les lignes rurales sur les deux derniers trajets à l'aller et sur les trois derniers trajets au retour. Cette modification entraîne une augmentation des charges de 12 480 € par an.

L'évolution de la tarification suivant les dispositions suivantes permettra d'augmenter l'engagement de recette de 13 257 € en 2024 et 14 205 € en 2025:

Titres	Conditions	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Pass journée	Tout public	2 €	5 €
Pass illimité fêtes	Tout public	8 €	15 €
Pass illimité abonné	Abonnés réseau TMA	4 €	10 €

Le coût des moyens supplémentaires sera ainsi compensé par ces nouveaux tarifs. Il est donc proposé d'approuver l'augmentation des moyens de transport mis en œuvre sur les communes rurales et la hausse de la tarification.

Toutes ces modifications sont détaillées dans le projet d'avenant ci-annexé.

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ou des remarques sur cette délibération ?

M. MINDE : Oui merci. Plusieurs remarques. On aurait souhaité que ce soit séparé en deux délibérations parce qu'il y a une suppression de 2 lignes, il y a une modification de l'indice ; on pourrait dire que ces deux-là sont liées, mais après c'est purement Fêtes de la Madeleine. Cela n'a pas de rapport avec les deux autres. Ce qui nous gêne beaucoup, c'est l'augmentation des tarifs parce que, jusqu'à présent, on trouvait très intéressants et très incitatifs les tarifs du bus de la Madeleine. Cela incitait les gens à prendre le bus. On a bien peur qu'avec une telle augmentation, on ait une perte de fréquentation et un manque d'incitation. Voilà.

Mme BOURDIEU : On a comparé le coût pour des fêtes de communes avoisinantes. Le tarif n'avait pas été augmenté et je crois que la sécurité n'a pas de prix et je crois que les personnes sont prêtes à payer ce service. Il y en a qui boiront un verre de moins. Les habitants de Campagne, Monsieur le Maire de Campagne boira une bière de moins.

M. MINDE : Cela fait quand même beaucoup d'augmentation. À Dax et Bayonne, ils font ce qu'ils veulent. À Mont de Marsan, on avait un transport qui était accessible aux familles. Là, on le rend difficile pour les familles.

Mme BOURDIEU : On a comparé les tarifs. On est allé à Dax, on a vu leur réseau et ils appliquent déjà ces tarifs. L'année dernière, beaucoup de maires de communes comme Saint-Perdon, Uxacq, Campet nous ont contactés pour nous dire qu'il y avait eu ce problème. On va doubler les lignes et donc, c'est un coût

supplémentaire. On rend un service et je pense que les habitants des villages utiliseront ce service.

M. MINDE : On pourrait comparer la perte et l'augmentation. Il y a une baisse de presque 5 000 € et une augmentation de 12 000 € et on va gagner 14 000 € sur la tarification. C'est peut-être un calcul alambiqué que je fais, mais je me mets à la place des familles qui vont avoir du mal à payer ces tarifs-là. C'est tout.

M. DARRIEUTORT : La réflexion que j'avais menée auprès de Marie-Christine à laquelle j'ai été confronté lors des fêtes dernières, c'est qu'on avait des prix qui étaient tellement attractifs que l'on avait des gens hors communauté d'Agglo qui venaient prendre les bus, notamment sur Campagne et compagnie et à Saint-Perdon, les bus ne s'arrêtaient plus parce qu'ils étaient complets parce qu'il y avait des gens de l'extérieur qui montaient dans les bus et qui faisaient que les jeunes ne pouvaient plus aller aux fêtes de Mont de Marsan par les bus.

Mme BOURDIEU : On avait des parkings-relais pour des gens de Tartas, de Meilhan qui venaient se garer à Campagne et qui montaient dans le bus.

Monsieur le Président : Y a-t-il d'autres remarques ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 53 voix pour, 1 voix contre (M. Bruno MINDE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le contrat de délégation de service public approuvé par délibération n°2018100172 en date du 16 octobre 2018 confiant à la société Transdev du Marsan l'exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération,

Vu le projet d'avenant n°6 ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « aménagement et développement durable » en date du 22 mai 2024,

Considérant la nécessité de modifier l'organisation du transport scolaire, de mettre à jour l'indice de calcul de l'indexation, et d'augmenter les moyens dédiés au transport des fêtes de la Madeleine,

Approuve les modifications du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain conclu le 8 novembre 2018 avec la société Transdev du Marsan, comme détaillé dans le projet d'avenant n° 6 ci-annexé,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2024/06-0099 (n°17)

Objet : Délibération rectificative au vote des taux de fiscalité 2024 pour erreur matérielle d'arrondi.

Nomenclature Acte :
7.2.3 Fiscalité – vote de taux

Rapporteur : Frédéric CARRERE

Lors du Conseil Communautaire du 28 mars 2024, la délibération de vote des taux de fiscalité 2024 comportait une erreur matérielle liée aux règles d'arrondis retenues par les services fiscaux pour fixer les nouveaux taux en application du coefficient de variation proportionnelle à 6 décimales. Sans que cette erreur matérielle soit de nature à nécessiter le retrait de la délibération qui reste applicable, il y a toutefois lieu d'apporter les correctifs d'arrondi aux taux suivants :

Libellé taxe	Bases notifiées 2024	Taux votés	Produit fiscal initial	Nouveaux taux après rectificatif arrondis	Produit fiscal
Foncier non bâti	877 700	12.71 %	111 556 €	12.70 %	111 468 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	4 520 000	22.94 %	1 036 888 €	22.93 %	1 036 436 €
Totaux			1 148 444 €		1 147 904 €
Ecart					-540 €

Le conseil communautaire est donc amené à approuver cette délibération visant à rectifier l'erreur matérielle pour arrondi constatée sur les taux de foncier non bâti et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Président : Merci Monsieur Carrère. Avez-vous des questions, des interrogations ?

M. DUTIN : On ne va pas refaire le débat sur les taux. Simplement pour rappeler que cette augmentation des taux a un impact sur nos concitoyens, cela avait été déjà indiqué. Tout à l'heure, M. KRZYNSKI venait sur ce terrain, en France métropolitaine, 9,1 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui représente un taux de pauvreté de 14,5%. Vous voyez qu'on en a quand même retrouvé quelques-uns. Tout cela pour dire que chaque fois que nous manions la fiscalité, ce n'est pas neutre pour les uns et pour les autres.

M. GARCIA : Ce n'est pas sur cette délibération, mais sur la précédente. Je n'ai pas pu parler avant parce que je voulais être sûr des chiffres. Sur les pass journée, on double pratiquement. Je viens de regarder combien il y a eu de voyageurs sur les 5 jours des fêtes de la Madeleine : 100 000 voyageurs. Je voulais être sûr du chiffre. Cela fait environ 300 ou 400 000 €. On pourrait peut-être un peu baisser les prix. Excusez-moi, mais je voulais être sûr du chiffre.

Monsieur le Président : On note cette remarque au PV. Je vous propose d'avancer.

M. ARA : Monsieur le Président, sur les impôts on a déjà dit pour un certain nombre d'entre nous ce que l'on en pensait la dernière fois. On en pense toujours la même chose.

Sur l'erreur, cela arrive effectivement. Donc, il faut revoter aujourd'hui. Vous me permettez juste de dire qu'au moment où on se parle, dans les postes vacants, au-delà des démissions des vice-présidents que l'on a eues ou de changements d'affectation, on a aussi le responsable des finances, des RH, de l'Education et le DGA qui chapeaute les deux. Vous me permettez de paraphraser Bourvil : « Forcément, ça va marcher beaucoup moins bien comme ça » et donc des erreurs, il y en aura.

Monsieur le Président : Merci. J'ai des collègues maires qui ont déjà eu ce type d'erreurs. Cela peut arriver.

M. PARIS : Nous voterons contre comme la dernière fois. Nous avons dit en préparation budgétaire et tout au long des commissions des finances que nous étions hostiles à l'augmentation des taux et à l'augmentation des tarifs de cantine, de garderie, etc.

M. MINDE : C'est la même explication que Julien PARIS.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 36 voix pour, 18 voix contre (Mme Patricia BEAUMONT, M. Julien PARIS, M. Bruno MINDE, M. Mathieu ARA, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Françoise LATRABE, M. Frédéric DUTIN, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Éliane DARTEYRON, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, M. Bruno ROUFFIAT, M. Pierre MALLET, Mme Danielle KUBLER, Mme Monia LABOULAIS),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2313-1,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 28 mai 2024,

Approuve la fixation des taux pour 2024 comme suit :

- Taxe foncier bâti : : 3,90%
- Taxe foncier non bâti : : 12,70%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22,93%
- Cotisation Foncière des Entreprises unique : 28,88%

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/06-0100 (n°18)

Objet : Désignation des membres des commissions thématiques communautaires – modification.

Nomenclature Acte :

5.3.7.1 – Désignation dans les EPCI

Rapporteur : Charles DAYOT

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 24 juillet 2020, a créé ses commissions thématiques et en a nommé les membres (délibérations n°2020070104 et n°2020070105 du 24 juillet 2020).

Suite à la démission de Monsieur Benoît PIARRINE de son poste de conseiller communautaire et de conseiller municipal, Monsieur Bruno MINDÉ siège désormais au conseil communautaire.

Il est dès lors proposé que Monsieur Bruno MINDÉ intègre les commissions thématiques dans lesquelles Monsieur Benoît PIARRINE siégeait.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote au sein du Conseil Communautaire a lieu à bulletin secret. Le Conseil Communautaire peut toutefois, sauf disposition législative ou réglementaire contraire prévoyant expressément ce mode de scrutin, décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans des organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-1,

Vu les délibérations n°202007104 et n°2020070105 du 24 juillet 2020 du Conseil Communautaire portant création des commissions thématiques et désignation de ses membres,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » du 28 mai 2024,

Considérant qu'à la suite de sa démission, Monsieur Benoît PIARRINE est remplacée par Monsieur Bruno MINDÉ au sein du conseil communautaire,

Décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote à main levée,

Désigne Monsieur Bruno MINDÉ comme membre des commissions dans lesquelles siégeait Monsieur Benoît PIARRINE, à savoir :

- Commission « éducation, jeunesse et restauration »,
- Commission « culture et communication »,
- Commission « développement économique, tourisme et enseignement supérieur ».

- Délibération N° 2024/06-0101 (n°19)

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs.

Nomenclature Acte :

4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.2 - Personnel contractuel

Rapporteur : Christophe HOURCADE

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il évolue tout au long de l'année tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.

Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois de la communauté d'agglomération comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

➤ **Transformation d'emploi**

Par délibération n° 2021060093 en date du 9 juin 2021, le Conseil Communautaire a validé la création de l'emploi de « chargé de mission développement durable » au sein du Pôle Technique en contrat à durée déterminée (ingénieur territorial à temps complet au 4^{ème} échelon).

Il est proposé de faire évoluer ce même poste à compter du 1^{er} juillet 2024 afin de permettre une progression de carrière (Iso-effectif):

- en 1 emploi d'ingénieur territorial, en contrat à durée déterminée, à temps complet, au 5^{ème} échelon.

Par ailleurs, un agent de la Médiathèque (direction adjointe) a bénéficié d'une mutation en février 2024. Une évaluation des besoins et une réorganisation des missions ont été effectués et un emploi de bibliothécaire en charge de fonds patrimonial a été lancé.

Afin d'accueillir le candidat un choisi, il convient de transformer l'emploi initial :

- 1 emploi de bibliothécaire principal à temps complet en emploi du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024.

Un agent du service Politique de la Ville a bénéficié de sa retraite en avril 2024, afin de pouvoir accueillir son remplaçant dans le cadre d'une mobilité interne, il est proposé de transformer l'emploi initial (Iso-effectif):

- 1 emploi de rédacteur à temps complet en emploi du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} juin 2024.

Enfin, un agent de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande publique (rédacteur contractuel) a réussi le concours territorial de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Afin de permettre la nomination de cet agent, il est donc proposé de créer l'emploi correspondant au 1^{er} juillet 2024 (Iso-effectif):

- 1 emploi de rédacteur à temps complet en emploi du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet.

➤ **Création d'emploi**

Un agent titulaire de la Médiathèque a réussi le concours territorial d'assistant de conservation (catégorie B). Des missions complémentaires correspondants à ce cadre d'emploi ont été proposées à l'agent qui les a acceptées, il est donc proposé de créer l'emploi correspondant afin de permettre sa nomination au 1^{er} juillet 2024 :

- 1 emploi du cadre d'emploi des assistants de conservation territoriaux à temps complet.

Monsieur le Président : Avez-vous des remarques ou des questionnements ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 28 mai 2024,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 mai 2024,

Décide de modifier le tableau des emplois de Mont de Marsan Agglomération selon les termes détaillés supra,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération N° 2024/06-0102 (n°20)**

Objet : Organisation du service civique - Renouvellement de l'agrément et mise en place de la promotion de 2024/2025.

Nomenclature Acte :

9.2.3 – Autres domaines de compétences

Rapporteur : Farid HEBA

Mont de Marsan Agglomération s'est engagé depuis plusieurs années dans ce processus d'accompagnement, offrant aux jeunes l'opportunité d'exercer leur citoyenneté tout en développant leurs compétences et en se projetant dans l'avenir. Pour maintenir ce programme, il est nécessaire de renouveler l'agrément triennal auprès de l'Agence du Service Civique, avec le concours de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Landes (DASEN), ce qui permettra au Président d'accueillir et de formaliser l'engagement des nouveaux jeunes volontaires.

Pour la période 2024-2025, Mont de Marsan Agglomération prévoit d'accueillir 10 jeunes volontaires, avec une recherche de nouvelles structures d'accueil pour diversifier les missions proposées. Ces missions, d'une durée hebdomadaire totale

de 26 heures, seront réparties dans divers services couvrant un large éventail de domaines d'action.

Les volontaires bénéficieront d'une Formation Civique et Citoyenne ainsi que d'une formation aux gestes de premiers secours (PSC1). Ils seront également accompagnés de manière personnalisée par la coordinatrice du Service Civique, y compris pour le développement de leur projet d'avenir. Un suivi renforcé de ces projets d'avenir est prévu, avec la signature d'une convention en octobre 2024 avec la Milo 40 pour la mise en place d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) pour chaque volontaire.

Des temps collectifs seront organisés pour favoriser la cohésion entre les volontaires et les impliquer dans des événements organisés par le Pôle Jeunesse et des projets initiés par eux-mêmes. Ces temps seront également l'occasion d'aborder des thématiques telles que la citoyenneté et l'environnement. De plus, les volontaires seront invités à participer à des événements organisés par les acteurs locaux.

Le calendrier du Service Civique 2024/2025 comprendra cinq semaines de regroupement, avec plusieurs objectifs tels que l'intégration des volontaires, la création de cohésion au sein du groupe, des formations en lien avec les missions, des rencontres avec des personnes ressources et des lieux spécifiques, la préparation de projets collectifs, et un suivi régulier et bienveillant en présence de la tutrice.

À budget constant, Mont de Marsan Agglomération via son Pôle Jeunesse souhaite continuer à faire vivre et évoluer ce dispositif pour permettre aux 10 volontaires recrutés de développer leur sens du service civique et leur engagement dans des missions d'intérêt général.

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'État égale à 35,45 % de la rémunération afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit un montant mensuel net de 496,93 euros au 1^{er} janvier 2024. Une majoration peut être attribuée selon les critères sociaux du volontaire. L'organisme d'accueil doit verser aux volontaires une prestation nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur hébergement ou leur transport. Le montant mensuel de cette prestation est fixé à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit un montant mensuel net de 114,85 euros au 1^{er} janvier 2024. Mont de Marsan Agglomération a opté pour un versement de la prestation par virement bancaire.

Afin de maintenir l'accueil des volontaires en service civique, Mont de Marsan Agglomération doit renouveler son agrément pour une période de 3 ans auprès de l'agence du Service Civique.

Monsieur le Président : Merci. Juste une petite respiration pour vous dire le plébiscite que l'on a, à la fois des partenaires qui accompagnent nos jeunes et on essaie de le faire avec de la qualité, et des jeunes qui sont transformés en quelques mois, 8 mois. Certains maires ou élus locaux ont pu en avoir dans les communes. Cela permet aussi de se construire des voies et de prendre confiance.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique, consolidée au 28 juillet 2016,

Vu l'avis de la commission « éducation, jeunesse et restauration » en date du 16 mai 2024,

Considérant que l'agrément obtenu le 5 septembre 2022 auprès de l'Agence du Service Civique prend fin le 11 octobre 2024,

Considérant que les conditions nécessaires à l'accueil, l'accompagnement et le suivi des volontaires sont mis en place,

Considérant le portage de ce dispositif par la direction de la jeunesse,

Approuve la mise en œuvre du Service Civique pour l'exercice 2024-2025, dans les conditions détaillées supra,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce Service Civique pour l'exercice 2024-2025.

- Délibération N° 2024/06-0103 (n°21)

Objet : Révision des tarifs restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire.

Nomenclature Acte :
8.1.8 - Enseignement

Rapporteur : Charles DAYOT

Monsieur le Président : Je me ferai aider le cas échéant par Ghislaine, si vous voulez dire un mot, et peut être à titre d'experte et en ne prenant pas part au vote, par Cathy DEMÊMES.

Concrètement, d'abord vous dire que le tarif de restauration scolaire, ce n'est pas simplement le repas. C'est le repas, le service et l'encadrement du temps du repas, plus le temps d'animation périscolaire avant et après le repas.

De quoi parle-t-on ? On parle des recettes de la restauration scolaire qui représentent 71% des recettes des familles. C'est donc la partie des recettes la plus importante. Les recettes des accueils périscolaires ne représentent que 7% et les

recettes des accueils extrascolaires 22%. Nous avons procédé les années précédentes, en septembre 2011 pour certaines familles, à des révisions dites mécaniques. En fait, on avait mis en place un taux à l'effort pour essayer de lisser, d'être le plus juste possible sans ces effets de seuil avec des tarifs mini et maxi.

Dans le contexte inflationniste que nous avons traversé, que nous traversons encore, il y a des impacts budgétaires forts, notamment sur les achats de denrées, +20% entre 2022 et 2023 et les coûts de production, fluides et personnels. Sans parler des impacts de la loi Egalim, certes vertueux, mais qui génèrent aussi des coûts. Depuis 2022, nous avons eu différents échanges entre élus sur la révision tarifaire. Nous ne les avons pas révisés en 2022 ni en 2023, malgré ces inflations, mais nous avons acté un principe simple qui était de participer à hauteur de 50% des augmentations de charges subies et de demander les 50 autres pourcents aux usagers, tout en respectant, bien sûr - je parle bien sûr des repas qui sont l'essentiel - des critères liés aux quotients familiaux.

Il est proposé une révision des tarifs périscolaires et de la restauration scolaire qui permet de réduire la charge de la collectivité. Donc, comme je le disais, même si une partie restera financée sur le budget de l'Agglo, 50%, on parle de 470 à 500 000 €. Sur une année qui va démarrer au mois de septembre, c'est de l'ordre de 74 000 €. C'est même peut-être un peu moins. Je pense que sur le budget qui a été voté, on avait provisionné 60 000 ou 64 000 €.

Sur les tarifs extrascolaires, dans le cadre du règlement des aides aux vacances de la CAF, la CAF des Landes impose certaines contraintes qui nous conduisent logiquement à baisser certains tarifs avec une mesure qui va permettre aux familles dont le coefficient familial est compris entre 905 et 1 000 d'être désormais éligibles à l'aide de la CAF. Par conséquent, ces familles bénéficieront d'une baisse tarifaire appliquée par la collectivité. Quant à elle, la collectivité repercevra directement l'aide de la CAF pour les familles éligibles.

Il y a également dans cette libération des tarifs de mesures inscrites dans un nouveau règlement intérieur. Je rappelle tout de suite que ces tarifications ne visent pas forcément à avoir une vocation financière, mais à essayer de rationaliser un peu et de dissuader au sens noble du terme, en responsabilisant les uns et les autres sur différentes choses, le retard et notamment, le gaspillage alimentaire.

Vous y trouverez des mesures comme réviser la minoration tarifaire pour les paniers repas LSH ; créer un tarif restauration scolaire pour les enfants avec paniers repas afin de mettre de l'équité entre tous les bénéficiaires de la pause méridienne ; réviser la majoration des repas non réservés, on avait forcément des sujets là-dessus, afin de rendre plus équitable cette pénalité financière déjà appliquée sous une autre forme ; créer une majoration pour les repas non consommés afin de limiter le gaspillage alimentaire ; créer une majoration pour les journées ALSH réservées mais non consommées. Parfois, il y a d'autres personnes qui attendent et qui n'ont pas la place. Créer une pénalité pour les retards de l'accueil du soir. Cela peut paraître très anecdotique, mais cela génère quand même des situations parfois un petit peu abusives dans l'emploi du temps de nos agents pour lesquels il faut respecter l'équilibre vie privée - vie professionnelle.

Je le répète, ce sont plutôt des mesures qui ont une valeur dissuasive. La mesure qui est véritablement une mesure de nature à compenser à 50% nos

augmentations, c'est celle des tarifications, notamment des repas. On peut regarder quelques détails et je laisserai les élus qui ont pu travailler sur le sujet compléter, s'ils le souhaitent.

Tarification restauration scolaire, page 4, on a un tarif mini qui était à 90 centimes, il passerait à 1 € et le tarif maxi, en fonction du QF, passerait de 4,25 à 4,75.

Voilà essentiellement le gros de la recette. Sur l'accueil périscolaire, vous avez des modifications. Mini 0,50 qui passe à 0,60. Maxi 1 € qui passe à 1,25 €. Je vous fais grâce de l'ensemble de la lecture de ce tableau. Vous voyez qu'il y a des tarifs qui sont inchangés. Il y a même des tarifs qui baissent un peu. C'est à cause de cette histoire de quotient familial où il a fallu baisser certains indices. Vous avez une page de comparaison, même si comparaison n'est pas raison, avec d'autres villes de notre taille, plus ou moins, où on reste plutôt dans la moyenne basse de la tarification par rapport au mini et au maxi, à l'exception d'une ou deux villes.

En conclusion, et on peut faire place au débat par rapport à cela, on a essayé d'être le plus millimétré possible pour ne pas impacter la totalité de ce que nous avons subi en surcoût, à la fois sur les denrées mais aussi sur les indices de salaires et autres, pour que l'Agglomération prenne une part. Nous avons repoussé, reculé et on a essayé d'augmenter le moins possible jusqu'à présent et là, on a essayé de faire quelque chose qui est cohérent avec des mini et des maxi qui restent encore dans des moyennes acceptables par rapport à d'autres territoires.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en synthèse. Cette délibération vise à nous autoriser à voter à la fois ces tarifs, mais aussi le règlement intérieur qui sera applicable au 1^{er} septembre 2024.

Tarifs restauration scolaire et périscolaire :

Le contexte économique de forte inflation constaté ces dernières années sur les coûts de l'énergie, des denrées alimentaires et de la masse salariale (via la hausse du point d'indice des fonctionnaires) pèse lourd dans les budgets.

A cela s'ajoute les contraintes fortes des lois Egalim (2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous,) et AGECE (2020 anti-gaspillage pour une économie circulaire).

Malgré cette augmentation des charges subies, Mont de Marsan agglomération a préservé les familles de toute augmentation des tarifs périscolaire et de restauration scolaire depuis 2021 et a mis en place une tarification équitable en lien direct avec les ressources de chaque famille et leur composition.

Malgré cela, cette année encore, une évaluation a notamment permis d'estimer l'augmentation « mécanique » des charges pour la production des repas à 477 000 €.

Dans ce cadre, il est proposé une révision des tarifs périscolaires et de restauration scolaire qui permettra de réduire la charge de la collectivité, même si une partie de ces services restera financée par le budget général de l'agglomération. En effet, afin

de limiter l'impact sur les familles, il est proposé de faire supporter aux familles 50 % de cette augmentation et d'appliquer les tarifs périscolaire et restauration scolaire proposés en annexe à compter du 1^{er} septembre 2024.

Cette révision ne remet pas en question le principe du taux à l'effort acté en juillet 2021 qui fixe une juste tarification à chaque famille en prenant en compte sa composition et ses revenus. Elle concerne à la fois les tarifs minimum et maximum qui sont revus à la hausse mais également le niveau de taux à l'effort demandé aux familles (Cf. tableau joint en annexe).

Tarifs extrascolaires :

Dans le cadre de son règlement des aides aux vacances la CAF des Landes impose certaines contraintes aux collectivités gestionnaires d'ALSH sur leur politique tarifaire, dans le but de favoriser l'accès des familles à bas QF à ces services et la mixité sociale des ALSH.

Ce nouveau règlement applicable depuis le 1^{er} janvier 2024, la CAF des Landes a élargi les allocataires bénéficiaires des aides qu'elle octroie pour les journées ALSH en révisant les bornes de la troisième tranche de QF éligible (passage de 794,01/905 à 794,01/1000 de QF).

Cette mesure va permettre aux familles dont le QF est compris entre 905 et 1000 d'être désormais éligibles à l'aide de la CAF. Par conséquent, ces familles bénéficieront d'une baisse tarifaire appliquée par la collectivité.

Quant à elle, la collectivité percevra directement l'aide de la CAF pour les familles éligibles. Pour cela, il convient de réviser la tranche tarifaire du second taux à l'effort en appliquant les mêmes bornes que la CAF.

Cette mise en conformité ne nécessite aucun changement des tarifs minimum ou maximum ni des taux à l'effort applicable depuis le 1^{er} septembre 2022 (Cf. tableau joint).

Tarifs des mesures inscrites dans le nouveau règlement intérieur

Le nouveau règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire voté en mars dernier a permis de mettre à jour certaines règles, de rendre certaines plus équitables et d'en créer de nouvelles. Certaines de ces dispositions nécessitent de fixer ou réviser les tarifs associés. Il est donc proposé de :

- réviser la minoration tarifaire pour les paniers repas des ALSH vacances et mercredis, afin de prendre en compte l'évolution du coût des denrées,
- créer un tarif restauration scolaire (accueil périscolaire et restauration) pour les enfants avec paniers repas, afin de remettre de l'équité entre tous les bénéficiaires de la pause méridienne),
- réviser la majoration des repas non réservés, afin de rendre plus équitable cette pénalité financière déjà appliquée sous une autre forme,

- créer une majoration pour les repas non consommés, afin de limiter le gaspillage alimentaire,
- créer une majoration pour les journées ALSH réservées mais non consommées, afin de limiter les réservations « intempestives » qui bloquent des places aux familles qui en ont réellement besoin et diminuer le taux d'absentéisme dans nos structures,
- créer une majoration pour les journées ALSH non réservées mais consommées, afin de responsabiliser les familles au respect des délais de réservation, qui sont pas ailleurs très assouplis dans le nouveau règlement intérieur,
- créer une pénalité pour les retards à l'accueil du soir, ALSH périscolaire et extrascolaire, afin de préserver les équipes périscolaires de toute situation abusive et respecter leurs emplois du temps.

M. PARIS : Vous étiez-vous engagé à préserver le tarif minimum et à ne pas l'augmenter pour ne pas impacter les familles les plus pauvres de l'Agglomération ? En Conseil Communautaire, en avez-vous pris l'engagement ?

Monsieur le Président : J'ai dit que c'était une option.

Monsieur le Président : Vous aviez dit que vous ne toucheriez pas au tarif minimum. Vous l'aviez dit et ce soir, vous nous proposez de voter...

Monsieur le Président : Vous parlez de celui qui passe de 0,90 € à 1€ ?

M. PARIS : Oui. Vous aviez dit que vous n'y toucheriez pas. C'est dans le procès-verbal. Vous vous étiez engagé ici. Vous avez menti et vous proposez une augmentation. Si, si, vous vous étiez engagé ici. Vous ne respectez pas votre engagement. Vous le prenez comme vous voulez, mais c'est une réalité. Vous augmentez alors que vous aviez assuré en Conseil Communautaire que vous n'y toucheriez pas.

Monsieur le Président : Ecoutez, il y avait cette option d'essayer de toucher le moins possible au plus bas. Dans les échanges que nous avons eus et les travaux qui ont été faits en commission, on a fait plusieurs simulations qui aboutissent, à notre sens, à la solution qui est la plus équilibrée possible et qui, pour les catégories les plus basses, va nous faire passer de 90 centimes à 1 €. Donc 10 centimes.

M. PARIS : C'est une question de principe. Vous aviez dit : on n'y touche pas. Quand je dis que je ne fais pas quelque chose, je ne fais pas la moitié du chemin : je ne le fais pas tout court. Vous voyez la différence quand on est un peu d'éthique. C'est que quand on dit qu'on ne fait pas, on ne fait pas.

Monsieur le Président : J'ai une carrière politique peut-être moins longue que la vôtre. Je suis prêt à recevoir des leçons de politique politicienne. Je vous dis simplement...

M. PARIS : Je parle d'éthique. Cela n'a rien à voir.

Monsieur le Président : Je vous dis simplement que cette hypothèse a été étudiée avec d'autres. Il y avait des hypothèses également pour aller chercher plus par

rapport à cela et on a trouvé un équilibre dans les commissions, dans les différentes réunions de travail, de façon à ce que l'on puisse avoir la chose la plus cohérente possible. Il me semble que le fait de passer de 90 centimes à 1 € n'est pas une révolution en soi qui va tout d'un coup priver... Après, il y a le principe, la symbolique. On passe de 90 centimes à 1 €. Si vous regardez tous les minimas partout, on reste encore dans les plus bas. D'accord ?

M. PARIS : De non à oui, vous voyez la différence ?

Monsieur le Président : Je vais même vous dire que je ne pense pas que ce soient les catégories qui passent de 90 centimes à 1 € qui soient les catégories qui vont majoritairement financer le delta qui n'est que de la moitié de la hausse. Dans le débat, ce sont toujours les mêmes qui payent, etc., je pense que l'on a fait attention en passant de 90 centimes à 1 € à ces catégories-là.

M. MINDE : J'ai assisté à la commission. J'avoue que les services ont fait œuvre de pédagogie pour nous expliquer le taux à l'effort parce que ces histoires de QF entre la restauration, l'hébergement, etc., sont assez complexes. On était contre l'augmentation des services s'il y avait l'augmentation des impôts. Il y a eu l'augmentation des impôts – on est contre évidemment – et il y a l'augmentation de ces services-là.

Ce que l'on regrette, c'est surtout que dans la même délibération il y ait le calcul des tarifs et le nouveau règlement. Dans le nouveau règlement, il y a des choses très importantes, des choses qui vont protéger à la fois les agents, qui vont garantir pour les familles de la place alors qu'elle est parfois prise par des gens qui ne consomment pas le service. On aurait aimé que les deux soient décorrélés, ne soient pas dans la même délibération.

En commission, j'ai voté défavorablement à cause de ce problème-là. J'aurais voté pour le règlement et contre l'augmentation des tarifs. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

M. ARA : Monsieur le Président, je fais juste remarquer qu'il est minuit. Cela fait 6 heures que nous sommes en séance alors qu'il n'y a rien de nouveau dans cette séance du Conseil Communautaire et cela dure 6 heures. En au moins la moitié, menée correctement, on aurait fait la même chose. Franchement, il est minuit. Bref !

Sur les tarifs, je redis ce que j'ai dit pour le vote du budget. On ne peut pas à la fois augmenter les impôts aussi fortement que vous le faites, augmenter les tarifs, baisser les investissements et n'offrir aucune perspective financière de rebond à la collectivité. Ce n'est pas possible.

Sur les tarifs, je ne me souvenais plus que vous aviez dit que vous n'augmenteriez pas. Je vous crois, mais que voulez-vous...

Je vous dis quand même que pour les revenus les plus faibles, pour une famille qui a 2 enfants qui vont au centre de loisirs, cela fait 56 € par an pour les plus modestes et 216 € par an pour une famille qui a les revenus les plus élevés de cette grille-là. Pour peu que vous soyez contribuable à Mont de Marsan, vous payez trois fois. Franchement, vous disiez il y a quelques mois : on a découvert ici des irrégularités sur les tarifications de cantine pour nos agents qui auraient duré depuis quelques

années et des gaspillages importants. Vous nous disiez que ce n'était pas le moment de s'en occuper. Il y avait le Covid.

Je vous dis que dans ce contexte budgétaire et avec l'inflation, ce n'est vraiment pas le moment d'augmenter les tarifs. Je voterai contre.

M. JG BACHE : Je vous ai dit tout à l'heure que j'avais regardé avec beaucoup d'attention le plan climat et il y en a un axe 4 qui s'appelle développer les filières locales et les consommations responsables.

L'accent est mis sur la qualité de l'alimentation pour nourrir les habitants par une alimentation locale et durable. Des labels sont déployés pour améliorer la qualité et la proximité de l'alimentation dans la restauration collective. Développer les circuits courts pour permettre de réduire les déplacements en rapprochant et en renforçant le lien entre le producteur et le consommateur. Des réflexions sont menées pour mieux connaître les producteurs, les habitudes afin de structurer et organiser un circuit alimentaire local. L'offre locale devra permettre de répondre au mieux à la demande de la restauration collective.

En 2023, l'Agglomération a fait une expérimentation de l'approvisionnement de cantines en circuits courts et le bilan, c'est que le coût d'achat des repas produits est de 1,92 €, soit 26 centimes de moins que la production à la cuisine centrale. Les retours sont très positifs par les enfants. C'est une véritable source de motivation et d'accomplissement pour les équipes de la cuisine.

J'aurais voulu connaître quel est l'avenir de cette expérimentation. Là, on parle d'augmentation des tarifs des repas et finalement, on a la possibilité, l'expérience le montre, de les produire moins cher.

Mme DARTEYRON : Je rejoins un petit peu ce qui a été dit, notamment j'aurais souhaité que ces délibérations soient dissociées et que l'on sépare la délibération sur le règlement intérieur. Il y a des choses intéressantes effectivement sur l'extrascolaire parce que, avec les ajustements de la CAF, cela peut favoriser certaines tranches du quotient familial.

Tout à l'heure, Monsieur DUTIN a parlé du taux national de pauvreté. Je veux juste vous donner les chiffres pour l'Agglomération. Sur l'Agglomération, c'est 12% et si on parle uniquement des quartiers prioritaires parce que pour le coup, je les connais bien, on est à un taux de pauvreté de 46% sur le quartier du Peyrouat et de 39,6% sur le quartier de la Moustey. Donc oui, effectivement, 10 centimes, ce n'est pas grand-chose.

M. MERLET-BONNAN : Merci Monsieur le Président. Conformément à ce que j'avais dit au dernier Conseil Communautaire, nous sommes d'accord que nous ne sommes pas d'accord sur GPSO, Monsieur le Président, même si nous sommes tous les deux favorables à la LGV.

Par contre, comme je l'ai dit, pour moi il n'y a aucune garantie de l'écrite de l'État pour la Bordeaux-Dax et donc, les 540 000 €, on aurait pu les réintégrer dans le tarif scolaire et tout le reste. Donc, voilà les 540 000 noisettes de Monsieur DUTIN.

Merci. Donc, je voterai contre.

M. DUTIN : Vous n'allez tout de même pas nous faire accélérer, alors que nous en sommes à 6 heures, depuis 18h00. Il est minuit, c'est-à-dire une journée de travail.

Votre histoire est mal calibrée. On est en train de discuter de sujets qui sont quand même extrêmement importants à une heure qui est indécente, ce qui fait qu'on s'autocensure. Mais si, mais si. Nous-mêmes, on s'autocensure parce qu'on en a marre. Faites voter, posez la question de savoir ici qui en a marre.

Sur cette délibération, on va voter contre. Je n'ai pas très bien compris, mais peut-être que parce qu'il est trop tard, l'intervention de Madame DARTEYRON. Ou alors, c'était de l'humour au 5^{ème} degré. On se posait la question de savoir à quel degré vous en étiez. Je pense qu'à 18h00 on aurait très bien compris votre réflexion. On ne comprend plus rien à ce que les uns et les autres disent.

Ce Conseil Communautaire de ce soir, avec certains sujets qui sont des sujets fondamentaux, avec encore 9 délibérations à venir, est mal calibré. Vous savez parfaitement que cela va donner lieu à des débats. Peut-être qu'ils auraient pu être mieux maîtrisés, ok, mais de toute façon, il y aurait eu des débats et cela aurait pris du temps. Je crois qu'il ne faut pas hésiter à nous convoquer à deux semaines d'intervalle. Il n'est pas possible de nous infliger une purge pareille à minuit et on va y être encore à 1h du matin. Ce qui fait que les raisonnements que nous pouvons avoir à cette heure-là sont complètement faussés. Après, vous ferrez ce que vous voudrez. De toute façon, c'est vous qui décidez.

Monsieur le Président : Merci. Sur cette délibération, y a-t-il d'autres remarques ? Est-ce que des gens veulent prendre la parole ?

Je vous propose de la soumettre au vote. J'ai compté 20 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? J'ai compté 1 abstention. Je vous remercie.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 32 voix pour, 21 voix contre (M. Mathieu ARA, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Bruno MINDE, Mme Patricia BEAUMONT, M. Julien PARIS, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Françoise LATRABE, M. Frédéric DUTIN, M. Jean-Guy BACHE, Mme Nathalie BOIARDI, Mme Eliane DARTEYRON, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Louis DARRIEUTORT, M. Bruno ROUFFIAT, M. Claude COUMAT, Mme Catherine BERGALET, M. Pierre MALLET, Mme Danielle KUBLER), 1 abstention (M. Michel GARCIA),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire applicable à compter du 1^{er} septembre 2024,

Vu l'avis de la commission « éducation, jeunesse et restauration » en date du 16 mai 2024,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 28 mai 2024,

Considérant le principe d'une tarification équitable au taux à l'effort appliqué depuis le 1er septembre 2021,

Considérant les dispositions départementales prises par les Administrateurs de la CAF des Landes dans le cadre du nouveau règlement des aides aux vacances 2024,

Approuve la révision des tarifs périscolaires, de restauration scolaire et extrascolaire ainsi que les tarifs des pénalités, majorations, minorations prévues au nouveau règlement intérieur applicable au 1^{er} septembre 2024

Décide de fixer les tarifs comme indiqué en annexe à la présente délibération à compter du 1^{er} septembre 2024,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/06-0104 (n°22)

Objet : Régie de l'Eau et de l'Assainissement – transfert de personnel – contrat de droit privé.

Nomenclature Acte :

4.2 - Personnel contractuel

Rapporteur : Bernard KRUYNSKI

Par délibération n°2023/11-0198 en date du 16 novembre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une régie unique dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière pour la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif.

Considérant la création de l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) « Mont de eau aggro », les emplois des agents de droit privé vont être créés au sein de cet établissement pour pouvoir être effectif au 1^{er} juillet 2024 dans les mêmes conditions que le service public industriel et commercial dissout au 30 juin 2024. En effet, le transfert d'une activité auprès d'un nouvel employeur est régi par les dispositions de l'article L.1224-3 du Code du Travail. Il en résulte que le transfert des contrats de travail s'effectue de plein droit sans transformer la nature juridique du dit contrat.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des emplois de droit privé :

Budget annexe de l'assainissement :

Statut	Nature contrat	Métier	Temps	Durée hebdomadaire (1607h annuel)
Agent de Maîtrise	CDI	Responsable d'Exploitation	Complet	35h
Cadre	CDI	Responsable Process des Stations de l'assainissement	Complet	35h
Employé	CDI	Agent Electromécanicien	Complet	35H
Employé	CDI	Responsable du Pôle gestion patrimoniale des ouvrages d'assainissement	Complet	35h
Ouvrier	CDI	Agent chargé de l'entretien, de la maintenance ou de l'exploitation des ouvrages	Complet	35h
Ouvrier	CDI	Agent chargé de l'entretien, de la maintenance ou de l'exploitation des ouvrages	Complet	35h
Ouvrier	CDI	Agent chargé de travaux d'assainissement - Maçon	Complet	35h
Ouvrier	CDI	Agent d'exploitation et de surveillance des réseaux	Complet	35h
Ouvrier	CDI	Agent en charge de la réalisation des travaux assainissement gestion patrimoine	Complet	35h
Ouvrier	CDD	Agent en charge de l'entretien, de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages	Complet	35h
Ouvrier	CDD	Agent en charge de l'entretien, de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages	Complet	35h
Ouvrier	CDI	Agent technique Pole travaux	Complet	35h
Technicien	CDI	Agent chargé de l'entretien, de la maintenance ou de l'exploitation des ouvrages	Complet	35h
Technicien	CDI	Responsable de l'équipe Police des réseaux assainissement collectif et non collectif	Complet	35h

Budget annexe de l'eau :

Statut	Nature contrat	Métier	Temps	Durée hebdomadaire (1607h annuel)
Agent de Maîtrise	CDI	Responsable Comptabilité Finances	Complet	35h
Agent de Maîtrise	CDI	Responsable Maintenance Eau	Complet	35h
Cadre	CDI	Responsable d'Exploitation Maintenance Adjoint au Chef de service	Complet	35h
Employé	CDI	Agent Administratif Polyvalent	Complet	35h
Employé	CDD	Agent administratif Polyvalent	Complet	35h
Employé	CDI	Agent Administratif Polyvalent	Complet	35h
Employé	CDI	Agent comptable Adjointe Responsable Comptable	Complet	35h
Employé	CDI	Assistante Administrative Polyvalente	Complet	35h
Employé	CDD	Assistant QSE	Complet	35h
Ouvrier	CDD	Agent polyvalent	Complet	35h
Ouvrier	CDI	Agent chargé de travaux sur réseaux	Complet	35H
Ouvrier	CDI	Agent chargé de travaux sur réseaux	Complet	35h
Ouvrier	CDI	Agent chargé de travaux sur réseaux	Complet	35h
Ouvrier	CDI	Agent d'intervention et travaux sur réseaux	Complet	35h
Ouvrier	CDD	Agent d'intervention et travaux sur réseaux	Complet	35h
Ouvrier	CDD	Agent d'intervention et travaux sur réseaux	Complet	35h
Ouvrier	CDI	Électromécanicien	Complet	35h
Technicien	CDI	Responsable Travaux Réseaux	Complet	35h

Monsieur le Président : Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 52 voix pour, 1 voix contre (M. Jean-Guy BACHE), 1 abstention (M. Bruno MINDE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code du Travail,

Vu la délibération n°2018120214 du 4 décembre 2018 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération n°2018120218 du 4 décembre 2018 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération n°2023/11-0198 en date du 16 novembre 2023 portant création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} juillet 2024,

Vu la délibération n°2023/11-0199 en date du 16 novembre 2023 portant dissolution de la régie de l'eau et de l'assainissement,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation des Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement en date du 4 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 septembre 2023,

Vu l'avis du Comité Sociale Territorial en date du 13 juin 2023,

Approuve le transfert de personnel,

Approuve la création des contrats de droit privé ci-dessus au sein de l'EPIC « Mont de eau aggro » selon les termes détaillés supra,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/06-0105 (n°23)

Objet : Mise à jour du tableau des emplois Mont de Marsan Agglomération – Agents de droit public des Régies de l'Eau et de l'Assainissement.

Nomenclature Acte :

4.1 - Personnel titulaires et stagiaire de la F.P.T.

Rapporteur : Bernard KRUYNSKI

Par délibération n°2023/11-0198 en date du 16 novembre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une régie unique dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière pour la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif.

Considérant la création de l'EPIC « Mont de eau agglo », les emplois des agents de droit publics doivent être créés au sein du budget principal de Mont de Marsan Agglomération pour pouvoir être mis à disposition (ou détachés) au 1^{er} juillet 2024 auprès de l'EPIC.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des emplois de droit public à créer sur le budget communautaire :

Budget annexe de l'eau :

Catégorie	Cadre d'emploi	Qualité	Nombre	Temps	Durée hebdomadaire (1607h annuel)
A	Attaché	Titulaire	1	Complet	35h
B	Rédacteur	Titulaire	2	Complet	35h
C	Adjoint Administratif	Titulaire	4	Complet	35h
A	Ingénieur	Titulaire	1	Complet	35h
B	Technicien	Titulaire	3	Complet	35h
C	Agent de maîtrise	Titulaire	5	Complet	35h
C	Adjoint technique	Titulaire	2	Complet	35H

Budget annexe de l'assainissement :

Catégorie	Cadre d'emploi	Qualité	Nombre	Temps	Durée hebdomadaire (1607h annuel)
A	Ingénieur	Titulaire	1	Complet	35h
B	Technicien	Titulaire	1	Complet	35h
C	Agent de Maîtrise	Titulaire	4	Complet	35h
C	Adjoint technique	Titulaire	6	Complet	35h

Monsieur le Président : Merci. Avez-vous des questions ?

M. MINDE : Je veux simplement faire une explication de vote pour les 2 délibérations. On s'abstient parce qu'on était contre la création de l'EPIC.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
Par 53 voix pour, 1 abstention (M. Bruno MINDE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code du Travail,

Vu la délibération n° 2018120214 du 4 décembre 2018 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération n° 2018120218 du 4 décembre 2018 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération n°2023/11-0198 en date du 16 novembre 2023 portant création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} juillet 2024,

Vu la délibération n° 2023/11-0199 en date du 16 novembre 2023 portant dissolution de la régie de l'Eau et de l'Assainissement,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 28 mai 2024,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 septembre 2023,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 juin 2023,

Approuve la création des emplois ci-dessus sur le budget principal de Mont de Marsan Agglomération selon les termes détaillés supra,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/06-0106 (n°24)

Objet : Convention de partenariat pour l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour amont.

Nomenclature Acte :

8.8.1 – Eau, assainissement

Rapporteur : Bernard KRUYNSKI

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification dans le domaine de l'eau élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE), instance de concertation dans laquelle siègent des élus du territoire, des usagers économiques et non économiques de l'eau et des représentants de l'État. Il donne des orientations pour améliorer la conciliation des usages sur l'ensemble des thématiques de l'eau (eau potable, assainissement, gestion des milieux aquatiques, partage de la ressource, etc.).

Une fois élaborée, cette stratégie doit être déclinée par les acteurs locaux, dont les collectivités territoriales, et s'oppose aux documents d'urbanisme et aux décisions prises dans le domaine de l'eau.

Le SAGE Adour amont a été élaboré de 2006 à 2014 et approuvé par arrêté inter-préfectoral du 19 mars 2015. En novembre 2021, la commission locale de l'eau a fait le choix de lancer une révision complète du document afin de réinterroger les enjeux du SAGE au regard des enjeux climatiques. La commission locale de l'eau a également souhaité faire de la révision du SAGE l'opportunité d'une plus grande proximité au territoire, et notamment aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP).

Ceci a conduit la commission à interroger le dimensionnement de l'animation dédiée au SAGE Adour amont, dans un contexte d'élargissement du périmètre du SAGE. Durant la révision du SAGE, le document approuvé en 2015 continue de s'appliquer au territoire. Le renforcement de l'animation dédiée au SAGE permettra donc aux collectivités locales de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour décliner les enjeux de l'eau dans les projets portés, y compris l'élaboration de documents d'urbanisme.

C'est dans ce contexte qu'un partenariat politique, technique et financier est proposé entre l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB), les Départements et les EPCI-FP concernés par le périmètre du SAGE, et ce pour l'animation et la communication du SAGE.

La convention cadre a pour objet l'instauration de ce partenariat. Elle précise les missions à mener pendant la phase de révision du SAGE, le calendrier de travail, l'implication des partenaires.

Il est proposé que cette convention cadre soit établie pour toute la durée prévisionnelle de la phase de révision du SAGE, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

La convention prévoit notamment un partage, entre l'Institution Adour et les EPCI-FP concernés par le périmètre du SAGE Adour amont, des montants à la charge du territoire pour animer ce projet. Ainsi, la convention prévoit une participation annuelle prévisionnelle de Mont de Marsan Agglomération de 207,12 € pour les

missions d'animation et de communication. Ce partenariat pourra à l'avenir être prolongé, avec l'accord de l'ensemble des parties, pour les phases ultérieures de mise en œuvre du SAGE. Les collectivités peuvent également se retirer de ce partenariat suivant les modalités prévues dans la convention.

Monsieur le Président : Merci Bernard. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L.213-12,

Vu l'avis de la commission « aménagement du territoire et développement durable » en date du 22 mai 2024,

Considérant le courrier du Président de l'Institution Adour en date du 30 novembre 2023 relatif à la sollicitation de l'Institution Adour auprès des EPCI-FP pour leur proposer d'établir un partenariat pour l'animation du SAGE Adour amont,

Considérant les principes de la révision du SAGE, et notamment la place centrale de la co-construction, actés par la commission locale de l'eau Adour amont le 30 mai 2022,

Considérant les termes du projet de convention de partenariat joint au présent rapport,

Approuve la mise en place d'un partenariat avec l'Institution Adour et les collectivités citées sur la base de la convention de partenariat proposée,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention cadre ainsi que toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération N° 2024/06-0107 (n°25)**

Objet : Adhésion de la Médiathèque intercommunale Philippe Labeyrie au réseau de lecture publique départemental.

Nomenclature Acte :
8.9 – Culture

Rapporteur : Delphine SALEMBIER

La Médiathèque intercommunale Philippe Labeyrie a vocation à rayonner sur le territoire de l'Agglomération, à tisser des partenariats structurants et à se construire un réseau professionnel dans le paysage local et national. A ce titre, la médiathèque souhaite officialiser son partenariat avec la médiathèque départementale dans le cadre d'une convention d'adhésion au réseau de lecture publique départemental.

La Médiathèque Départementale des Landes (MDL) est le premier opérateur en matière de lecture publique à l'échelle du département. Partenaire historique des bibliothèques et médiathèques landaises, elle est chargée d'aider les collectivités locales à mettre en œuvre une politique de lecture publique attentive aux besoins des Landais. Elle fédère ainsi un réseau de coopération d'une centaine d'équipements qui peuvent emprunter des collections et des malles d'exposition.

La MDL propose aussi un vaste plan de formation annuel permettant aux professionnels et aux bénévoles de gagner en compétences et expertises. L'adhésion est gratuite et la durée de la convention est de 3 ans renouvelable.

Monsieur le Président : Merci Delphine. Avez-vous des questions ou des remarques sur cette adhésion ? J'ai reçu pas mal de courriers des communes.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération, compétente en matière de promotion de la lecture publique,

Vu l'avis de la commission « culture et communication »,

Vu la convention d'adhésion jointe en annexe 1,

Vu le règlement d'aide au développement des médiathèques du réseau départemental de lecture publique figurant en annexe 2,

Approuve les termes de la convention d'adhésion et du règlement d'aide au développement des médiathèques du réseau départemental de lecture publique

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion ainsi que toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/06-0108 (n°26)

Objet : Théâtre de Gascogne – Désignation des membres du conseil d'administration de la régie personnalisée – modification.

Nomenclature Acte :

5.3.4 – Désignation de représentants

Rapporteur : Delphine SALEMBIER

Par délibération n° 2022060095 en date du 07 juin 2022, le Conseil Communautaire a désigné les membres représentants Mont de Marsan Agglomération au sein du conseil d'administration de la Régie du Théâtre de Gascogne comme suit :

- Eliane DARTEYRON
- Philippe DE MARNIX
- Claudie BREQUE
- Marina BANCON
- Charles DAYOT
- Pierre MALLET
- Delphine SALEMBIER
- Véronique GLEYZE
- Frédéric CARRERE
- Françoise CAVAGNE

Mme Françoise CAVAGNE ayant démissionné de ses fonctions de conseillère communautaire, son siège au sein du conseil d'administration est désormais vacant, il y a donc lieu de la remplacer au sein de cette instance.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux EPCI à fiscalité propre et sauf disposition législative ou réglementaire contraire, il est précisé que le vote à bulletin secret est réservé pour toute nomination ou représentation sauf si l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote à main levée. Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans des organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Monsieur le Président : Ce sont des choses que l'on n'a pas forcément préparées parce que c'est à vous de nous proposer quelqu'un en remplacement de Mme CAVAGNE. Cela peut se faire maintenant ou plus tard. On a pensé que c'était Mme LATRABE, mais on voulait en avoir la confirmation.

On considère que c'est Mme LATRABE qui viendrait intégrer le Conseil d'Administration.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2221-10 et suivants et R.2221-2 et suivants,

Vu les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne adoptés par délibération du Conseil communautaire en date du 19 juin 2018,

Vu la délibération n°2022060095 en date du 7 juin 2022 portant sur la modification des membres représentants de Mont de Marsan Agglomération au sein du conseil d'administration de la Régie du Théâtre de Gascogne,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 28 mai 2024,

Considérant qu'il y a lieu de remplacer Mme Françoise CAVAGNE au sein du conseil d'administration de la Régie du Théâtre de Gascogne,

Décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote à main levée,

Désigne Mme Françoise LATRABE comme membre du conseil d'administration de la Régie du Théâtre de Gascogne, représentant Mont de Marsan Agglomération,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/06-0109 (n°27)

Objet : Fixation des conditions de recrutement de l'emploi d'Administrateur du Théâtre de Gascogne (Iso-effectif).

Nomenclature Acte :

4.2 - Personnel contractuel

Rapporteur : Delphine SALEMBIER

L'agent en poste (attaché titulaire) sur les fonctions d'administrateur du Théâtre de Gascogne (TdG) a quitté ses fonctions au 31 mars 2024. Afin de pourvoir son remplacement, il vous est proposé d'approuver le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi en application de l'article L.332-8, 2ème alinéa, du code général de la fonction publique, dans les conditions suivantes :

- 1 emploi d'attaché territorial, à temps complet, à compter du 19 août 2024 ;

- recrutement par voie contractuelle pour une durée de 3 ans renouvelables ;
- rémunération établie sur la base du grade d'attaché, échelon 5 ;
- l'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son cadre d'emploi.

Monsieur le Président : Est-ce que vous avez des questions sur ce poste ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 28 mai 2024,

Fixe les conditions de recrutement de l'emploi d'« Administrateur du TdG », à compter du 19 août 2024 comme suit :

- 1 emploi d'attaché territorial, à temps complet ;
- recrutement par voie contractuelle pour une durée de 3 ans renouvelables ;
- rémunération établie sur la base du grade d'attaché échelon 5 ;
- l'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son cadre

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/06-0110 (n°28)

Objet : Aides individuelles aux entreprises – Octroi d'une aide au commerce et à l'artisanat de proximité à la SARL BOUCHERIE LEFEVRE.

Nomenclature Acte :
7.4.3 – Aides aux entreprises

Rapporteur : Joël BONNET

La SARL « Boucherie Lefevre », immatriculée sous le SIREN 984 020 669, gérée par M. Matthieu Lefevre, a été créée le 07 février 2024, pour l'ouverture d'une boucherie charcuterie sur la commune de Bretagne de Marsan, au 1105 route de Bretagne.

Situé à l'entrée de Bretagne de Marsan, sous le nom commercial « Ô délices de Bretagne », M. Lefevre sera le seul boucher charcutier du village. Il profitera d'une bonne visibilité, du trafic de la route de Bretagne de Marsan ainsi que celui des deux commerces et du cabinet médical qui l'entourent.

L'objectif de M. Lefevre est de développer et fidéliser sa clientèle en proposant des produits de qualité et en circuits courts. Pour cela il s'appuiera sur sa récente expérience de 3 ans dans un commerce similaire afin de conseiller au mieux sa clientèle. En complément de l'activité boucherie charcuterie, il proposera un rayon petite épicerie ainsi qu'un dépôt de pain et viennoiserie. Il se rapprochera également de toutes les associations du village afin de se faire connaître.

Pour ce faire, il a besoin de réaliser des travaux d'aménagement intérieur et extérieur dans le local commercial qu'il loue au 1105 route de Bretagne.

A compter de 2024, Mont de Marsan Agglomération opère un changement structurel dans la mise en œuvre de son règlement d'intervention adopté par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 février 2024, en instaurant des critères d'éco-socio-conditionnalités préalables à toute instruction. Seuls les projets atteignant un éco-score de 3 points bénéficient de l'aide pouvant atteindre 10 000 € maximum. En deçà, les projets peuvent solliciter une aide correspondant à 30 % du montant hors taxes des dépenses éligibles, et plafonnée à 5 000 €.

En l'espèce, le projet de M. Lefevre atteint un éco-score de 2 qui ne lui permet de bénéficier de la majoration du montant de l'aide jusqu'à 10 000 €. Le montant des dépenses éligibles retenues a été évalué à hauteur de 28 603,12 € HT. Elles sont constituées plus particulièrement des travaux d'aménagement intérieur et extérieur. Celles-ci permettent à l'entreprise d'obtenir de la part de Mont de Marsan Agglomération une aide maximale de 5 000 €.

Monsieur le Président : Merci Joël. Excellente boucherie.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, et notamment ses articles 107 et 108,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération, notamment son article 2.A.1. portant sur sa compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique,

Vu la délibération n°2024/02-0011 du Conseil Communautaire en date du 7 février 2024 adoptant son règlement d'intervention des aides aux entreprises,

Vu la délibération n°2024.129.CP du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 12 février 2024 approuvant la convention autorisant Mont de Marsan Agglomération à attribuer des aides individuelles aux entreprises,

Vu la demande d'octroi d'une aide au commerce et à l'artisanat de proximité de la SARL Boucherie Lefevre en date du 29 février 2024,

Vu l'attestation de complétude du dossier autorisant à démarrer les dépenses inhérentes au projet, délivrée par le service instructeur en date du 29 février 2024,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique, tourisme et enseignement supérieur » en date du 27 mai 2024,

Approuve les termes du projet de convention ci-annexé,

Approuve le versement d'une aide au commerce et à l'artisanat de proximité à la SARL Boucherie Lefevre, pour son établissement situé 58 rue Léon Gambetta - 40 000 Mont de Marsan, pour un montant de 5 000 €,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention liant Mont de Marsan Agglomération et la SARL Boucherie Lefevre, ainsi que toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération N° 2024/06-0111 (n°29)

Objet : Renouvellement de la participation aux fonds de financement des entreprises d'Initiative Landes.

Nomenclature Acte :
7.4.3 – Aides aux entreprises

Rapporteur : Joël BONNET

Initiative Landes, association créée en 2004, membre du réseau national « Initiative France », a pour objectif de favoriser la création, la reprise et la croissance d'entreprises en accordant des prêts d'honneur aux porteurs de projet, destinés à renforcer leurs fonds propres et faciliter l'accès au crédit bancaire.

Cette mission se traduit par la mise en œuvre des actions suivantes :

- l'octroi de prêts d'honneur à la personne sans garantie ni intérêt, au bénéfice du créateur ou repreneur d'entreprises et le suivi des bénéficiaires jusqu'au terme du remboursement du prêt ;
- un parrainage par un ancien cadre ou chef d'entreprise

- expérimenté ;
- un suivi des entreprises, assuré par les acteurs du territoire (CCI, CMA, BGE Landes) ;
- la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux entreprises (Région, BPI France, FEDER...).

Pour assurer ses interventions en prêts d'honneur, Initiative Landes possède deux fonds propres, un « fonds création/reprise d'entreprise Initiative Landes » et un « fonds croissance Initiative Landes » lui permettant d'octroyer, selon ses propres critères, des prêts spécifiques.

Ce fonds, entièrement géré par Initiative Landes, est alimenté depuis sa création par des subventions de collectivités (depuis 2017 par Mont de Marsan Agglomération), des dons d'entreprises privées ou de banques et le remboursement des prêts en cours. Il s'élevait à 2 402 731 € en 2023.

Initiative Landes délivre ainsi différents prêts d'honneur sans intérêt ni garantie :

- le prêt d'honneur Initiative Landes création reprise d'entreprise entre 3 000 € et 30 000 € ;
- le prêt Initiative Landes croissance entre 10 000 € et 40 000 €, destiné aux entreprises ayant entre 3 et 7 ans d'années d'activité et souhaitant donner un nouvel essor à leur activité.

D'autres prêts mobilisables via l'association viennent en complément du prêt d'honneur Initiative Landes :

- le prêt d'honneur transmission reprise NEOTERRA (remplace Aquitaine Transmission et Aquitaine Transmission Tourisme) entre 3 000 € et 10 000 €, en complément du prêt d'honneur Initiative Landes création reprise ;
- le prêt d'honneur création reprise de BPI entre 1 000 € et 30 000 € en complément du prêt d'honneur Initiative Landes création reprise ;
- le prêt d'honneur solidaire BPI entre 1 000 € et 8 000 € adossé à un prêt bancaire d'un montant au moins également ;
- le prêt d'honneur agri entre 5 000 € et 20 000 € pour les projets de création ou reprise du secteur agricole.

Les prêts d'honneur sont accordés par un comité d'agrément constitué d'experts (chefs d'entreprises, banquiers experts-comptables, conseils techniques...) qui décide de la nature et du montant des prêts. Depuis 2019, le service développement économique de Mont de Marsan Agglomération participe aux comités d'agrément du secteur de Mont de Marsan.

Depuis 2022, des programmes complémentaires d'accompagnement des entreprises ont également été mis en place par Initiative Landes :

- les entrepreneurs « Coups de cœur » du comité d'agrément qui bénéficient d'une mise en lumière sur les supports de communication d'Initiative Landes ;
- le programme ambassadeurs destiné aux entrepreneurs ayant convaincu le comité d'agrément et qui souhaitent renforcer le lien en

adhérent à un réseau professionnel (marque, communication, réseaux sociaux, ateliers et rencontres, label Initiative Remarquable du réseau Initiative France...);

- le programme Jeune In'Cube proposant une prime de 1 000 €, lancé par Initiative France dans le cadre de l'appel à projet inclusion par el travail indépendant.

En 2023, le partenariat avec Initiative Landes a permis de soutenir sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération 25 entreprises, représentant 33 prêts d'honneur pour un montant total de 238 000 € auxquels s'ajoutent 2 731 360 € de financements bancaires associés, soit un effet levier bancaire de 8.

74 entreprises ont été suivies (génération 2021/2022/2023). Seuls 3 arrêts d'entreprise ont été constatés sur la génération 2021.

Durant la période 2005-2023, 327 entreprises implantées sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération ont ainsi bénéficié d'un financement et d'un accompagnement d'Initiative Landes.

L'efficacité du modèle Initiative Landes se mesure aussi par un taux de remboursement des prêts d'honneur de 99% qui lui permet de prêter à nouveau les fonds recouverts à d'autres entrepreneurs, et par un taux de pérennité des entreprises qui s'élève à 90% à 3 ans (génération 2021) et 93 % pour la génération 2020.

Pour le budget prévisionnel 2024, Initiative Landes prévoit 1 500 000 € de nouveaux prêts d'honneur, correspondant à près de 155 entreprises accompagnées pour 190 entrepreneurs financés (166 en 2023).

Le barème Initiative Landes proposé aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants est fixé à 30 000 €.

Fort de ce bilan, Mont de Marsan Agglomération souhaite poursuivre son soutien à Initiative Landes. L'action menée par cette association s'intègre, en effet, efficacement dans la politique de soutien aux entreprises déclinée dans le dernier règlement d'aides aux entreprises validé par le Conseil Communautaire du 7 février 2024, en cohérence avec le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation de la Nouvelle Aquitaine (SRDEII).

Il est proposé d'abonder le fonds d'Initiative Landes à hauteur d'un montant de 30 000 € pour l'année 2024, selon les modalités définies dans la convention de financement annexée à la présente délibération.

M. BONNET : Je souhaitais rappeler que sur l'année 2023, les 30 000 € concernent la subvention de la collectivité. 25 entreprises ont pu en bénéficier. Cela représente 33 prêts d'honneur pour un montant de 230 000 €, ce qui prouve que notre participation à ce fonds de financement est très bénéfique pour les entreprises du territoire. Il s'agit de renouveler à concurrence de 30 000 € pour l'année 2024.

Monsieur le Président : Merci. Avez-vous des remarques, des questions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, et notamment ses articles 107 et 108,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants,

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération, notamment son article 2.A.1 portant sur sa compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique,

Vu la délibération n°2024/02-0011 de Mont de Marsan Agglomération en date du 7 février 2024 adoptant son règlement d'intervention des aides aux entreprises,

Vu la délibération n°2024.129 CP du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 12 février 2024 approuvant la convention autorisant Mont de Marsan Agglomération à attribuer des aides aux structures d'accompagnement à la création, reprise d'entreprises,

Vu l'appel de fonds d'Initiative Landes en date du 7 février 2024 émis au titre de la convention de financement entre Initiative Landes et Mont de Marsan Agglomération en date du 27 février 2023,

Vu l'avis de la commission « développement économique, tourisme et enseignement supérieur » du 27 mai 2024,

Considérant que les actions et objectifs de l'association Initiative Landes répondent efficacement à la politique de soutien aux entreprises déclinée dans le règlement d'aides aux entreprises en vigueur validé par le Conseil Communautaire du 7 février 2024,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024,

Approuve le versement d'une participation de 30 000 € pour abonder les fonds d'initiative Landes,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2024/06-0112 (n°30)

Objet : Fixation des conditions de recrutement de l'emploi de technicien télécommunications au sein de la Direction du numérique (Iso-effectif).

Nomenclature Acte :
4.2 - Personnel contractuel

Rapporteur : Frédéric CARRERE

Par délibération n° 2023/06-0114 du 22 juin 2023, l'assemblée a autorisé la création d'un emploi de technicien au sein de la Direction du numérique. Afin de pérenniser cet emploi, il vous est proposé d'approuver le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi en application de l'article L332-8, 2ème alinéa, du code général de la fonction publique, dans les conditions suivantes :

- 1 emploi de technicien territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
- recrutement par voie contractuelle pour une durée de 3 ans renouvelables ;
- rémunération établie sur la base du grade de technicien , échelon 2 ;
- l'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son cadre d'emploi.

Monsieur le Président : Merci Frédéric. Avez-vous des voix, des questions ? Des voix contre ? Des abstentions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
À l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 28 mai 2024,

Fixe les conditions de recrutement de l'emploi de « Technicien Télécommunications », à compter du 1^{er} juillet 2024 comme suit :

- 1 emploi de technicien territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
- recrutement par voie contractuelle pour une durée de 3 ans renouvelables ;

- rémunération établie sur la base du grade de technicien, échelon 2 ;
- l'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son cadre.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Demain, inauguration des 9 Fontaines. Merci pour ce Conseil un peu tardif qui a démarré avec quelques événements. Bonne soirée.

La séance a été levée à 00 heure 20.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Président et le secrétaire de séance.

Véronique GLEYZE
Secrétaire de séance



Charles DAYOT
Président

